



Gazette Officielle de Québec

PUBLIÉE PAR AUTORITÉ.

QUEBEC OFFICIAL GAZETTE

PUBLISHED BY AUTHORITY.

PROVINCE DE QUEBEC.

—
 QUÉBEC, SAMEDI, 25 JANVIER 1873.

Nominations.

BUREAU DU SECRÉTAIRE.
 Québec, 22 janvier 1873.

Il a plu à Son Excellence le **LIEUTENANT-GOUVERNEUR** en conseil, d'adjoindre Ursin Mercier, marchand, et Henri Trudel, cultivateur, écuyers, de la paroisse de Saint-Michel, comté de Bellechasse, à la commission de la paix pour le district de Montmagny. 365

Proclamation.

CANADA, }
 PROVINCE DE QUÉBEC. } N. F. BELLEAU.
 (L. S.) }

VICTORIA, par la Grâce de Dieu, Reine du Royaume-Uni de la Grande Bretagne et d'Irlande, Défenseur de la Foi, etc., etc., etc.

A tous ceux à qui ces présentes parviendront ou qu'icelles pourront concerner—**SALUT :**

PROCLAMATION.

GÉDÉON OUMET, } **A**TTENDU qu'Alexandre Ben-
 Proc.-Gén. } jamin Sirois, Charles Cinq-
 Mars, George Honoré Simard, George Manly Muir et
 Cyrille Tessier, écuyers, ont été dûment nommés com-
 missaires pour les fins du chapitre dix-huit des Statuts
 Refondus pour le Bas-Canada, dans et pour le diocèse
 catholique romain de Québec, tel que canoniquement
 reconnu et érigé dans le Bas-Canada par les autorités
 ecclésiastiques ; **ET ATTENDU** que les dits Alexandre
 Benjamin Sirois, Charles Cinq-Mars et George Manly
 Muir, trois des dits commissaires, ont, en leur qualité
 de commissaires comme susdit, par et en vertu des
 dispositions contenues dans le dit acte, fait un rapport
 de leur opinion au Lieutenant-Gouverneur de Notre
 Province de Québec, accompagné d'un procès-verbal

PROVINCE OF QUEBEC.

—
 QUEBEC, SATURDAY, 25th JANUARY, 1873.

Appointments.

SECRETARY'S OFFICE.
 Québec, 22nd January, 1873.

His Excellency the **LIEUTENANT-GOVERNOR** in council, has been pleased to associate Ursin Mercier, merchant, et Henri Trudel, farmer, esquires, of the parish of St. Michel, county of Bellechasse, to the commission of the peace, for the district of Montmagny. 366

Proclamation.

CANADA, }
 PROVINCE OF QUEBEC. } N. F. BELLEAU.
 (L. S.) }

VICTORIA, by the Grace of God, of the United Kingdom of Great Britain and Ireland, Queen, Defender of the Faith, &c., &c., &c.

To all to whom these presents shall come or whom the same may concern—**GREETING :**

PROCLAMATION.

GÉDÉON OUMET, } **W**HEREAS Alexandre Ben-
 Atty. Genl. } jamin Sirois, Charles Cinq-
 Mars, George Honoré Simard, George Manly Muir and
 Cyrille Tessier, esquires, have been duly appointed
 commissioners for the purposes of chapter eighteen
 of the Consolidated Statutes for Lower Canada, in
 and for the Roman Catholic Diocese of Quebec, cano-
 nically acknowledged and erected in Lower Canada,
 by the ecclesiastical authorities ; **AND WHEREAS** the
 said Alexandre Benjamin Sirois, Charles Cinq-Mars
 and George Manly Muir, three of the said commis-
 sioners, have, as such commissioners as aforesaid,
 under and by virtue of the provisions contained in
 the said act, made to the Lieutenant Governor of Our
 Province of Quebec, a return of their opinions ; with a

de leurs procédés, par lequel ils décrivent et déclarent les limites et bornes qu'ils croient le plus expédient d'assigner à la paroisse de SAINT-SEVERIN, située dans les comtés de Beauce et de Lotbinière, dans le dit diocèse catholique romain de Québec, comme suit, savoir :

Vers le sud-est partie par la ligne qui sépare la dite seigneurie de Linière de celle de Fleury, depuis le rang Saint-Jacques jusqu'au dit canton de Broughton, partie par la ligne qui sépare la terre du sieur Joseph Lacroix de celle du sieur Bénoni Paré, dans le premier rang du dit canton, la terre de George Henry Pozer, écuyer, de celle du sieur Roger Vachon, dans le second rang du même canton, la terre du sieur John Organ de celle du sieur Ferdinand Laplante, dans le troisième rang aussi du même canton, le lot numéro cinq du lot numéro six, dans le quatrième rang d'icelui canton ; vers le sud-ouest partie par la ligne qui sépare le dit quatrième rang du canton de Broughton du cinquième rang du même canton, et partie par la ligne qui sépare le rang Sainte-Catherine des rangs Saint-Thomas et Sainte-Marguerite, dans la dite seigneurie de Beauvillage, depuis le dit canton de Broughton jusqu'à la ligne qui sépare la terre du sieur Patrick McShea de celle du sieur Thomas Stephenson, dans le dit rang Sainte-Marguerite ; vers le nord-ouest partie par la ligne qui sépare les terres des dits sieurs Patrick McShea et Thomas Stephenson, partie par la ligne qui sépare le rang dit L'Espérance ou Fermanagh du rang dit Egypt ou Killarney, dans la même seigneurie de Beauvillage, partie par la ligne qui sépare la terre du sieur Augustin Couture de celle du sieur Michel Marcoux, dans le rang Saint-André, dans la dite seigneurie de Linière, partie par la ligne qui sépare la terre du sieur Louis Lefebvre de celle du sieur Auguste Couture, dans le rang Sainte-Anne, dans la dite seigneurie, partie par la ligne qui sépare la terre du sieur Jean-Baptiste Labbé de celle du sieur William Bryce, dans le rang Saint-Olivier, aussi dans la dite seigneurie ; vers le nord-est par la ligne qui sépare le dit rang Saint-Olivier du dit rang Saint-Jacques, également dans la même seigneurie.

A CES CAUSES, nous avons confirmé, établi et reconnu, et par les présentes, confirmons, établissons et reconnaissons les dites limites et bornes comme devant être et demeurer celles de la dite paroisse de SAINT-SEVERIN ; Et nous avons ordonné et déclaré, et par les présentes ordonnons et déclarons que la dite paroisse de SAINT-SEVERIN, sera une paroisse pour toutes les fins civiles, en conformité des dispositions du susdit acte.

De tout ce que dessus, tous nos fœux sujets et tous autres que les présentes pourront concerner, sont requis de prendre connaissance et de se conduire en conséquence.

EN FOI DE QUOI, Nous avons fait rendre Nos présentes Lettres Patentes, et à icelles fait apposer le Grand Sceau de Notre dite Province de Québec : TMOIN, Notre Très-Fidèle et Bien-Aimé l'Honorable Sir NARCISSE - FORTUNAT BELLEAU, Chevalier, Lieutenant-Gouverneur de Notre dite Province de Québec.

A Notre Hôtel du Gouvernement, dans Notre Cité de Québec, dans Notre dite Province de Québec, ce VINGT-DEUXIÈME jour de JANVIER, dans l'année de Notre-Seigneur, mil huit cent soixante-et-treize, et de Notre Règne la trente-sixième.

Par ordre,

PIERRE J. O. CHAUVEAU,
Secrétaire.

367

Avis du Gouvernement.

BUREAU DU SECRÉTAIRE.

Québec, 23 janvier 1873.

Avis est par le présent donné qu'une demande a été présentée à Son Excellence le Lieutenant-Gouverneur par le conseil de la municipalité de Saint-Tite, dans le comté de Champlain, pour obtenir l'autorisation de ne publier qu'en français seulement, tous avis, règle-

procès-verbal of their proceedings by which they describe and declare the limits and boundaries which they think most expedient to be assigned to the parish of SAINT SEVERIN, situated in the counties of Beauce and Lotbinière, in the said Roman Catholic Diocese of Quebec, to be as follows, that is to say :

On the south-east partly by the line which separates the seigniory of Linière from that of Fleury, from the range St. Jacques to the township of Broughton, partly by the line which separates the land of sieur Joseph Lacroix from that of sieur Bénoni Paré, in the first range of the said township, the land of George Henry Pozer, esquire, from that of sieur Roger Vachon, in the second range of the said township, the land of sieur John Organ from that of sieur Ferdinand Laplante, in the third range of the said township, the lot number five from the lot number six, in the fourth range of the said township ; on the south-west partly by the line which separates the fourth range of the township of Broughton from the fifth range of the said township, and partly by the line which separates the range Ste. Catherine from the ranges St. Thomas and Ste. Marguerite, in the seigniory of Beauvillage, from the said township of Broughton to the line which separates the land of Mr. Patrick McShea from that of Mr. Thomas Stephenson, in the said range Ste. Marguerite ; towards the north-west partly by the line which separates the lands of the said Patrick McShea and Thomas Stephenson, partly by the line which separates the range called L'Espérance or Fermanagh from the range called Egypt or Killarney, in the said seigniory of Beauvillage, partly by the line which separates the land of sieur Augustin Couture from that of sieur Michel Marcoux, in the range St. André, in the said seigniory of Linière, partly by the line which separates the land of sieur Louis Lefebvre from that of sieur Auguste Couture, in range Ste. Anne, in the said seigniory, partly by the line which separates the land of sieur Jean-Baptiste Labbé from that of sieur William Bryce, in the range St. Olivier, also in the said seigniory ; towards the north-east by the line which separates the said range St. Olivier from the said range St. Jacques, also in the said seigniory.

NOW KNOW YE, that we have confirmed, established and recognized, and by these presents do confirm, establish and recognize the aforesaid limits and boundaries to be and remain those of the parish of SAINT SEVERIN ; and we have erected and declared, and do by these presents erect and declare the said parish of SAINT SEVERIN, to be a parish for all civil purposes agreeably to the provisions of the aforesaid Act.

Of all which our loving subjects and all others whom these presents may concern are hereby required to take notice and to govern themselves accordingly.

IN TESTIMONY WHEREOF, We have caused these Our Letters to be made Patent, and the Great Seal of Our said Province of Quebec to be hereunto affixed : WITNESS, Our Right Trusty and Well-beloved the Honorable Sir NARCISSE FORTUNAT BELLEAU, Knight, Lieutenant Governor of Our said Province of Quebec.

At Our Government House, in Our City of Quebec, in Our said Province, this TWENTY-SECOND day of JANUARY, in the year of Our Lord, one thousand eight hundred and seventy-three, and in the thirty-sixth year of Our Reign.

By command,

PIERRE J. O. CHAUVEAU,
Secretary,

368

Government Notices.

SECRETARY'S OFFICE.

Quebec, 23rd January, 1873.

Notice is hereby given that application has been made to His Excellency the Lieutenant-Governor by the council of the municipality of St. Tite, county of Champlain, for leave to publish in the french language only, all notices, by laws and resolutions made

ments ou résolutions faits ou passés par le dit conseil. Toutes représentations à ce contraire, devront être produites dans le délai des deux mois qui suivront la seconde et dernière publication du présent avis.

369 PIERRE J. O. CHAUVEAU, Secrétaire.

Avis public est donné qu'une société de colonisation a été établie sous le nom de "SOCIÉTÉ DE COLONISATION NO. 2 DU COMTE D'OTTAWA," par certificat en date du 20 janvier 1873, enregistré au bureau du registraire provincial le 22 janvier 1873, in Lib. F., folio 139.

Les officiers de la dite société sont :

D. Tréau de Coeli, écuyer, *Président* ; E. D'Orsonnens, écuyer, *vice-président* ; J. O. Laferrère, écuyer, *secrétaire-trésorier* ; et MM. Honoré Dumontier, Anselme Bédard, Napoléon Moreau, Edouard J. Faulkner, Charles Délude, Moïse Bisson, *membres du conseil d'administration*.

Le siège des affaires de la dite société est à Hull.

LS. ARCHAMBEAULT, Commissaire.

Département de l'Agriculture et des Travaux Publics. Québec, 23 janvier 1873. 371

BUREAU DU SECRÉTAIRE, Québec, 11 janvier 1873.

Avis est par le présent donné qu'une demande a été présentée au lieutenant-gouverneur par le conseil de la municipalité de St. Clet, comté de Soulanges et district de Montréal, pour obtenir l'autorisation de ne publier qu'en français seulement tous avis, règlements ou résolutions faits ou passés par le dit conseil. Toutes représentations à ce contraire devront être produites dans le délai des deux mois qui suivront la seconde et dernière publication du présent avis.

193 2 PIERRE J. O. CHAUVEAU, Secrétaire.

or passed by the said council. All oppositions to the granting of the same must be produced within two months from the second and last insertion of the present notice.

370 PIERRE J. O. CHAUVEAU, Secretary.

Public notice is hereby given [that a colonization society has been constituted under the name of "THE COLONIZATION SOCIETY No. TWO OF THE COUNTY OF OTTAWA," by certificate dated the 20th of January, 1873, and registered at the office of the Provincial Registrar, on the 22nd of January, 1873, in Lib. F. fol. 139.

The officers of the said society are :

D. Tréau de Coeli, esquire, *President*, E. D'Orsonnens, esquire, *Vice-President*, J. O. Laferrère, esquire, *Secretary-Treasurer*, and Messrs. Honoré Dumontier, Anselme Bédard, Napoléon Moreau, Edouard J. Faulkner, Charles Délude, Moïse Bisson, *members of the board of management*.

The place of business of the said society is at Hull.

LS. ARCHAMBEAULT, Commissioner.

Department of Agriculture and Public Works. Québec, 23rd January, 1873. 372

SECRETARY'S OFFICE. Québec, 11th January, 1873.

Notice is hereby given that a request has been presented to the lieutenant-governor by the council of the municipality of St. Clet, in the county of Soulanges, and district of Montreal, for authorisation to publish in the french language only, all notices, by-laws, or resolutions passed or adopted by the said council. All oppositions to the said request must be filed within two months from the second and last publication of this notice.

194 2 PIERRE J. O. CHAUVEAU, Secretary.

Avis Divers.

Province de Québec, }
Municipalité du comté de Chicoutimi. }
Avis public est par le présent donné aux intéressés, par Thomas Z. Cloutier, secrétaire-trésorier, que le conseil municipal du comté de Chicoutimi, a passé la résolution suivante :

" Province de Québec, municipalité du comté de Chicoutimi.

" A une session générale et trimestrielle du conseil municipal du comté de Chicoutimi, tenue à Chicoutimi, dans le dit comté, en la salle publique, des habitants de la paroisse de Saint-François-Xavier de Chicoutimi, à dix heures de l'avant-midi, mercredi, le treizième jour de décembre de l'année mil huit cent soixante-douze, conformément aux dispositions du code municipal de la province de Québec, à laquelle assemblée furent présents : MM. Jean-Baptiste Gaudin, maire de la municipalité du township Chicoutimi, David Tessier, maire de la municipalité du township Tremblay, Onésime Gauthier, maire de la municipalité du township Laterrière, Jean Girard, maire de la municipalité du township Jonquières, et Onésime Côté, maire de la municipalité de Bagotville, partie nord-ouest du township Bagot, tous conseillers et formant un quorum.

" Il est procédé comme suit :

" Proposé par M. Onésime Gauthier, secondé par M. David Tessier, et résolu, que M. Jean-Baptiste Gaudin, en l'absence du préfet, soit nommé président de la présente assemblée.

" Et attendu qu'en vertu de l'article trente-deux du code municipal de la province de Québec, les habitants ou électeurs de la paroisse de Saint-Fulgence, dans le comté de Chicoutimi, ont constaté à la satisfaction de ce conseil, que la dite paroisse de Saint-Fulgence, actuellement érigée civilement, contient une population de trois cents âmes et plus ; et attendu qu'ils demandent en conséquence l'érection de la dite paroisse de Saint-Fulgence en municipalité ; et attendu aussi qu'avis a dûment été donné à cet effet suivant la loi ;

Miscellaneous Notices.

Province of Québec, }
Municipality of the County of Chicoutimi. }
Public notice is hereby given to the parties interested, by Thomas Z. Cloutier, secretary treasurer, that the municipal council of the county of Chicoutimi has passed the following resolution :

" Province of Québec—Municipality of the County of Chicoutimi.

" At a general quarterly meeting of the municipal council of the county of Chicoutimi, held at Chicoutimi, in the said county, in the public hall, of the inhabitants of the parish of St. François-Xavier de Chicoutimi, at ten o'clock in the forenoon, on Wednesday, the thirteenth day of December of the year one thousand eight hundred and seventy-two, pursuant to the provisions of the Municipal Code of the Province of Québec, at which meeting were present Messrs. Jean-Baptiste Gaudin, mayor of the municipality of township Chicoutimi, David Tessier, mayor of the municipality of township Tremblay, Onésime Gauthier, mayor of the municipality of township Laterrière, Jean Girard, mayor of the municipality of township Jonquières, and Onésime Gauthier, mayor of the municipality of Bagotville, north-west part of township Bagot, all councillors and forming a quorum.

" The following proceedings were had :

" Proposed by Mr. Onésime Gauthier, seconded by Mr. David Tessier, and resolved : That Mr. Jean-Baptiste Gaudin, in the absence of the warden, be appointed chairman of this present meeting.

" And whereas in virtue of article thirty-two of the Municipal Code of the Province of Québec, the inhabitants or electors of the parish of St. Fulgence, in the county of Chicoutimi, have established to the satisfaction of this council, that the said parish of St. Fulgence, actually erected civilly, contains a population exceeding three hundred souls, and whereas they accordingly pray for the erection of the said parish of St. Fulgence into a municipality, and whereas notice to this effect has likewise been duly given according to law ;

" Il est proposé par M. David Tessier, secondé par M. Onésime Côté, et résolu :

" Que la paroisse de Saint-Fulgence, située dans le comté de Chicoutimi, et actuellement érigée civilement, et contenant une population de plus de trois cents âmes, soit érigée en municipalité de paroisse sous le nom de " *Municipalité de la paroisse de Saint-Fulgence*," laquelle comprendra les mêmes limites que celles assignées à la dite paroisse de Saint-Fulgence, c'est-à-dire tout le township de Harvey et une partie du township de Tremblay, et sera bornée comme suit, savoir : vers le nord-ouest à la rivière Valin, vers le nord-est à la ligne limitant la profondeur des dits townships Harvey et Tremblay, vers le sud-est par le township de Saint-Germain, et vers le sud-ouest par la rivière Saguenay.

(Signé), J. B. GAUDIN, Président.
THS. Z. CLOUTIER, Secrétaire-trésorier.

Et que cette dite résolution a été soumise à l'approbation du lieutenant-gouverneur en conseil, conformément à l'article quarante et un du code municipal de la province de Québec, et autres articles sur ce sujet, et a été approuvée par le dit lieutenant-gouverneur, le vingt-sixième jour de décembre mil huit cent soixante et douze.

Et je certifie que la résolution ci-dessus est une copie correcte et vraie.

Donné ce troisième jour du mois de janvier mil huit cent soixante et treize.

THS. Z. CLOUTIER,
Secrétaire-trésorier
du conseil municipal du comté de Chicoutimi.

327

Province de Québec, } UN terme ou session de la cour du banc de la reine, tenant juridiction criminelle pour le district de Chicoutimi, sera tenu au palais de justice, à Chicoutimi, jeudi, le treizième jour de février prochain, à neuf heures du matin.

Je donne, en conséquence, avis à tous ceux qui veulent agir contre des prisonniers détenus dans la prison commune de ce district, qu'ils soient alors et là présents pour agir ainsi contre eux en autant qu'il sera juste, et je donne également avis à tous juges de paix, coronaires, connétables et officiers de la paix, dans et pour le district susdit, qu'ils apparaissent personnellement avec leurs rôles, indictement et autres documents pour faire ce qui dans leurs différentes charges, doit être par eux fait.

Bureau du Shérif,
Chicoutimi, 13 janvier 1873.

O. BOSSÉ,
Sherif.
323

COMPAGNIE DU CHEMIN DE FER DE LA RIVE NORD.

Avis.

La Compagnie du Chemin de Fer de la Rive Nord donne, par le présent, avis qu'un double de la carte ou plan de la DEUXIEME SECTION, située dans le comté de Portneuf, comprenant les feuilles (sheets) IV à XVI inclusivement, du dit chemin et de son cours et direction et des terrains qu'il doit traverser et qui devront être expropriés à cette fin, ainsi qu'un double du livre de renvoi pour la dite section du dit chemin. Le tout fait, examiné et certifié suivant la loi, ont été déposés dans le Bureau du Département des Terres de la Couronne et dans ceux du Secrétaire Provincial et du greffier de la paix du district de Québec.

Québec, 13 janvier 1873.
A. H. VERRET, Secrétaire.
213 2

Les soussignés donnent par le présent avis que Anne Welsh, épouse de George Everitt, de la ville de Sherbrooke, charpentier, a intenté une action en séparation de biens contre le dit George Everitt, dans la cour supérieure, à Sherbrooke.

FELTON & FELTON,
Procureurs de la dite Anne Welsh.
Sherbrooke, 20 décembre 1872. 4175 5

" It is proposed by Mr. David Tessier, seconded by Mr. Onésime Côté, and resolved ;

" That the parish of St. Fulgence, situate in the county of Chicoutimi, and actually erected civilly, and containing a population exceeding three hundred souls, be erected into a parish municipality under the name of " *Municipality of the parish of St. Fulgence*, which shall have the same limits as those assigned to the said parish of St. Fulgence, to wit : the whole of township Harvey, and a portion of township Tremblay, and shall be bounded as follows, to wit : to the north-west by the river Valin, north-east by the depth line of townships Harvey and Tremblay aforesaid, south-east by township St. Germain, and south-west by the river Saguenay.

(Signed), J. B. GAUDIN, Chairman.
THS. Z. CLOUTIER, Secretary Treasurer.

And that the said resolution has been submitted for the approval of the Lieutenant Governor in council, pursuant to article forty-one of the Municipal Code of the Province of Quebec, and other articles respecting the said subject, and has been approved by the said Lieutenant Governor on the twenty-sixth day of December, one thousand eight hundred and seventy-two.

And I certify that the above resolution is a correct and true copy.

Given this third day of the month of January, one thousand eight hundred and seventy-three.

THS. Z. CLOUTIER,
Secretary-Treasurer,
of the Municipal Council of the County of Chicoutimi.

328

Province of Quebec. } A term or session of the District of Chicoutimi. } A Court of Queen's Bench, crown side, for the district of Chicoutimi, will be holden in the court house, at Chicoutimi, on Thursday, the thirteenth day of February next, at nine o'clock in the forenoon.

I do, therefore, hereby give notice to all those who will prosecute against prisoners in the common gaol for the said district, that they be then and there present, to prosecute against them, as shall be just ; and I do also give notice to all justices of the peace, coroners, constables and peace officers, in and for the district of Chicoutimi, that they personally do appear with their rolls, indictments, and other remembrances, to do all those things which, to their several offices, in that behalf, appertain to be done.

Sheriff's Office,
Chicoutimi, 13th January, 1873.

O. BOSSÉ,
Sheriff.
324

NORTH SHORE RAILWAY COMPANY.

NOTICE.

The North Shore Railway Company hereby gives notice that a duplicate of the map or plan of the SECOND SECTION, situate in the county of Portneuf, comprising sheets IV to XVI inclusive, of the said road and of its course and direction, as also of the lots to be traversed by it, and which must be expropriated for this purpose, and also a duplicate of the book of reference for the said section of the said road, the whole drawn, prepared, examined and certified according to law, have been deposited in the office of the Crown Lands Department, the Provincial Secretary's Office, and in that of the clerk of the peace of the district of Québec.

Québec, 13th January, 1873.
A. H. VERRET, Secretary.
214 2

The undersigned hereby give notice that Anne Welsh, wife of George Everitt, of the town of Sherbrooke, carpenter, hath instituted an action for separation of property against said George Everitt, in the superior court, at Sherbrooke.

FELTON & FELTON,
Attorneys for said Anne Welsh.
Sherbrooke, 20th December, 1872. 4176 5

Avis est par le présent donné que Richard Warminton, manufacturier, Horatio A. Nelson, marchand, John Morel McK. Duff, teneur de livres, tous trois de la cité de Montréal, William P. Carter, de Cowansville, dans le district de Bedford, avocat, et Erastus O. Brigham, de Brigham, dans le district de Bedford, marchand, ont intention de s'adresser au lieutenant-gouverneur en conseil, de cette province, pour obtenir des lettres patentes incorporant « The Beaver Stamping Company, » pour manufacturer et vendre à Montréal de la ferblanterie, du fer, des appareils de gaz, des tubes en plomb et en métal et autres.

Le fonds social de la dite compagnie sera de cent mille piastres, divisé en mille actions de cent piastres chacune

Les dits requérants seront les premiers directeurs de la dite compagnie.

Signé pour les requérants,

LEMUEL CUSHING,

Leur procureur.

Montréal, 15 janvier 1873.

289 2

Notice is hereby given that Richard Warminton, manufacturer, Horatio A. Nelson, merchant, John Morel McK. Duff, book-keeper, all three of the city of Montreal, William P. Carter, of Cowansville, in the district of Bedford, advocate, and Erastus O. Brigham, of Brigham, in the district of Bedford, merchant, intend to apply to the lieutenant-governor of this province, in council, for letters patent to incorporate « The Beaver Stamping Company, » to carry on the manufacture and sale of tinware, iron, gas fittings lead and metal tubing and other manufactures, at Montreal.

The capital stock of the said company will be one hundred thousand dollars in one thousand shares of one hundred dollars each.

The said applicants shall be the first directors of the said company.

Signed on behalf of, applicants,

LEMUEL CUSHING,

Their Attorney.

Montreal, 15th January, 1873.

290 2

Avis de Faillite.

ACTE CONCERNANT LA FAILLITE DE 1869.
Dans l'affaire d'Elzéar Rainville, commerçant, de Marieville, paroisse de Sainte-Marie de Monnoir, tant en son propre nom que comme ayant été membre de la société qui a existé entre lui et Louis Joseph Monty, comme marchands, ayant fait affaires en société à Marieville susdit, sous la raison sociale de « Monty & Rainville, » faillis.

Une première feuille de dividendes a été préparée, et restera ouverte aux oppositions jusqu'au onzième jour de février prochain, après lequel les dividendes seront payés.

G. A. GIGAULT,
Syndic.

Saint-Césaire, 17 janvier 1873.

315

ACTE CONCERNANT LA FAILLITE DE 1869 ET SES AMENDEMENTS.

Canada,
Province de Québec.
District de Trois-Rivières. }

Dans l'affaire de Joseph Sawyer, père, et Joseph Sawyer, fils, fondateurs et commerçants, de la paroisse Sainte-Geneviève de Batiscan, faisant commerce sous les noms de Sawyer et fils, faillis.

Je, Nazaire Gagnon, syndic en cette affaire, notifie tous les créanciers des dits faillis, de me transmettre à mon bureau leurs réclamations d'hui à un mois.

Ils sont aussi notifiés de s'assembler dans le bureau d'André Joseph Martineau, notaire, en la paroisse de Notre-Dame de la Visitation de Champlain, le mardi, dix-huitième jour du prochain mois de février (1873), à deux heures de l'après-midi, pour l'examen des faillis et l'arrangement de leurs affaires en général.

NAZAIRE GAGNON,
Syndic.

Notre-Dame de la Visitation de Champlain, ce 17ème jour du mois de janvier 1873.

317

ACTE CONCERNANT LA FAILLITE DE 1869.
Dans l'affaire de Dame Geneviève Amiot, épouse de J. P. C. Larose, de Verchères, faillie.

Les créanciers de la faillie sus-nommée, sont par le présent notifiés, qu'elle a déposée dans mon bureau, un acte de composition et de décharge, portant avoir été exécuté par une majorité en nombre de ses créanciers, représentant les trois quarts en valeur de ses dettes, sujet à être vérifié en évaluant telle proportion; et si aucune opposition au dit acte de composition et de décharge n'est faite sous trois jours juridiques après la dernière publication du présent avis, lequel jour sera le 6ème jour de février prochain, le syndic soussigné agira en vertu du dit acte de composition et de décharge, suivant ses termes.

G. H. DUMESNIL,
Syndic Officiel.

Montréal, 20 janvier 1873.

379

Bankrupt Notices.

INSOLVENT ACT OF 1869.

In the matter of Elzéar Rainville, trader, of Marieville, parish of Ste. Marie de Monnoir, as well in his own name as having been a member of the co-partnership that has existed between him and Louis Joseph Monty, as merchants, having carried on business in partnership, at Marieville aforesaid, under the name and firm of « Monty & Rainville, » an Insolvent.

A first dividend sheet has been prepared, open to oppositions until the eleventh day of the month of February next, after which dividend will be paid.

G. A. GIGAULT,
Assignee.

St. Césaire, 17th January, 1873.

316

INSOLVENT ACT OF 1869 AND AMENDMENTS THERETO.

Canada,
Province of Québec.
District of Three Rivers. }

In the matter of Joseph Sawyer, senior, and Joseph Sawyer, junior, founders and traders, of the parish of Ste. Geneviève de Batiscan, trading in partnership under the name and firm of Sawyer & Son, Insolvents.

I, Nazaire Gagnon, assignee in this affair, notify all the creditors of the said insolvents to file their claims in my office within one month.

They are also notified to meet in the said parish of Notre-Dame de la Visitation de Champlain, at his place of residence, on Tuesday, the eighteenth day of February, 1873, at ten o'clock in the forenoon, for the examination of the insolvent and for the ordering the affairs of the estate generally.

NAZAIRE GAGNON,
Interim Assignee.

Notre-Dame de la Visitation,
de Champlain, 17th January, 1873.

318

INSOLVENT ACT OF 1869.

In the matter of Dame Geneviève Amiot, wife of J. P. C. Larose, of Verchères, an Insolvent.

The creditors of the above named insolvent, are hereby notified, that she has deposited in my office a deed of composition and discharge, purporting to be executed by a majority in number of his creditors, representing three fourths in value of her liabilities, subject to be computed in ascertaining such proportion, and should no opposition be made to said deed of composition and discharge within three juridical days next after the last publication of this notice, which will be on the 6th day of february next, the undersigned assignee will act upon said deed of composition and discharge according to its terms.

G. H. DUMESNIL,
Official Assignee.

Montreal, 20th January, 1873.

380

ACTE CONCERNANT LA FAILLITE DE 1869, ET SES AMENDEMENTS. INSOLVENT ACT OF 1869 AND AMENDMENTS.

Dans l'affaire de Joseph Sanfaçon, menuisier et épicier, de Québec, failli.

Je, soussigné, Owen Murphy, de Québec, ai été nommé syndic dans cette affaire. Les créanciers sont priés de produire entre mes mains leurs réclamations, sous un mois.

OWEN MURPHY,
Syndic.
329

Québec, 20 janvier 1873.

In the matter of Joseph Sanfaçon, joiner and grocer, of Québec, an Insolvent.

I, the undersigned, Owen Murphy, of Québec, have been appointed assignee in this matter. Creditors are requested to file their claims before me, within one month.

OWEN MURPHY,
Assignee.
330

Québec, 20th January, 1873.

ACTE CONCERNANT LA FAILLITE DE 1869

Dans l'affaire de Calixte Lacasse, horloger et bijoutier, failli.

Le failli m'a fait une cession de ses biens, et les créanciers sont notifiés de se réunir à mon bureau, rue Saint-Pierre, Québec, lundi, le treizième jour de février prochain, à onze heures A. M., pour recevoir un état de ses affaires, et nommer un syndic.

R. HENRY WURTELE,
Syndic provisoire.
331

Québec, 17 janvier 1873.

INSOLVENT ACT OF 1869.

In the matter of Calixte Lacasse, watch maker and jeweller, an Insolvent.

The insolvent has made an assignment of his estate to me, and the creditors are notified to meet at my office, St. Peter street, Québec, on Monday, the third day of February next, at eleven o'clock A. M., to receive statements of his affairs, and to appoint an assignee.

R. HENRY WURTELE,
Interim Assignee.
332

Québec, 17th January, 1873.

ACTE CONCERNANT LA FAILLITE DE 1869.

Dans l'affaire de Félix-Adolphe Toupin, commerçant, de la paroisse de Saint-François-du-Lac, failli.

Un premier bordereau des dividendes sur les meubles, et un premier et dernier bordereau des dividendes sur les immeubles ont été préparés, et resteront ouverts aux oppositions jusqu'au troisième jour de février prochain, après lequel les dividendes seront payés.

V. GLADU,
Syndic.
341

Saint-François-du-Lac, 18 janvier 1873.

INSOLVENT ACT OF 1869.

In the matter of Felix Adolphe Toupin, of the parish of St. François du Lac, trader, an Insolvent.

A first dividend sheet on the moveables, and a first and final dividend sheet on the real estate, have been prepared, subject to objection until the third day of February next, after which day, the dividend will be paid.

V. GLADU,
Assignee.
342

St. François du Lac, 18th January, 1873.

ACTE CONCERNANT LA FAILLITE DE 1869.

Canada, }
Province de Québec, } Dans la Cour Supérieure.
District de Québec. } No. 121.

Dans l'affaire de William Mills, failli. Samedi, le premier jour de mars prochain, le soussigné demandera à la dite cour sa décharge en vertu du dit acte.

WILLIAM MILLS,
Par CRAWFORD LINDSAY,
Son procureur ad litem.
345

Québec, 20 janvier 1873.

INSOLVENT ACT OF 1869.

Canada, }
Province of Québec, } In the Superior Court.
District of Québec. } No. 121.

In the matter of William Mills, an Insolvent. On Saturday, the first day of March next, the undersigned will apply to the said court for a discharge under the said act.

WILLIAM MILLS,
By CRAWFORD LINDSAY,
His Attorney ad litem.
346

Québec, 20th January, 1873.

ACTE CONCERNANT LA FAILLITE DE 1869.

Mathew George Mountain, Demandeur; contre Elzéar Hamel, Défendeur.

Un bref de saisie-arrêt a émané en cette cause.

CHARLES J. POWELL,
Député-Sheriff.
363

Arthabaskaville, le 20 janvier 1873.

INSOLVENT ACT OF 1869.

Mathew George Mountain, Plaintiff; against Elzéar Hamel, Defendant.

A writ of attachment has issued in this cause.

CHARLES J. POWELL,
Deputy Sheriff.
364

Arthabaskaville, 20th January, 1873.

ACTE CONCERNANT LA FAILLITE DE 1869.

Dans l'affaire de Henry Frank Lemont, commerçant, de la cité de Montréal, et y faisant affaire seul, sous le nom de Henry F. Lemont et Cie., failli.

Le failli m'ayant fait une cession de ses biens, ses créanciers sont notifiés de s'assembler à sa place d'affaires, Nos. 234 & 236, rue Saint-Jacques, à Montréal, le 4e jour de février prochain, à 2 heures P. M., afin de prendre communication de l'état de ses affaires et nommer un syndic.

G. H. DUMESNIL,
Syndic provisoire.
375

Montréal, 21 janvier 1873.

INSOLVENT ACT OF 1869.

In the matter of Henry Frank Lemont, trader, of the city of Montreal, carrying on business alone under the name of Henry F. Lemont & Co., an Insolvent.

The insolvent has made an assignment of his estate to me, the creditors are notified to meet at his business place, Nos. 234 & 236, St. James street, Montreal, on the 4th day of February next, at 2 o'clock P. M., to receive statements of his affairs and to appoint an assignee.

G. H. DUMESNIL,
Interim Assignee.
376

Montreal, 21st January, 1873.

ACTE CONCERNANT LA FAILLITE DE 1869.

Dans l'affaire de Thomas Sexton, failli.

Je, soussigné, ai été nommé syndic dans cette affaire. Les créanciers sont requis de produire leurs réclamations à mon bureau, No. 5, rue Saint-Sacrement, sous un mois, et de s'y réunir le 23 février prochain, à 10 heures A. M., pour l'examen du failli et pour l'arrangement des affaires de la faillite en général. Le failli est requis de s'y trouver.

G. H. DUMESNIL,
Syndic Officiel.
377

Montréal, 22 janvier 1873.

INSOLVENT ACT OF 1869.

In the matter of Thomas Sexton, an Insolvent.

I, the undersigned, have been appointed assignee in this matter. Creditors are requested to file their claims to me, within one month, at my office, No. 5, St. Sacrament street, and to meet at my office, on the 23rd day of February next, at 11 o'clock A. M., for the examination of the insolvent and for the ordering of the affairs of the estate generally. The insolvent is requested to be present at said meeting.

G. H. DUMESNIL,
Official Assignee,
378

Montreal, 22nd January, 1873.

ACTE CONCERNANT LA FAILLITE DE 1869.
Dans l'affaire de Hubert Martin, entrepreneur, de la cité de Montréal, failli.

Le failli m'ayant fait une cession de ses biens, ses créanciers sont notifiés de s'assembler à sa place d'affaires, No. 170, rue Amherst, à Montréal, le 4e jour de février prochain, à 10 heures A. M., afin de prendre communication de l'état de ses affaires, et nommer un syndic.

G. H. DUMESNIL,
Syndic provisoire.

Montréal, 21 janvier 1873. 000

ACTE CONCERNANT LA FAILLITE DE 1869.
Dans l'affaire de William Doherty, aubergiste, de Montréal, failli.

Je, soussigné, Thomas S. Brown, de la cité de Montréal, ai été nommé syndic dans cette affaire. Les créanciers sont priés de produire entre mes mains leurs réclamations, sous un mois, et sont par le présent notifiés de se réunir à mon bureau, No. 1, Union Buildings, rue Saint-François-Xavier, dans la cité de Montréal, vendredi, le 28e jour de février 1873, à trois heures de l'après-midi, pour l'examen public du failli, et pour le règlement des affaires de la faillite en général.

T. S. BROWN,
Syndic.

Montréal, 22 janvier 1873. 381

ACTE CONCERNANT LA FAILLITE DE 1869.
Dans l'affaire de Alexander Cockburn et Richard H. Napier, faisant affaires à Montréal, sous le nom de Cockburn & Napier, faillis.

Je, soussigné, Thomas S. Brown, de la cité de Montréal, ai été nommé syndic dans cette affaire. Les créanciers sont priés de produire entre mes mains leurs réclamations, sous un mois, et sont par le présent notifiés de se réunir à mon bureau, No. 1, Union Buildings, rue Saint-François-Xavier, dans la cité de Montréal, jeudi, le 27e jour de février 1873, à trois heures de l'après-midi, pour l'examen public des faillis et pour le règlement des affaires de la faillite en général.

T. S. BROWN,
Syndic.

Montréal, 22 janvier 1873. 383

ACTE CONCERNANT LA FAILLITE DE 1869.
Province de Québec, }
District of Montreal. } *Cour Supérieure.*
No. 659. }

Dans l'affaire de Charles R. Grothé, failli. Le soussigné fera application à cette cour, pour sa décharge sous le dit acte, le vingt-septième jour de février prochain.

CHARLES R. GROTHÉ,
Par T. & C. C. DE LORIMIER,
Ses procureurs *ad litem*.

Montréal, 16 janvier 1873. 385

ACTE CONCERNANT LA FAILLITE DE 1869.
Province de Québec, } *Cour Supérieure.*
District of Montreal. } No. 817.

Dans l'affaire de Amable Duhamel, failli. Le soussigné fera application à cette cour pour sa décharge sous le dit acte, le vingt-septième jour de février prochain.

AMABLE DUHAMEL,
Par T. & C. C. DE LORIMIER,
Ses procureurs *ad litem*.

Montréal, 16 janvier 1873. 387

ACTE CONCERNANT LA FAILLITE DE 1869.
Dans l'affaire de John Howie, ferblantier et commerçant de Saint-Jean, P. Q., failli.

Le failli m'a fait une cession de ses biens, et les créanciers sont notifiés de se réunir à mon bureau, dans la ville de Saint-Jean, lundi, le dixième jour de février 1873, à cinq heures de l'après-midi, pour recevoir un état de ses affaires et nommer un syndic.

WM. COOTE,
Syndic provisoire.

Saint-Jean, P. Q., 21 janvier 1873. 393

INSOLVENT ACT OF 1869.

In the matter of Hubert Martin, contractor, of the city of Montreal, an Insolvent.

The insolvent has made an assignment of his estate to me, and the creditors are notified to meet at his business place, No. 170, Amherst street, Montreal, on the 4th February next, at 10 o'clock A. M., to receive statements of his affairs, and to appoint an assignee.

G. H. DUMESNIL,
Interim Assignee.

Montreal, 21st January, 1873. 000

INSOLVENT ACT OF 1869.

In the matter of William Doherty, saloon keeper, of Montreal, an Insolvent.

I, the undersigned, Thomas S. Brown, of the city of Montreal, have been appointed assignee in this matter. Creditors are requested to file their claims before me within one month: and are hereby notified to meet at my office, No. 1, Union Buildings, St. François-Xavier street, in the city of Montreal, on Friday, the 28th day of February 1873, at three of the clock in the afternoon, for the public examination of the insolvent and the ordering of the affairs of his estate generally.

T. S. BROWN,
Assignee.

Montreal, 22nd January, 1873. 382

INSOLVENT ACT OF 1869.

In the matter of Alexander Cockburn & Richard H. Napier, trading in Montreal, under the firm of Cockburn & Napier, Insolvents.

I, the undersigned, Thomas S. Brown, of the city of Montreal, have been appointed assignee in this matter. Creditors are requested to file their claims before me within one month, and are hereby notified to meet at my office, No. 1, Union Buildings, St. François-Xavier street, in the city of Montreal, on Thursday, the 27th day of February, 1873, at three o'clock in the afternoon, for the public examination of the insolvents and the ordering of the affairs of the estate generally.

T. S. BROWN,
Assignee.

Montreal, 22nd January, 1873. 384

INSOLVENT ACT OF 1869.

Province of Québec, }
District of Montreal. } *Superior Court.*
No. 659. }

In the matter of Charles R. Grothé, an Insolvent. The undersigned will apply to the said court, for his discharge, under the said act, on the twenty-seventh day of February next.

CHARLES R. GROTHÉ,
By T. & C. C. DE LORIMIER,
His Attorneys *ad litem*.

Montreal, 16th January, 1873. 386

INSOLVENT ACT OF 1869.

Province of Québec, } *Superior Court.*
District of Montreal. } No. 817.

In the matter of Amable Duhamel, an Insolvent. The undersigned will apply to this court for his discharge under the said act, on the twenty-seventh day of February next.

AMABLE DUHAMEL,
By T. & C. C. DE LORIMIER,
His Attorneys *ad litem*.

Montreal, 16th January, 1873. 388

INSOLVENT ACT OF 1869.

In the matter of John Howie, tinsmith and trader, of St. Johns, P. Q., an Insolvent.

The insolvent has made an assignment of his estate to me, and the creditors are notified to meet at my office, in the town of St. Johns, on Monday, the tenth day of February, 1873, at five o'clock in the afternoon, to receive statements of his affairs and to appoint an assignee.

WM. COOTE,
Interim Assignee.

St. Johns, P. Q., 21st January, 1873. 394

ACTE CONCERNANT LA FAILLITE DE 1869.

Dans l'affaire de Dame Adéline Dubeau, épouse de Elzéar Lavoie, Rivière-du-Loup, faillie.
Je, soussigné, Hugues Adolphe Paré, de Saint-Roch, de Québec, marchand, ai été nommé syndic dans cette affaire. Les créanciers sont requis de produire leurs réclamations devant moi dans le cours d'un mois.

H. A. PARE,
Syndic.
389

Québec, 16 janvier 1873.

ACTE CONCERNANT LA FAILLITE DE 1869.

Dans l'affaire de François Paillé, horloger, de St Jean, failli.

Le failli m'a fait une cession de ses biens, et les créanciers sont notifiés de se réunir à mon bureau, dans la ville de Saint-Jean, mardi, le onzième jour de février prochain, à cinq heures P. M., pour recevoir un état de ses affaires et nommer un syndic.

WM. COOTE,
Syndic provisoire.
391

Saint-Jean, P. Q., 22 janvier 1873.

ACTE CONCERNANT LA FAILLITE DE 1869.

Dans l'affaire de David Murray et David Thomas O'Neill, tous deux de la cité de Montréal, faisant affaires comme tels en société en la dite cité, sous la raison sociale de Murray et O'Neill, négociants, faillis.

Les faillis m'ont fait une cession de leurs biens et effets, et les créanciers sont notifiés de s'assembler à leur place d'affaire, No. 458, rue Sainte-Marie, dans la cité de Montréal, lundi, le 27ème jour de janvier courant, à onze heures avant-midi, pour recevoir l'état de leurs affaires et nommer un syndic.

L. JOS. LAJOIE,
Syndic par *interim*.
203 2

Montréal, 9 janvier 1873.

ACTE CONCERNANT LA FAILLITE DE 1869.

Dans l'affaire de Joseph Charles Maynard, commerçant, de la paroisse de St. Césaire, tant en son propre nom que comme ayant été membre de la société qui a existé entre lui et son frère Alexandre F. Maynard, comme marchands associés ayant fait affaires à St. Césaire, sous la raison sociale de Maynard & Maynard, failli.

Une seconde et finale feuille de dividendes a été préparée et restera ouverte aux oppositions jusqu'au quatrième jour du mois de février prochain, après lequel les dividendes seront payés.

G. A. GIGAULT,
Syndic.
209 2

St. Césaire, 13 janvier, 1873.

ACTE CONCERNANT LA FAILLITE DE 1869.

Dans l'affaire de Willard Glidden, failli.

Le syndic nommé à une assemblée des créanciers dans cette affaire, tenue au palais de justice, ici, le sixième jour de novembre 1872, a refusé d'agir, en conséquence, je, Charles J. S. Bacon, syndic officiel, nommé gardien, suis devenu syndic.

Les créanciers sont priés de produire entre mes mains leurs réclamations, sous un mois; une assemblée des créanciers sera tenue à mon bureau, dans le Bloc-Brooks, dans la ville de Sherbrooke, mardi, le onzième jour de février prochain, à dix heures de l'avant-midi, pour le règlement des affaires de la faillite en général.

CHAS. J. S. BACON,
Syndic.
183 2

Sherbrooke, 8 janvier 1873.

ACTE CONCERNANT LA FAILLITE DE 1869.

Dans l'affaire de H. S. Griffing, failli.

Une assemblée des créanciers du failli aura lieu, mardi, le 28ème jour du mois de janvier courant, à dix heures A. M., au bureau de MM. Adolphe Roy & Cie., au No. 337, rue St. Paul, en la cité de Montréal, pour fixer la rémunération du syndic et pour le règlement des affaires de la faillite en général.

S. FRASER,
Syndic.
179 2

L'Avenir, P. Q., 8 janvier 1873.

INSOLVENT ACT OF 1869.

In the matter of Dame Adéline Dubeau, wife of Elzéar Lavoie, of Rivière du Loup, an Insolvent.

I, the undersigned, Hugues Adolphe Paré, of St. Roch de Québec, merchant, have been appointed assignee in this matter. Creditors are requested to file their claims before me, within one month.

H. A. PARE,
Assignee.
390

Quebec, 16th January, 1873.

INSOLVENT ACT OF 1869.

In the matter of François Paillé, watchmaker, St. Johns, an Insolvent.

The Insolvent has made an assignment of his estate to me, and the creditors are notified to meet at my office, in the Town of St. Johns, on tuesday, the eleventh day of February 1873, at five o'clock P. M., to receive statements of his affairs and to appoint an assignee.

WM. COOTE,
Interim Assignee.
392

St. Johns P. Q. 22nd January, 1873.

INSOLVENT ACT OF 1869.

In the matter of David Murray & David Thomas O'Neill, both of the city of Montreal, carrying on business as such in partnership, at the said place, under the name, style and firm of Murray & O'Neill, traders, insolvents.

The insolvents have made an assignment of their estate and effects to me, and the creditors are notified to meet at their place of business, No. 458, Ste. Mary street, in the city of Montreal, on Monday, the 27th day of January instant, at eleven o'clock A. M., to receive statements of their affairs and to appoint an assignee.

L. JOS. LAJOIE,
Interim Assignee.
204 2

Montreal, 9th January, 1873.

INSOLVENT ACT OF 1869.

In the matter of Joseph Charles Maynard, trader, of the parish of St. Césaire, as well in his own name as having been a member of the copartnership that has existed between him and Alexandre F. Maynard, as merchants having carried on business in copartnership at St. Césaire, under the name and firm of Maynard & Maynard, an Insolvent.

A second and final dividend sheet has been prepared, open to objection until the fourth day of the month of February next, after which dividend will be paid.

G. A. GIGAULT,
Assignee.
210 2

St. Césaire, 13th January, 1873.

INSOLVENT ACT OF 1869.

In the matter of Willard Glidden, an Insolvent.

The assignee appointed at a meeting of the creditors in this matter, held, at the court house, here, on the sixth day of November 1872, has refused to act by means whereof, I, Charles J. S. Bacon, official assignee, named guardian, have become assignee.

Creditors are requested to file their claims before me, within one month; a meeting of the creditors will be held in my office, in Brooks Block, in the town of Sherbrooke, on Tuesday, the eleventh day of February next, at ten o'clock in the forenoon, for the ordering of the affairs of the estate generally.

CHAS. J. S. BACON,
Syndic.
184 2

Sherbrooke, 8th January, 1873.

INSOLVENT ACT OF 1869.

In the matter of H. S. Griffing, an Insolvent.

A meeting of the creditors of the insolvent will be held on tuesday, the 28th day of the month of January instant, at ten o'clock in the forenoon, at the office of Messrs. Adolphe Roy & Co., at No. 337, St. Paul street, in the city of Montreal, to fix the remuneration of the assignee and for the settlement of the affairs of the estate generally.

S. FRASER,
Assignee.
180 2

L'Avenir, P. Q., 8th January, 1873.

ACTE CONCERNANT LA FAILLITE DE 1869.

Dans l'affaire de Charles E. Lamirande, individuellement et comme membre de la ci-devant société de F. X. Clermont et Cie., failli.

Le failli m'a fait une cession de ses biens, et les créanciers sont notifiés de se réunir à mon bureau, dans Brooks Block, dans la ville de Sherbrooke, mardi, le vingt-huitième jour de janvier courant, à dix heures de l'avant-midi, pour recevoir un état de ses affaires et nommer un syndic.

Immédiatement après l'ajournement de la dite assemblée, une assemblée des créanciers sera tenue au même lieu pour prendre en considération les soumissions pour l'achat de toute la succession « en bloc ».

Les soumissions pour l'achat de la succession « en bloc » seront reçues par le soussigné jusqu'à mardi, le vingt-huitième jour de janvier courant, jusqu'à dix heures de l'avant-midi.

CHS. J. S. BACON,
Syndic provisoire.

Sherbrooke, 8 janvier 1873.

185 2

ACTE CONCERNANT LA FAILLITE DE 1869 ET SES AMENDEMENTS.

Dans l'affaire de Joseph Lamoureux, de la cité de Montréal, marchand de tabac, failli.

Je, soussigné, John Whyte, syndic officiel, de la cité de Montréal, ai été nommé syndic dans cette affaire. Les créanciers sont priés de produire entre mes mains leurs réclamations, sous un mois, et sont par le présent notifiés de se réunir à mon bureau, Merchant's Exchange-Building, rue Saint-Sacrement, dans la cité de Montréal, lundi, le 10e jour de février prochain, à 4 heures P. M., pour l'examen du failli, et pour le règlement des affaires de la faillite en général.

JOHN WHYTE,
Syndic.

Montréal, 10 janvier 1873.

211 2

ACTE CONCERNANT LA FAILLITE DE 1869.

Canada,
Province de Québec, }
District de Québec. }
No. 208.

James Reid, de la cité de Québec, et William Reid, de la cité de Montréal, marchands-associés comme tels faisant commerce en la cité de Québec, sous la raison de J. & W. Reid, et dans la cité de Montréal, sous le nom de William Reid & Co., Demandeurs : contre Joseph Ford & Alexandre Logan, tous deux de Portneuf, dans le comté de Portneuf, dans le district de Québec, manufacturiers de papiers, en société et comme tels faisant affaires sous le nom de Ford & Logan, Défendeurs.

Un bref de saisie émané en cette cause.

C. ALLEYN,
Shérif.

Québec, 13 janvier 1873

219 2

ACTE CONCERNANT LA FAILLITE DE 1869.

Dans l'affaire de Charles Ferdinand Duranseau et François-Xavier Joseph Sylvestre, marchands, co-associés faisant affaire sous les nom et raison de Duranseau et Sylvestre, de la paroisse de Saint-Jean Chrisostôme, dans le comté de Chateauguay, dans le district de Beauharnois, faillis.

Les faillis m'ont fait une cession de leurs biens et les créanciers sont notifiés de se réunir au lieu de leurs affaires, au village de Saint-Jean Chrisostôme, le trente-unième jour de janvier courant, à midi, afin de recevoir un état de leurs affaires et nommer un syndic.

A. N. LEPALLIEUR,
Syndic provisoire.

Châteauguay, 13 janvier 1873.

235 2

ACTE CONCERNANT LA FAILLITE DE 1869.

Dans l'affaire de Elzéar-Lavoie, failli.

Un quatrième et dernier bordereau des dividendes a été préparé, et ouvert aux oppositions jusqu'à vendredi, le trente-unième jour de janvier, après lequel jour les dividendes seront payés.

R. HENRY WURTELE,
Syndic officiel.

Québec 13 janvier 1873.

215 2

INSOLVENT ACT OF 1869.

In the matter of Charles E. Lamirande, individually and as a member of the late firm of F. X. Clermont & Co., an Insolvent.

The insolvent has made an assignment of his estate to me, and the creditors are notified to meet at my office, in Brooks Block, in the town of Sherbrooke, on Tuesday, the twenty-eighth day of January instant, at ten o'clock in the forenoon, to receive statements of his affairs and appoint an assignee.

Immediately after the above meeting adjourns, a meeting of the creditors will be held at the same place, to consider and decide upon tenders for the purchase of the entire estate « en bloc ».

Tenders for the purchase of the estate « en bloc » will be received by the undersigned until Tuesday, the twenty-eighth day of January instant, up to ten o'clock in the forenoon.

CHAS. J. S. BACON,
Interim Assignee.

Sherbrooke, 8th January, 1873.

186 2

INSOLVENT ACT OF 1869 AND AMENDMENTS THERETO.

In the matter of Joseph Lamoureux, of Montreal, tobaccoconist, an Insolvent.

I, the undersigned, John Whyte, of the city of Montreal, official assignee, have been appointed assignee in this matter. Creditors are requested to file their claims before me, within one month, and are hereby notified to meet at my office, in Merchant's Exchange Building, St. Sacrament street, in the city of Montreal, on Monday, the 10th day of February next, at 4 o'clock P. M., for the examination of the insolvent, and for the ordering of the affairs of the estate generally.

JOHN WHYTE,
Assignee.

Montreal, 10th January, 1873.

212 2

INSOLVENT ACT OF 1869.

Canada,
Province of Quebec, }
District of Quebec. }
No. 208.

James Reid, of the city of Québec, and William Reid, of the city of Montreal, merchants copartners as such trading at the city of Québec, under the firm of J. & W. Reid, and at the city of Montreal, under the firm of Wm. Reid & Co., Plaintiffs; against Joseph Ford & Alexander Logan, both of Portneuf, in the county of Portneuf, in the district of Québec, paper manufacturers, copartners as such there under the firm of Ford & Logan, Defendants.

A writ of attachment has issued in this cause.

C. ALLEYN,
Sheriff.

Quebec, 13th January, 1873.

220 2

INSOLVENT ACT OF 1869.

In the matter of Charles Ferdinand Duranseau and François Xavier Joseph Sylvestre, merchants, and copartners under the name and style of Duranseau and Sylvestre, of the parish of St. Jean Chrisostome, in the county of Chateauguay, in the district of Beauharnois.

The insolvents has made an assignment of their estate to me, and the creditors are notified to meet at the insolvents place of business, in the village of St. Jean Chrisostôme, the thirty-first of January instant, at twelve o'clock noon, to receive statement of their affairs and to appoint an assignee.

A. N. LEPALLIEUR,
Interim Assignee.

Chateauguay, 13th January, 1873.

236 2

INSOLVENT ACT OF 1869.

In the matter of Elzéar Lavoie, an Insolvent.

A fourth and final dividend sheet has been prepared, and open to objection until Friday, the thirty-first day of January, after which dividend will be paid.

R. HENRY WURTELE,
Official Assignee.

Quebec, 13th January, 1873.

216 2

ACTE CONCERNANT LA FAILLITE DE 1869.
Province de Québec }
District de Montréal, } *Cour Supérieure.*

Dans l'affaire de John Livingstone, de la cité et du district de Montréal, commerçant, et comme seul associé de la société de John Livingstone et Cie. Mercredi, le dix-neuvième jour de février prochain, le soussigné demandera à la dite cour sa décharge en vertu du dit acte.

JOHN LIVINGSTONE.
Par C. P. DAVIDSON,
Son procureur ad litem.

Montréal, 14 janvier 1873. 229 2

ACTE CONCERNANT LA FAILLITE DE 1869.
Dans l'affaire de G. O. Venner, failli.

Les créanciers sont par le présent notifiés de se réunir au bureau de MM. P. Garneau & Frère, rue Saint-Pierre, dans la cité de Québec, mercredi, le cinquième jour de février prochain, à trois heures de l'après-midi, pour l'examen public du failli et le règlement des affaires de la faillite en général. Le failli est par le présent notifié d'y assister.

OCT. OUELLETTE
Syndic.

Plessisville de Somerset, 13 janvier 1873. 233 2

Province de Québec, }
District de Montréal, } *Cour Supérieure.*

ACTE CONCERNANT LA FAILLITE DE 1869.

Dans l'affaire de Ferdinand Laframboise, failli. Mercredi, le vingt-six février prochain, le soussigné demandera à la dite cour sa décharge en vertu du dit acte.

FERDINAND LAFRAMBOISE.
Par DUHAMEL, RAINVILLE & RINFRET,
Ses procureurs ad litem.

Montréal, 14 janvier 1873. 245 2

ACTE CONCERNANT LA FAILLITE DE 1869 ET SES AMENDEMENTS.

Canada }
Province de Québec, } *Dans la Cour Supérieure.*
District de Montréal, }

Dans l'affaire de Benjamin Legault dit Deslauriers, Joseph Chardon et Narcisse Laberge, tous trois de la cité de Montréal, dans le district de Montréal, tant individuellement que comme ayant été en société, en la dite cité de Montréal, sous la raison sociale de "Laberge et Cie.," faillis.

Le vingt-sixième jour de février prochain, les soussignés demanderont à la dite cour leur décharge en vertu du dit acte.

BENJAMIN LEGAULT DIT DESLAURIERS,
JOSEPH CHARDON,
NARCISSE LABERGE,
Par DUHAMEL, RAINVILLE & RINFRET,
Leurs procureurs ad litem.

Montréal, 14 janvier 1873. 247 2

ACTE CONCERNANT LA FAILLITE DE 1869.

Province de Québec, }
District de St. Hyacinthe } *Cour Supérieure.*

Dans l'affaire de Monty et Rainville, faillis. Lundi, le vingt-quatre février prochain, les soussignés, Jean Louis Monty et Elzéar Rainville, tant individuellement que comme ayant été associés tels que susdits, demanderont à la dite cour leur décharge en vertu du dit acte.

J. L. MONTY,
ELZEAR RAINVILLE.
Par DUHAMEL, RAINVILLE & RINFRET,
Leurs Procureurs ad litem.

St. Hyacinthe, 15 janvier 1873. 253 2

ACTE CONCERNANT LA FAILLITE DE 1869.

Province de Québec, }
District de Montréal, } *Cour Supérieure.*

Dans l'affaire de Amable Duhamel, failli. Mercredi, le vingt-six février prochain, le soussigné demandera à la dite cour sa décharge en vertu du dit acte.

AMABLE DUHAMEL,
Par F. O. RINFRET,
Son procureur ad litem.

Montréal, 14 janvier 1873. 257 2

INSOLVENT ACT OF 1869.

Province of Quebec, }
District of Montreal, } *Superior Court.*

In the matter of John Livingstone, of the city and district of Montreal, trader and as sole partner of the firm of John Livingstone and Co., an Insolvent. On Wednesday, the nineteenth day of February next, the undersigned will apply to the said court for a discharge under the said act.

JOHN LIVINGSTONE.
By C. P. DAVIDSON,
His Attorney ad litem.

Montreal, 14th January, 1873. 230 2

INSOLVENT ACT OF 1869.

In the matter of G. O. Venner, an Insolvent. The creditors are hereby notified to meet in the office of Messrs. P. Garneau & Frère, in the city of Quebec, on Wednesday, the fifth day of February next, at three o'clock in the afternoon, for the public examination of the insolvent, and for the ordering of the affairs of the estate generally. The insolvent is hereby notified to attend.

OCT. OUELLETTE,
Assignee.

Plessisville de Somerset, 13th January, 1873. 234 2

Province of Quebec, }
District of Montreal, } *In the Superior Court.*

INSOLVENT ACT OF 1869.

In the matter of Ferdinand Laframboise, an Insolvent. On Wednesday, the twenty-sixth day of February next, the undersigned will apply to the said court for a discharge under the said act.

FERDINAND LAFRAMBOISE.
By DUHAMEL, RAINVILLE & RINFRET,
His Attorneys ad litem.

Montreal, 14th January, 1873. 246 2

INSOLVENT ACT OF 1869 AND ITS AMENDMENTS.

Canada, }
Province of Quebec, } *In the Superior Court.*
District of Montreal, }

In the matter of Benjamin Legault dit Deslauriers, Joseph Chardon and Narcisse Laberge, all three of the city and district of Montreal, as well individually as having been in copartnership, in the said city of Montreal, as tinsmiths and traders, under the name, style and firm of "Laberge & Co.," Insolvents.

On the twenty-sixth day of February next, the undersigned will apply to the said court for a discharge under the said act.

BENJAMIN LEGAULT DIT DESLAURIERS,
JOSEPH CHARDON,
NARCISSE LABERGE,
By DUHAMEL, RAINVILLE & RINFRET,
Their Attorneys ad litem.

Montreal, 14th January, 1873. 248 2

INSOLVENT ACT OF 1869.

Province of Quebec, }
District of St. Hyacinthe } *In the Superior Court.*

In the matter of Monty and Rainville, Insolvents. On Monday, the twenty-fourth of February next, the undersigned, Jean Louis Monty and Elzéar Rainville, as well individually as having been copartners as above, will apply to the said court for a discharge under the said act.

J. L. MONTY,
ELZEAR RAINVILLE,
By DUHAMEL, RAINVILLE & RINFRET,
Their Attorneys ad litem.

St. Hyacinthe, 15th January, 1873. 254 2

INSOLVENT ACT OF 1869.

Province of Quebec, }
District of Montreal, } *Superior Court.*

In the matter of Amable Duhamel, an Insolvent. On Wednesday, the twenty-sixth day of February next, the undersigned will apply to the said court for a discharge under the said act.

AMABLE DUHAMEL,
By F. O. RINFRET,
His Attorney ad litem.

Montreal, 14th January, 1873. 258 2

ACTE CONCERNANT LA FAILLITE DE 1869 ET SES AMENDEMENTS.

Canada, }
Province de Québec, } *Dans la Cour Supérieure*
District de Montréal, }
Dans l'affaire de Zoil *alias* Zoël Forest, commerçant de la cité et du district de Montréal, failli.
Le soussigné a déposé au bureau de cette cour, un acte de composition et de décharge exécuté par ses créanciers, tel que requis par la loi, et le vingt-troisième jour de février prochain, il s'adressera à cette cour pour en obtenir une ratification, en vertu du dit acte.

ZOIL *alias* ZOEL FOREST.

Par DUHAMEL, RAINVILLE & RINFRET,

Ses procureurs *ad litem*.

Montréal, 17 janvier 1873. 251 2

ACTE CONCERNANT LA FAILLITE DE 1869 ET SES AMENDEMENTS.

Canada, }
Province de Québec, } *Dans la Cour Supérieure.*
District de Montréal, }
Dans l'affaire d'Alexander Archibald, commerçant et boulanger, de la cité et du district de Montréal, failli.

Le vingt-sixième jour de février prochain, le soussigné demandera à la dite cour sa décharge en vertu du dit acte.

ALEXANDER ARCHIBALD,

Par DUHAMEL, RAINVILLE & RINFRET,

Ses procureurs *ad litem*.

Montréal, 14 janvier 1873. 249 2

ACTE CONCERNANT LA FAILLITE DE 1869.

Canada, }
Province de Québec, } *Dans la Cour Supérieure.*
District de Québec, }
No. 107.

Dans l'affaire de Jean-Baptiste Morissette, failli.

Le premier jour de mars prochain, le dit failli demandera à la dite cour sa décharge en vertu du dit acte.

JEAN-BAPTISTE MORISSETTE,

Par MACKAY & TURCOTTE,

Ses procureurs *ad litem*.

Québec, 15 janvier 1873. 261 2

ACTE CONCERNANT LA FAILLITE DE 1869.

Dans l'affaire de Ludger Steben, de la cité de Montréal, épicier, failli.

Le failli m'a fait une cession de ses biens et effets, et les créanciers sont notifiés de s'assembler à sa place d'affaires, No. 245, rue Montcalm, dans la cité de Montréal, mercredi, le 29ème jour de janvier 1873, à onze heures avant midi, pour recevoir l'état de ses affaires et nommer un syndic.

L. JOS. LAJOIE,

Syndic par *interim*.

Montréal, 11 janvier 1873. 273 2

ACTE CONCERNANT LA FAILLITE DE 1869.

Dans l'affaire de Pierre Claude, commerçant, faisant affaire, en la cité de Montréal, failli.

Le failli m'ayant fait une cession de ses biens, ses créanciers sont notifiés de s'assembler à sa place d'affaires, No. 321, rue Saint-Paul, à Montréal, le vingt-septième jour de janvier courant, à dix heures A. M., afin de prendre communication de l'état de ses affaires et de nommer un syndic.

G. H. DUMESNIL,

Syndic provisoire.

Montréal, 9 janvier 1873. 283 2

Province de Québec, }
District de St. Hyacinthe, } *Cour Supérieure.*

ACTE CONCERNANT LA FAILLITE DE 1869.

Dans l'affaire de Damase Phaneuf, failli.

Lun 11, le vingt-quatre février prochain, le soussigné demandera à la dite cour sa décharge en vertu du dit acte.

DAMASE PHANEUF.

Par DUHAMEL, RAINVILLE & RINFRET,

Ses procureurs *ad litem*.

St. Hyacinthe, 15 janvier 1873. 255 2

INSOLVENT ACT OF 1869 AND ITS AMENDMENTS.

Canada, }
Province of Quebec, } *In the Superior Court.*
District of Montreal, }

In the matter of Zoil *alias* Zoël Forest, of the city and district of Montreal, trader, an Insolvent.

The undersigned has filed in the office of this court a deed of composition and discharge executed by the proportion of his creditors as required by law, and on the twenty-sixth day of February next, he will apply to this court for a confirmation of the same, under the said act.

ZOIL *alias* ZOEL FOREST,

Per DUHAMEL, RAINVILLE & RINFRET,

His Attorneys *ad litem*.

Montreal, 17th January, 1873. 252 2

INSOLVENT ACT OF 1869 AND ITS AMENDMENTS.

Canada, }
Province of Quebec, } *In the Superior Court.*
District of Montreal, }

In the matter of Alexander Archibald, of the city and district of Montreal, trader & baker, an Insolvent.

On the twenty-sixth day of February next, the undersigned will apply to the said court for a discharge under the said act.

ALEXANDER ARCHIBALD,

Per DUHAMEL, RAINVILLE & RINFRET,

His Attorneys *ad litem*.

Montreal, 14th January, 1873. 250 2

INSOLVENT ACT OF 1869.

Canada, }
Province of Quebec, } *In the Superior Court.*
District of Quebec, }
No. 107.

In the matter of Jean Baptiste Morissette, an Insolvent.

On the first day of March next, the undersigned will apply to the said court for his discharge under the said act.

JEAN BAPTISTE MORISSETTE,

By MACKAY & TURCOTTE,

His Attorneys *ad litem*.

Quebec, 15th January, 1873. 262 2

INSOLVENT ACT OF 1869.

In the matter of Ludger Steben, of the city of Montreal, grocer, an Insolvent.

The insolvent has made an assignment of his estate and effects to me, and the creditors are notified to meet at his place of business, No. 245, Montcalm street, in the city of Montreal, on Wednesday, the 29th day of January 1873, at eleven o'clock A. M., to receive statements of his affairs and to appoint an assignee.

L. JOS. LAJOIE,

Interim Assignee.

Montreal, 11th January, 1873. 274 2

INSOLVENT ACT OF 1869.

In the matter of Pierre Claude, trader, carrying on business, in the city of Montreal, an Insolvent.

The insolvent has made an assignment of his estate to me, and the creditors are notified to meet at his business place, No. 321, St. Paul street, in Montreal, on the twenty-seventh day of January instant, at 10 o'clock A. M., to receive statements of his affairs, and to appoint an assignee.

G. H. DUMESNIL,

Interim Assignee.

Montreal, 9th January, 1873. 284 2

Province of Quebec, }
District of St. Hyacinthe, } *In the Superior Court.*

INSOLVENT ACT OF 1869.

In the matter of Damase Phaneuf, an Insolvent.

On Monday, the twenty-fourth day of February next, the undersigned will apply to the said court for a discharge under the said act.

DAMASE PHANEUF.

By DUHAMEL, RAINVILLE & RINFRET,

His Attorneys *ad litem*.

St. Hyacinthe, 15th January, 1873. 256 2

**ACTE CONCERNANT LA FAILLITE
1864 ET 1869.**

Canada,
Province de Québec, }
District de St. Hyacinthe. } *Cour Supérieure.*
Dans l'affaire de François Renaud, failli, et Charles
Desmarteau, syndic.

Mercredi, le vingt-sixième jour de février prochain,
les soussignés demanderont à la dite cour leur dé-
charge en cette affaire en vertu du dit acte.

FRANÇOIS RENAUD, failli.

CHARLES DESMARTEAU, Syndic,
Par JETTE & BÉRIQUE,

Leurs procureurs *ad litem.*
St. Hyacinthe, 31 décembre 1872. 275 2

ACTE CONCERNANT LA FAILLITE DE 1869.

Dans l'affaire de Alfred Doré, de Montréal, failli.
Le soussigné vendra par encan public à son bureau,
« Merchants Exchange Building, » à Montréal, lundi,
le 3e jour de février prochain, à 11 heures A. M., le
montant ou la valeur de l'héritage échu au failli sus-
nommé, par testament ou autrement, et provenant de
ses parents ; dont les détails seront donnés au temps
de la vente, ainsi que les termes et conditions de la
vente.

JOHN WHYTE,
Syndic.

Montréal, 15 janvier 1873. 277 2

ACTE CONCERNANT LA FAILLITE DE 1869.

Province de Québec, }
District de Montréal. } *Dans la Cour Supérieure.*
Dans l'affaire de Robert Taylor Routh, en sa qualité
de curateur à la faillite et succession vacantes de
feu James Henry Henderson, en son vivant expé-
diteur, de la cité de Montréal, décédé, failli.

Mercredi, le dix-neuvième jour de février prochain,
le soussigné, en sa dite qualité, demandera à la dite
cour une décharge en vertu du dit acte.

ROBERT TAYLOR ROUTH,
Es-qualité,

Par C. P. DAVIDSON,
Son procureur.

Montréal, 8 janvier 1873. 279 2

**ACTE CONCERNANT LA FAILLITE DE 1869
ET SES AMENDEMENTS.**

Dans l'affaire de William Foote, de la cité de Mont-
réal, faisant affaires sous les nom et raison de
William Foote et compagnie, marchand de thé et de
vin, failli.

Le failli m'a fait une cession de ses biens, et les
créanciers sont notifiés de se réunir à sa place d'affai-
res, numéro 136, rue McGill, à Montréal, mardi, le
quatrième jour de février prochain, à trois heures de
l'après-midi, pour recevoir un état de ses affaires, et
nommer un syndic.

DAVID J. CRAIG,
Syndic provisoire.

Montréal, 15 janvier 1873. 281 2

**ACTE CONCERNANT LA FAILLITE DE 1869 ET
SES AMENDEMENTS.**

Canada,
Province de Québec, }
District de Montréal. } *Dans la Cour Supérieure.*

Le vingt-unième jour de février prochain, le sous-
signé demandera à la dite cour sa décharge en vertu
du dit acte.

EMERY LALONDE,
Par D. D. BONDY,

Son procureur *ad litem.*
Montréal, 15 janvier 1873. 287 2

ACTE CONCERNANT LA FAILLITE DE 1869.

Dans l'affaire de G. Boisclair, d'Arthabaskaville,
commerçant, failli.

Mardi, le dix-huitième jour de février prochain, le
soussigné demandera à la dite cour sa décharge en
vertu du dit acte.

G. BOISCLAIR,
Par W. H. FELTON,

Son procureur *ad litem.*
Arthabaskaville, 13 janvier 1873. 291 2

INSOLVENT ACT OF 1864 AND 1869.

Canada,
Province of Quebec, }
District of St. Hyacinthe. } *Superior Court.*
In the matter of François Renaud, an Insolvent, and
Charles Desmarteau, assignee.

On Wednesday, the twenty-sixth day of February
next, the undersigned will apply to the said court for
a discharge under the said act in the above matter.

FRANÇOIS RENAUD, insolvent,

CHARLES DESMARTEAU, assignee,
By JETTE & BÉRIQUE,

Their Attorneys *ad litem.*
St. Hyacinthe, 31st December, 1872. 274 2

INSOLVENT ACT OF 1869.

In re Alfred Doré, of Montreal, an Insolvent.
The undersigned will sell by public auction, at his
office, Merchant's Exchange Building, in Montreal, on
Monday, the 3rd day of February next, at 11 o'clock
A. M., the amount or value of the inheritance accruing
to the above named insolvent, by will or otherwise,
from his parents ; particulars of which will be given
at the time of sale, together with the terms and con-
ditions of the same.

JOHN WHYTE,
Assignee.

Montreal, 15th January, 1873. 278 2

INSOLVENT ACT OF 1869.

Province of Quebec, }
District of Montreal. } *In the Superior Court.*
In the matter of Robert Taylor Routh, in his quality
of curator to the vacant estate and succession of
the late James Henry Henderson, in his lifetime of
the city of Montreal, forwarder, deceased, an In-
solvent.

On Wednesday, the nineteenth of February next,
the undersigned, in his said quality, will apply to the
said court for a discharge under the said act.

ROBERT TAYLOR ROUTH,
Es-qualité.

By C. P. DAVIDSON,
His Attorney.

Montreal, 8th January, 1873. 280 2

**INSOLVENT ACT OF 1869 AND AMENDMENTS
THERETO.**

In the matter of William Foote, of the city of Montreal,
carrying on business there under the name and
firm of William Foote and company, tea and wine
merchant, an Insolvent.

The insolvent has made an assignment of his estate
to me, and the creditors are notified to meet at his
place of business, number 136, McGill street, in
Montreal, on Tuesday, the fourth day of February
next, at three o'clock afternoon, to receive statements
of his affairs and to appoint an assignee.

DAVID J. CRAIG,
Interim Assignee.

Montreal, 15th January, 1873. 282 2

**INSOLVENT ACT OF 1869 AND ITS AMEND-
MENTS.**

Canada,
Province of Quebec, }
District of Montreal. } *In the Superior Court.*

On the twenty-first day of February next, the un-
dersigned will apply to the said court for a discharge
under the said act.

EMERY LALONDE,
Par D. D. BONDY,

His Attorney *ad litem.*
Montreal, 15th January, 1873. 288 2

INSOLVENT ACT OF 1869.

In the matter of G. Boisclair, of Arthabaskaville,
trader, an Insolvent.

On Tuesday, the eighteenth day of February next,
the undersigned will apply to the said court for his
discharge under the said act.

G. BOISCLAIR,
By W. H. FELTON,

His Attorney *ad litem.*
Arthabaskaville, 13th January, 1873. 292 2

ACTE CONCERNANT LA FAILLITE DE 1869.

Dans l'affaire de Ebenezer Popham, de la cité de Montréal, individuellement et comme associé dans la ci-devant société de Baker, Popham & Cie., failli. Je, soussigné, Thomas S. Brown, de la cité de Montréal, ai été nommé syndic dans cette affaire. Les créanciers sont priés de produire entre mes mains leurs réclamations, sous un mois, et sont par le présent notifiés de se réunir à mon bureau, No. 1, Union Buildings, rue St. François Xavier, dans la cité de Montréal, mercredi, le dix-neuvième jour de février 1873, à trois heures de l'après-midi, pour l'examen public du failli, et pour le règlement des affaires de la faillite en général.

T. S. BROWN,
Syndic.

Montréal, 15 janvier 1873.

285 2

ACTE CONCERNANT LA FAILLITE DE 1869.

Dans l'affaire de Joseph Girouard, failli. Je soussigné, Adolphe Germain, avocat et syndic officiel du comté de Richelieu, de la ville de Sorel, ai été nommé syndic dans cette affaire. Les créanciers sont requis de produire leurs réclamations devant moi dans le cours d'un mois, et sont de plus notifiés de s'assembler au bureau de Messieurs Gaultier et Mayrand, rue des commissaires, en la cité de Montréal, jeudi, le vingtième jour de février prochain, à onze heures de l'avant-midi, pour l'interrogatoire public du failli et pour le règlement des affaires de la faillite en général. Le failli est notifié d'y assister.

A. GERMAIN,
Syndic.

Sorel, 8 janvier 1873.

293 2

ACTE CONCERNANT LA FAILLITE DE 1869.

Dans l'affaire de François Lapointe, failli. Je, soussigné, Adolphe Germain, avocat et syndic officiel du comté de Richelieu, de la ville de Sorel, ai été nommé syndic dans cette affaire. Les créanciers sont requis de produire leurs réclamations devant moi dans le cours d'un mois, et sont de plus notifiés de s'assembler à mon bureau, rue George, en la ville de Sorel, mardi, le dix-neuvième jour de février prochain, à neuf heures de l'avant-midi, pour l'interrogatoire public du failli, et pour le règlement des affaires de la faillite en général. Le failli est notifié d'y assister.

A. GERMAIN,
Syndic.

Sorel, 8 janvier, 1873.

295 2

ACTE CONCERNANT LA FAILLITE DE 1869.

Dans l'affaire de Guay & Cie., de Québec, faillis. Je, soussigné, Charles Baillie, de la cité de Montréal, ai été nommé syndic dans cette affaire. Les créanciers sont priés de produire entre mes mains leurs réclamations, sous un mois.

CHAS. BAILLIE,
Syndic.

Montréal, 3 janvier 1873.

103 3

ACTE CONCERNANT LA FAILLITE DE 1869.

Canada, }
Province de Québec, } *Dans la Cour Supérieure.*
District d'Ontario. }

Dans l'affaire de William Patterson, failli. Jeudi, le treizième jour de février prochain, le soussigné demandera à la dite cour sa décharge en vertu du dit acte, et de l'acte concernant la faillite, de 1864, et ses amendements.

WILLIAM PATTERSON,
Par McLEOD, WRIGHT & ROULEAU,
Ses procureurs *ad litem*.

Aylmer, 27 décembre 1872.

65 4

ACTE CONCERNANT LA FAILLITE DE 1869.

Canada, }
Province de Québec, } *Dans la Cour Supérieure.*
District de St. François. }

Dans l'affaire de Elie Fisette, failli. Le soussigné a déposé au greffe de cette cour un acte de composition et de décharge exécuté par ses créanciers, et jeudi, le sixième jour de février prochain, il s'adressera à la dite cour, pour obtenir une ratification de la décharge par là effectuée.

ELIE FISETTE,
Par CABANA & BELANGER,
Ses procureurs *ad litem*.

Sherrbrooke, 31 décembre 1872.

81 4

INSOLVENT ACT OF 1869.

In the matter of Ebenezer Popham, of the city of Montreal, individually and as partner in the late firm of Baker, Popham & Company, an Insolvent. I, the undersigned, Thomas S. Brown, of the city of Montreal, have been appointed assignee in this matter. Creditors are requested to file their claims before me within one month; and are hereby notified to meet at my office, No. 1, Union Buildings, St. François Xavier street, in the city of Montreal, on Wednesday, the 19th day of February 1873, at three of the clock in the afternoon, for the public examination of the insolvent and the ordering of the affairs of his estate generally.

T. S. BROWN,
Assignee.

Montreal, 15th January, 1873.

286 2

INSOLVENT ACT OF 1869.

In the matter of Joseph Girouard, an Insolvent. I, the undersigned, Adolphe Germain, of Sorel, advocate and official assignee for Richelieu county, have been appointed assignee in this matter. Creditors are requested to file their claims before me within one month, and are notified to meet at the office of Messrs. Gaultier & Mayrand, commissioners street, in the city of Montreal, Thursday, the twentieth day of February next, at eleven o'clock in the forenoon, for the public examination of the insolvent and for the ordering of the affairs of the estate generally. The insolvent is notified to attend.

A. GERMAIN,
Assignee.

Sorel, 8th January, 1873.

294 2

INSOLVENT ACT OF 1869.

In the matter of François Lapointe, an Insolvent. I, the undersigned, Adolphe Germain, of Sorel, advocate and official assignee for Richelieu county, have been appointed assignee in this matter. Creditors are requested to file their claims before me, within one month, and are notified to meet at my office, George street, in the town of Sorel, Tuesday, the nineteenth day of February next, at nine o'clock in the forenoon, for the public examination of the insolvent, and for the ordering of the affairs of the estate generally. The insolvent is notified to attend.

A. GERMAIN,
Assignee.

Sorel, 8th January, 1873.

295 2

INSOLVENT ACT OF 1869.

In the matter of Guay & Co., of Québec, Insolvents. I, the undersigned, Charles Baillie, of the city of Montreal, have been appointed assignee in this matter. Creditors are requested to file their claims before me within one month.

CHAS. BAILLIE,
Assignee.

Montreal, 3rd January, 1873.

104 3

INSOLVENT ACT OF 1869.

Canada, }
Province of Quebec, } *In the Superior Court.*
District of Ottawa. }

In the matter of William Patterson, an Insolvent. On Thursday, the thirteenth day of February next, the undersigned will apply to the said court for a discharge under the said act, and the insolvent act of 1864 and its amendments.

WILLIAM PATTERSON,
By McLEOD, WRIGHT & ROULEAU,
His Attorneys *ad litem*.

Aylmer, 27th December, 1872.

66 4

INSOLVENT ACT OF 1869.

Canada, }
Province of Québec, } *In the Superior Court.*
District of St. Francis. }

In the matter of Elie Fisette, an Insolvent. The undersigned has filed in the office of this court a deed of composition and discharge executed by his creditors, and on Thursday, the sixth day of February next, he will apply to the said court for a confirmation of the discharge thereby effected.

ELIE FISETTE,
Per CABANA & BELANGER,
His Attorneys *ad litem*.

Sherrbrooke, 31st December, 1872.

81 4

ACTE CONCERNANT LA FAILLITE DE 1869.

Canada, }
Province de Québec, } Dans la Cour Supérieure.
District d'Arthabaska. }

Dans l'affaire de A. B. Desrocher, failli.

Mercredi, le douzième jour de février prochain, le soussigné demandera à la dite cour sa décharge en vertu du dit acte.

A. B. DESROCHER,
Par W. H. FELTON,
Son procureur *ad litem*.

Arthabaskaville, 10 décembre 1872. 41 4

ACTE CONCERNANT LA FAILLITE DE 1869.

Dans l'affaire de Joseph Beaupré, d'Arthabaskaville, commerçant, failli.

Mercredi, le douzième jour de février prochain, le soussigné s'adressera à la dite cour pour obtenir sa décharge sous le dit acte.

JOSEPH BEAUPRÉ.
Par W. H. FELTON,
Son procureur *ad litem*.

Arthabaskaville, 23 décembre 1872. 43 4

ACTE CONCERNANT LA FAILLITE DE 1869.

Canada, }
Province de Québec, } Dans la Cour Supérieure.
District de Québec. }

Dans l'affaire de Joachim Bédard, fils, failli.

Samedi, le premier jour de février prochain, le soussigné demandera à la dite cour sa décharge en vertu du dit acte.

JOACHIM BEDARD, Fils,
Par AMYOT & TASCHEREAU,
Ses procureurs *ad litem*.

Québec, 23 décembre 1872. 4097 5

ACTE CONCERNANT LA FAILLITE DE 1869.

Canada, }
Province de Québec, } Dans la Cour Supérieure.
District de Québec. }

Dans l'affaire de Elzéar Lavoie, failli.

Le premier jour de février prochain, le soussigné demandera à la dite cour sa décharge en vertu du dit acte.

ELZÉAR LAVOIE,
Par AMYOT & TASCHEREAU,
Ses procureurs *ad litem*.

Québec, 23 décembre 1872. 4099 5

ACTE CONCERNANT LA FAILLITE DE 1869.

Province de Québec, } Dans la Cour Supérieure.
District de Québec. }

Dans l'affaire de Lemay, Vohl & Co., faillis.

Samedi, le premier jour de février prochain, le soussigné, tant en son nom individuellement que comme associé de la raison sociale de Lemay, Vohl & Co., demandera à la dite cour sa décharge, en vertu du dit acte.

LEON P. VOHL.

Québec, 26 décembre 1872. 4101 5

ACTE CONCERNANT LA FAILLITE DE 1869.

Dans l'affaire de Alphonse Tison, de la cité de Montréal, commerçant, failli.

Le failli n'ayant fait une cession de ses biens, ses créanciers sont rotifiés de se réunir à sa place d'affaires, coin des rues Ontario et Montcalm, à Montréal, le 31 janvier courant, à 10 heures A. M., afin de prendre communication de l'état de ses affaires et nommer un syndic.

G. H. DUMESNIL,
Syndic provisoire.

Montréal, 16 janvier 1873. 307 2

ACTE CONCERNANT LA FAILLITE DE 1869.

Dans l'affaire de Kinsman D. Harvey, commerçant, failli.

Le failli m'a fait une cession de ses biens, et les créanciers sont rotifiés de se réunir à mon bureau, dans le Bloc Brooks, (le failli n'ayant maintenant aucune place d'affaires), mercredi, le vingt-neuvième jour de janvier courant, à dix heures de l'avant-midi, pour recevoir un état de ses affaires et nommer un syndic.

C. J. S. BACON,
Syndic provisoire.

Sherbrooke, 15 janvier 1873. 311 2

INSOLVENT ACT OF 1869.

Canada, }
Province of Quebec, } In the Superior Court.
District of Arthabaska. }

In the matter of A. B. Desrocher, an Insolvent.

On Wednesday, the twelfth day of February next, the undersigned will apply to the said court for a discharge under the said act.

A. B. DESROCHER,
By W. H. FELTON,
His attorney *ad litem*.

Arthabaskaville, 10th December, 1872. 42 4

INSOLVENT ACT OF 1869.

In the matter of Joseph Beaupré, of Arthabaskaville, trader, an Insolvent.

On Wednesday, the twelfth day of February next, the undersigned will apply to the said court for his discharge under the said act.

JOSEPH BEAUPRÉ.
By W. H. FELTON,
His Attorney *ad litem*.

Arthabaskaville, 23rd December, 1872. 44 4

INSOLVENT ACT OF 1869.

Canada, }
Province of Quebec, } In the Superior Court.
District of Quebec. }

In the matter of Joachim Bédard, Son, an Insolvent.

On Saturday, the first day of February next, the undersigned will apply to the said court for a discharge under the said act.

JOACHIM BEDARD, Son,
By AMYOT & TASCHEREAU,
His Attorneys *ad litem*.

Quebec, 23rd December, 1872. 4098 5

INSOLVENT ACT OF 1869.

Canada, }
Province of Quebec, } In the Superior Court.
District of Quebec. }

In the matter of Elzéar Lavoie, an Insolvent.

On Saturday, the first day of February next, the undersigned will apply to the said court for a discharge under the said act.

ELZÉAR LAVOIE,
By AMYOT & TASCHEREAU,
His Attorneys *ad litem*.

Quebec, 23rd December, 1872. 4100 5

INSOLVENT ACT OF 1869.

Province of Quebec, } In the Superior Court.
District of Quebec. }

In the matter of Lemay, Vohl & Co., Insolvents.

On Saturday, the first day of February next, the undersigned, as well in his individual name as one of the partners of the firm of Lemay, Vohl & Co., will apply to the said court for his discharge under the said act.

LEON P. VOHL.

Quebec, 26th December, 1872. 4102 5

INSOLVENT ACT OF 1869.

In the matter of Alphonse Tison, of the city of Montréal, trader, an Insolvent.

The insolvent has made an assignment of his estate to me, and the creditors are notified to meet at his business place, corner of Ontario and Montcalm streets, Montréal, on the 31st day of January instant, at 10 o'clock A. M., to receive statements of his affairs and to appoint an assignee.

G. H. DUMESNIL,
Interim Assignee.

Montreal, 16th January, 1873. 308 2

INSOLVENT ACT OF 1869.

In the matter of Kinsman D. Harvey, trader, an Insolvent.

The insolvent has made an assignment of his estate to me, and the creditors are notified to meet at my office, in Brooks Block, in the town of Sherbrooke, (the insolvent having now no place of business), on Wednesday, the twenty-ninth day of January instant, at ten o'clock in the forenoon, to receive statements of his affairs and to appoint an assignee.

C. J. S. BACON,
Interim Assignee.

Sherbrooke, 15th January, 1873. 312 2

ACTE CONCERNANT LA FAILLITE DE 1869 ET SES AMENDEMENTS.

Dans l'affaire de Leonard J. Kneeland, propriétaire de moulins, de Stukely Sud, comté de Shefford, tant en son nom propre que comme ayant été en société avec Erastus J. Lawrence, failli.

Je, soussigné, Thomas Brassard, notaire public, du village de Waterloo, dit comté de Shefford, ai été nommé syndic dans cette affaire. Les créanciers sont requis de me produire leurs réclamations, dans un mois; et sont aussi par le présent notifiés de se réunir à mon bureau, au village de Waterloo susdit, jeudi, le vingtième jour de février prochain, à une heure P. M., pour l'examen du failli, et pour l'arrangement des affaires de la faillite en général.

THOS. BRASSARD,
Syndic.

Montréal, 16 janvier 1873. 301 2

ACTE CONCERNANT LA FAILLITE DE 1869.

Dans l'affaire de Pierre Claude, failli.

Les créanciers du failli sus-nommé, sont par le présent notifiés qu'il a déposé dans mon bureau un acte de composition et de décharge, portant avoir été exécuté par une majorité en nombre de ses créanciers, représentant les trois quarts en valeur de ses dettes, sujet à être vérifié en évaluant telle proportion; et si aucune opposition au dit acte de composition, et de décharge n'est faite sous trois jours juridiques après la dernière publication du présent avis, lequel jour sera vendredi, le 31ème jour de janvier courant, le syndic soussigné agira en vertu du dit acte de composition et de décharge suivant ses termes.

G. H. DUMESNIL,
Syndic provisoire.

Montréal, 16 janvier 1873. 305 2

ACTE CONCERNANT LA FAILLITE DE 1869.

Dans l'affaire de Raphaël Longtin et Chéri Longtin, tous deux de la paroisse de St. Rémi, comté de Napierville, et y faisant affaires ensemble en société sous les nom et raison de R. & C. Longtin, faillis.

Je soussigné, L. Jos. Lajoie, de la cité et du district de Montréal, ai été nommé syndic dans cette affaire. Les créanciers sont requis de produire leurs réclamations à mon bureau, sous un mois, et sont aussi par le présent notifiés de se réunir à mon bureau, No. 97, rue St. Jacques, en la cité de Montréal, lundi, le dix-septième jour de février prochain, à trois heures P. M., pour l'examen du failli et pour l'arrangement des affaires de la faillite en général.

L. JOS. LAJOIE,
Syndic.

Montréal, 16 janvier 1873. 309 2

ACTE CONCERNANT LA FAILLITE DE 1869.

Dans l'affaire de Joseph S. Moffet, failli.

Je, soussigné, R. Henry Wurtele, de Québec, ai été nommé syndic dans cette affaire. Les créanciers sont priés de produire entre mes mains leurs réclamations, sous un mois, et une assemblée des créanciers sera tenue à mon bureau, Québec, mercredi, le dix-neuvième jour de février prochain, à onze heures A. M., pour l'examen du failli et pour le règlement des affaires en général.

R. HENRY WURTELE,
Syndic officiel.

Québec, 17 janvier 1873. 313 2

Règles de Cour.**ACTE CONCERNANT LA FAILLITE DE 1869.**

Province de Québec, } *Cour Supérieure.*
District de Montréal, } No. 471.

Lundi, le vingt-troisième jour de décembre 1872.

PRESENT :—L'Honorable M. le Juge MacKAY.

Exparte :—Antoine Hébert, marchand, de la paroisse de Saint Grégoire, comté de Nicolet, failli; contre Louis J. R. Giard, syndic; et John L. Cassidy, marchand, de la cité de Montréal, et y faisant commerce sous le nom de John L. Cassidy & Cie., créancier requérant.

Il est ordonné sur requête du dit John L. Cassidy,

INSOLVENT ACT OF 1869, AND AMENDMENTS.

In the matter of Leonard J. Kneeland, mill owner, of South Stukely, county of Shefford, as well in his own name as having been in partnership with Erastus J. Lawrence, an Insolvent.

I, the undersigned, Thomas Brassard, notary public, of Waterloo, in the said county of Shefford, have been appointed assignee in this matter. Creditors are requested to file their claims before me within one month, and are hereby notified to meet at my office, in said village of Waterloo, on Thursday, the twentieth day of February next, at one o'clock P. M., for the public examination of the Insolvent, and for the ordering of the affairs of the estate generally.

THOS. BRASSARD,
Assignee.

Montreal, 16th January, 1873. 302 2

INSOLVENT ACT OF 1869.

In the matter of Pierre Claude, an Insolvent.

The creditors of the above named insolvent are hereby notified that he have deposited in my office a deed of composition and discharge, purporting to be executed by a majority in number of his creditors, representing three fourths in value of his liabilities, subject to be computed in ascertaining such proportion, and should no opposition be made to said deed of composition and discharge within three juridical days next after the last publication of this notice, which will be on Friday, the 31st of January instant, the undersigned assignee will act upon said deed of composition and discharge according to its terms.

G. H. DUMESNIL,
Interim Assignee.

Montreal, 16th January, 1873. 306 2

INSOLVENT ACT OF 1869.

In the matter of Raphaël Longtin and Chéri Longtin, both of the parish of St. Rémi, county of Napierville, and there doing business in partnership, under the name and firm of R. & C. Longtin, Insolvents.

I, the undersigned, L. Jos. Lajoie, of the city of Montreal, have been appointed assignee in this matter. Creditors are requested to file their claims before me, within one month, and are hereby notified to meet at my office, No. 97, St. James Street, in the city of Montreal, on Monday, the seventeenth day of February next, at 3 o'clock P. M., for the examination of the Insolvent and for the ordering of the affairs of the estate generally.

L. JOS. LAJOIE,
Assignee.

Montreal, 16th January, 1873. 310 2

INSOLVENT ACT OF 1869.

In the matter of Joseph S. Moffet, an Insolvent.

I, the undersigned, R. H. Wurtele, of Québec, have been appointed assignee in this matter. Creditors are requested to file their claims before me within one month, and a meeting of the creditors will be held at my office, St. Peter street, Québec, on Wednesday, the nineteenth day of February next, at eleven o'clock A. M., for the examination of the insolvent and the ordering of affairs generally.

R. HENRY WURTELE,
Official Assignee.

Québec, 17th January, 1873. 314 2

Rules of Court.**INSOLVENT ACT OF 1869.**

Province of Québec, } *Superior Court.*
District of Montréal, } No. 471.

Monday, the twenty-third day of December 1872.

PRESENT :—The Honorable Mr. Justice MacKAY.

Exparte :—Antoine Hébert, of the parish of St. Grégoire, county of Nicolet, merchant, insolvent; against Louis J. R. Giard, assignee; and John L. Cassidy, of the city of Montreal, merchant, and there carrying on business under the name of John L. Cassidy & Co., creditor and petitioner.

It is ordered on the petition of the said John L. Cas-

représenté par MM. Duhamel, Rainville & Rinfret, ses avocats et procureurs en cette affaire, qu'une assemblée des créanciers du dit Antoine Hébert, soit tenue dans la salle des faillites, pour les affaires en faillites au Palais de Justice, en la cité de Montréal, samedi, le huitième jour de février prochain, à onze heures de l'avant midi, pour là et alors nommer un syndic à la faillite du dit Antoine Hébert, au lieu et place du dit Louis J. R. Giard, maintenant absent de cette province.

Par ordre,

HUBERT, PAPINEAU & HONEY,
243 2 P. C. S.

ACTE CONCERNANT LA FAILLITE DE 1869.

Province de Québec, } *Dans la Cour Supérieure.*
District de Montréal. }

Mardi, le septième jour de janvier 1873.

Présent :—L'honorable M. le juge Beaudry.

No. 504.

James B. Stevenson, Demandeur, vs. William B. Bowie, commerçant, de la cité et du district de Montréal Défendeur.

Il est ordonné, sur requête du Demandeur, qu'une assemblée des créanciers du dit William B. Bowie soit tenue dans la salle des faillites, pour les affaires en faillites, au palais de justice, en la cité de Montréal, lundi, le vingt-septième jour de janvier courant, à onze heures de l'avant-midi, pour là et alors nommer un syndic à la faillite du dit William B. Bowie et à ses biens.

(Par ordre,)

HUBERT, PAPINEAU & HONEY,
259 2 P. C. S.

Ventes d'immeubles en vertu des Actes concernant la Faillite.

ACTE CONCERNANT LA FAILLITE DE 1869.

Dans l'affaire de Joseph Petit, voiturier, de Varennes, failli.

A VIS PUBLIC est par le présent donné que les immeubles sous-mentionnés seront vendus aux temps et lieux respectifs tels que mentionnés plus bas. Toutes personnes ayant à exercer à cet égard des réclamations que le Régistrateur n'est pas tenu de mentionner dans son certificat, en vertu de l'article 700 du code de procédure civile du Bas-Canada, sont par le présent requises de les faire connaître suivant la loi. Toutes oppositions afin d'annuler, afin de distraire, ou afin de charge, ou autres oppositions à la vente, doivent être déposées entre les mains du soussigné, avant les quinze jours qui précéderont immédiatement le jour de la vente; les oppositions afin de conserver peuvent être déposées en aucun temps dans les six jours après le jour de la vente.

1. Un emplacement sis et situé au village de Varennes, de la contenance qu'il peut avoir dans les limites suivantes : borné devant par le chemin de la Reine, derrière par Louis H. Massue, écuyer, joignant d'un côté la petite rivière Notre-Dame, de l'autre côté les héritiers de feu Louis A. Beauchemin—avec maison en pierres, boutiques et autres bâtisses.

2. Une part d'isle dans la Grande Isle de Varennes, en la dite paroisse de Varennes, de la contenance de quatre arpents et demi environ en superficie, joignant d'un côté les héritiers de J. P. L. Demartigny, et de l'autre côté Isidore Laverdure, en prairie—sans bâtisses.

Pour être vendus sur les lieux, à Varennes, JEUDI, le VINGT-SEPT MARS prochain, à DIX heures A. M.

A. H. BERNARD,
Varennes. Syndic officiel.
[Première publication, 25 janvier 1873.] 339

ACTE CONCERNANT LA FAILLITE DE 1869.

Dans l'affaire de Binet et Laroche, faillis.

A VIS PUBLIC est par le présent donné que les immeubles sous-mentionnés seront vendus par le syndic officiel soussigné aux temps et lieux men-

sidy, presented by Messrs. Duhamel, Rainville & Rinfret, his attorneys, that a meeting of the creditors of the said Antoine Hébert, be held, in the room appropriated for matters in insolvency, in the Court House in the city of Montreal, on Saturday, the eighth day of February next, at eleven of the clock in the forenoon, for the purpose of appointing an assignee to the insolvent estate of the said Antoine Hébert, in the place and stead of the said Louis J. R. Giard, now absent from this province.

By order,

HUBERT, PAPINEAU & HONEY,
244 2 P. C. S.

INSOLVENT ACT OF 1869.

Province of Québec, } *In the Superior Court.*
District of Montreal. }

Tuesday, the seventh day of January, 1873.

Present :—The Honorable Justice Beaudry.

No. 504.

James B. Stevenson, Plaintiff, vs. William B. Bowie, of the city and district of Montreal, trader, Defendant.

It is ordered, on the petition of the Plaintiff, that a meeting of the creditors of the said William B. Bowie be held in the room appropriated for matters in insolvency, in the court house, in the city of Montreal, on Monday, the twenty-seventh day of January instant, at eleven of the clock in the forenoon, for the purpose of appointing an assignee to the Insolvent estate of the said William B. Bowie.

(By order)

HUBERT, PAPINEAU & HONEY,
260 2 P. C. S.

Sales of Real Estate under Insolvent Acts.

INSOLVENT ACT OF 1869.

In the matter of Joseph Petit, coach maker, of Varennes, an Insolvent.

PUBLIC NOTICE is hereby given that the under-mentioned immovables will be sold at the time and place mentioned below. All persons having claims on the same which the registrar is not bound to include in his certificate, under article 700, of the Code of Civil Procedure of Lower Canada, are hereby required to make them known according to law; all oppositions *afin d'annuler, afin de distraire or afin de charge*, or other oppositions to the sale, are required to be filed with the undersigned, at his office, previous to the fifteen days next preceding the day of sale; oppositions *afin de conserver* may be filed at any time within six days after the sale, to wit:

1. An emplacement situate and being in the village of Varennes, containing whatever extent may be found within the following limits : bounded in front by the Queen's road, in rear by Louis H. Massue, esquire, on one side by the river known as La Petite Rivière Notre Dame, and on the other side by the heirs of the late Louis A. Beauchemin—with stone house, shops and outbuildings.

2. A share in the island called Grande Isle de Varennes, in the parish of Varennes aforesaid, containing four arpents and a half or thereabouts in extent, bounded on one side by the heirs of J. P. L. Demartigny, and on the other side by Isidore Laverdure, meadow land—no buildings.

To be sold, on the premises, at Varennes, on THURSDAY, the TWENTY-SEVENTH day of MARCH next, at the hour of TEN of the clock in the forenoon.

A. H. BERNARD,
Varennes. Official Assignee.
[First published, 25th January, 1873.] 340

INSOLVENT ACT OF 1869.

In the matter of Binet & Laroche, Insolvents.

PUBLIC NOTICE is hereby given, that the under-mentioned immovables will be sold by the undersigned official assignee, at the times and places

tionnés plus bas. Toutes personnes ayant à exercer à cet égard des réclamations que le registraire n'est pas tenu de mentionner dans son certificat en vertu de l'article 700 du Code de Procédure Civile du Bas-Canada, sont par le présent requises de le faire connaître suivant la loi. Toutes oppositions afin d'annuler, afin de distraire, afin de charge, ou autres oppositions à la vente, doivent être déposées au bureau du soussigné avant les quinze jours qui précéderont immédiatement le jour de la vente; les oppositions afin de conserver peuvent être déposées en aucun temps dans les six jours après la vente, à savoir :

Un lopin de terre situé au côté sud de la rue Saint-Jean, dans le quartier Montcalm, dans la cité de Québec, contenant vingt pieds de front, plus ou moins, sur soixante pieds de profondeur, plus ou moins; borné en front, au nord, à la rue Saint-Jean, en arrière, au sud, à la dite profondeur, d'un côté au nord-est à Joseph Gaboury ou représentants, et de l'autre côté au sud-ouest à Louis Marcotte ou représentants—ensemble une maison en brique et autres bâtisses sus-érigées, circonstances et dépendances; ensemble tous les droits que le dit Binet peut avoir dans le passage situé au côté nord-est de la maison adjacente.

Le dit lot est connu et désigné sous le numéro (4092) sur le plan du quartier Montcalm, de cette cité, déposé pour référence dans le bureau du registraire du comté de Québec.

Pour être vendu, à mon bureau, dans la rue Saint-Pierre, dans la Basse-Ville, de Québec, LUNDI, le DEUXIEME jour de JUIN prochain, à ONZE heures de l'avant-midi.

WM. WALKER,
Syndic officiel.

Québec, 23 janvier 1873. 373
[Première publication, 25 janvier 1873.]

ACTE CONCERNANT LA FAILLITE DE 1869.

Dans l'affaire de Isidore Gauthier, entrepreneur et commerçant, de la cité de Montréal, failli.

A VIS PUBLIC est par le présent donné que les immeubles sous-mentionnés seront vendus au temps et aux lieux mentionnés plus bas. Toutes personnes ayant à exercer à cet égard des réclamations que le Registraire n'est pas tenu de mentionner dans son certificat, en vertu de l'article 700 du Code de Procédure Civile du Bas-Canada, sont par le présent requises de le faire connaître suivant la loi. Toutes oppositions afin d'annuler, afin de distraire, afin de charge, ou autres oppositions à la vente, doivent être déposées entre les mains du soussigné à son bureau avant les quinze jours qui précéderont immédiatement le jour de la vente; les oppositions afin de conserver peuvent être déposées en aucun temps dans les six jours après le jour de la vente, à savoir :

1. Un lot de terre ou emplacement situé dans le Quartier Saint-Jacques, de la cité de Montréal, et étant le lot numéro cent douze (112) du plan de la propriété qui a été partagée entre M. François Sénécal, es-qualité, et M. Benjamin Henri Lemoine, le dit plan fait par H. M. Perrault, arpenteur juré, de la dite cité de Montréal, auquel plan une copie en bonne forme est demeurée annexée à la minute de l'un des actes de partage passé devant Mre. P. Mathieu, notaire, le quatorze de juillet mil huit cent cinquante-neuf, le dit lot de terre ou emplacement contenant quarante pieds de largeur sur cinquante-trois pieds de profondeur, le tout plus ou moins, et mesure française, et borné en front au nord-est par la rue Montcalm, en arrière par les représentants de feu Louis Boyer, écuyer, d'un côté au nord-ouest par le lot numéro cent quinze (115) du dit plan, appartenant à un nommé Desormeau, et d'autre côté au sud-est par le numéro cent neuf (109) appartenant à David Gauthier et Dieudonné Bélanger—avec une maison en bois, lambrissée en briques, à deux étages et quatre logements, et autres bâtisses dessus construites, lequel terrain est connu et désigné comme le numéro onze cent cinquante-quatre-cinq (1154-5) sur la subdivision du numéro 1154 originale, au plan et livre de renvoi officiels, de la cité de Montréal, Division Est, Quartier Saint-Jacques. A la charge par l'adjudicataire, de payer au bailleur de fonds, la somme de deux cents dollars par paiements annuels et consécutifs de quarante dollars chacun, avec intérêt de sept par cent, payable annuellement, et dont le premier paiement de

mentioned below. All persons having claims on the same, which the Registrar is not bound to include in his certificate, under article 700 of the Code of Civil Procedure of Lower Canada, are hereby required to make them known according to law; all oppositions *afin d'annuler, afin de distraire or afin de charge*, or other oppositions to the sale, are required to be filed with the undersigned, at his office, previous to the fifteen days next preceding the day of sale; oppositions *afin de conserver* may be filed at any time within six days after the day of the sale, to wit :

A lot of ground situated on the south side of St. John street, in Montcalm ward, in the city of Quebec, containing twenty feet in front, more or less, by sixty feet in depth, more or less; bounded in front, to the north, by St. John street, in rear, to the south, by the said depth, on one side, to the north-east, by Joseph Gaboury or representatives, and on the other side, to the south-west, by Louis Marcotte or representatives—together with a brick house and other buildings thereon erected, circumstances and dependencies; together with all the rights which the said Binet may have in connection with the passage situated on the north-east side of the adjoining house.

The said lot is shown and designated under the number 4092 on the cadastre or cadastral plan of Montcalm ward of this city, deposited for reference in the office of the registrar of the county of Quebec.

To be sold, at my office, in St. Peter street, in the Lower Town of Quebec, on MONDAY, the SECOND day of JUNE next, at the hour of ELEVEN o'clock in the forenoon.

WM. WALKER,
Official Assignee.

Quebec, 23rd January, 1873. 374
[First published, 25th January, 1873.]

INSOLVENT ACT OF 1869.

In the matter of Isidore Gauthier, contractor and trader, of the city of Montreal, an Insolvent.

PUBLIC NOTICE is hereby given that the under-mentioned immovables will be sold at the time and place mentioned below. All persons having claims on the same which the Registrar is not bound to include in his certificate, under article 700 of the Code of Civil Procedure of Lower Canada, are hereby required to make them known according to law; all oppositions *afin d'annuler, afin de distraire or afin de charge* or other oppositions to the sale, are required to be filed with the undersigned, at his office, previous to the fifteen days next preceding the day of sale; oppositions *afin de conserver* may be filed at any time within six days after the sale, to wit :

1. A lot of land being and situate in the St. James ward, of the city of Montreal, and being number one hundred and twelve (112), on the plan of the property divided between François Sénécal, *es-qualité*, and Mr. Benjamin Henri Lemoine, said plan drawn by H. M. Perrault, sworn surveyor of the city of Montreal, and of which plan a copy in due form has remained annexed to the minutes of one of the division deeds passed before Mre. P. Mathieu, notary, the fourteenth day of July, one thousand eight hundred and fifty-nine (1859), said lot of land containing forty feet in front by fifty-three feet in depth, all, more or less, and french measure, bounded in front on the north-east by Montcalm street, in depth by the heirs of late Louis Boyer, esquire, on one side and on the north-west by lot number one hundred and fifteen (115), of the said plan, belonging to one named Desormeau, and on the other side, on the south-east by lot number one hundred and nine (109), belonging to David Gauthier and Dieudonné Bélanger—with a wooden house and covered with brick of two stories and four tenements besides other buildings thereon erected. Said lot of land known and designed as number eleven hundred and fifty-four—five (1154-5), of the plan of subdivision of the original number of lot (1154), one thousand eight hundred and fifty-four, upon the cadastral plan and book of reference of the city of Montreal East division, St. James ward. On the charge of paying the Bailleur de Fonds, the sum of two hundred dollars, by annual and consecutive payments of forty dollars each and with interest at the

quarante piastres comme susdit, sera dû et payable le premier de mai mil huit cent soixante-dix-sept (1877) et avec l'intérêt échû et dû depuis le premier de mai mil huit cent soixante-et-onze (1871).

2. Un lot de terre ou emplacement situé en la dite cité de Montréal, dans le Quartier Saint-Jacques, de la dite cité, et étant le numéro cent vingt-et-un (121) du plan de la propriété qui a été partagée entre M. François Sénécal, de-qualité, et Benjamin Henri Lemoine, écuyer, le dit plan fait par H. M. Perrault, arpenteur-juré, de la dite cité de Montréal, duquel plan une copie en bonne forme est demeurée annexée à la minute de l'un des actes de partage passé devant P. Mathieu, notaire, le quatorze de juillet mil huit cent cinquante-neuf, le dit lot de terrain contenant quarante pieds de largeur sur cinquante-trois pieds de profondeur, le tout plus ou moins, et mesure française, borné en front au nord-est par la rue Montcalm, en arrière au sud-ouest par les héritiers ou représentants de feu Louis Boyer, d'un côté au nord-ouest par le lot numéro cent vingt-quatre (124) du dit plan, appartenant à B. H. Lemoine, et d'autre côté au sud-est par le numéro cent dix-huit (118) du dit plan, appartenant à Urgel Perreault—avec une maison en bois à deux étages et quatre logements et autres bâtisses dessus construites, lequel terrain est connu et désigné comme le numéro onze cent cinquante-quatre-huit (1154-8) sur la subdivision du numéro 1154 original, au plan et livre de renvoi officiels, de la cite de Montréal, Division Est, Quartier Saint-Jacques. A la charge de payer au bailleur de fonds la somme de trois cents dollars, par paiements égaux annuels et consécutifs de soixante piastres chaque, le premier desquels paiement, sera dû et payable le premier de mai mil huit cent soixante-et-dix-huit (1878), avec intérêt de sept par cent par année, aussi payable annuellement, lequel intérêt sur le tout est dû depuis le premier de Novembre (1871).

Pour être vendus, au palais de justice, en la salle des faillites, en la cité de Montréal, LUNDI, le TROISIEME jour de FEVRIER prochain (1873), à ONZE heures de l'avant-midi.

L. JOS. LAJOIE, Syndic.

Montréal, 24 décembre 1872. 4157 5
[Première publication, 28 décembre 1872.]

rate of seven per cent also payable annually, first of said payments of forty dollars aforesaid to become due and payable, on the first day of May, one thousand eight hundred and seventy-seven (1877), and with interest due since the first of May, one thousand eight hundred and seventy-one (1871).

2. A lot of land being and situate in the said city of Montreal, in the St. James ward, being number one hundred and twenty-one (121), of the plan of the property divided between François Sénécal, de-qualité, and Benjamin Henri Lemoine, said plan drawn by H. M. Perrault, sworn surveyor of the said city of Montreal, and of which plan a copy in due form has remained annexed to one of the minutes of the deeds of division (Partage) passed before Mtre. P. Mathieu, notary, on the fourteenth of July, one thousand eight hundred and fifty-nine (1859), said lot of land containing forty feet in length by fifty-three feet in depth, all more or less, and of french measure, bounded in front on the north-west by Montcalm street, in rear on the south-west by the heirs or representatives of Louis Boyer, esquire, on the north-west side by lot number one hundred and twenty-four (124), of the said plan belonging to B. H. Lemoine, and on the south-east side by lot number one hundred and eighteen (118), of the said plan, belonging to Urgel Perreault—with a wooden house of two stories and four tenements, besides other buildings thereon erected. Said lot of land known and designed as number eleven hundred and fifty-four—eight of the plan of subdivision of the original lot, number one thousand one hundred and fifty-four (1154), upon the cadastral plan and book of reference, of the city of Montreal East division, St. James ward. With the charge of paying the 'Bailleur de fonds,' the sum of three hundred dollars (\$300) by equal annual and consecutive payments of sixty dollars (\$60) each, with interest at the rate of seven (7) per cent per annum also payable annually first of which said payments of sixty dollars each, will become due and payable on the first of May, one thousand eight hundred and seventy-eight (1878), and with interest on the whole sum due since first of November, one thousand eight hundred and seventy-one (1871).

To be sold, at the court house, in the room adapted for matters in insolvency, in the city of Montreal, on MONDAY, the THIRD day of FEBRUARY A. D. 1873, at ELEVEN o'clock A. M.

L. JOS. LAJOIE, Assignee.

Montreal, 24th December, 1872. 4158 5
[First published, 28th December, 1872.]

COMTE DE PORTNEUF.—AVIS PUBLIC.

Je donne par les présentes avis public que les terres ci-dessous mentionnées seront vendues par encan public, à Cap-Santé, au bureau du conseil municipal du comté de Portneuf, LUNDI, le TROISIEME jour de MARS prochain, à DIX heures de l'avant-midi, pour cotisations et frais de chemins dûs aux municipalités ci-dessous mentionnées, sur les divers lots plus bas désignés, et ce à défaut du paiement des dites cotisations et taxes auxquelles elles sont affectées et des frais encourus.

1. Un lot de terre appartenant à John Lawrenceon, situé dans le quatrième rang du Bois Franc de la paroisse de Portneuf, contenant environ quatre arpents de large sur environ vingt-cinq de profondeur; borné en front au chemin royal, en profondeur à la terre de John Jess, d'un côté au nord à la terre du dit John Jess, de l'autre côté au sud à la terre de John Gilpon. Montant dû à la municipalité de N.-D. de Portneuf..... \$16.42

2. Un lot de terre appartenant à Angus McDonald, situé à Portneuf, en la troisième concession, communément appelée Saint-Paul, contenant environ un arpent et demi de largeur, sur environ trente arpents de profondeur; borné en front à la terre d'Olivier Boudreau, en profondeur à celle de Thomas Jess, d'un

COUNTY OF PORTNEUF.—PUBLIC NOTICE.

I do hereby give notice, that the undermentioned lands will be sold by public auction at Cap-Santé, at the office of the municipal council for the county of Portneuf, on MONDAY, the THIRD day of MARCH next, at the hour of TEN of the clock in the forenoon, for the assessments and road charges, due to the municipalities hereinafter mentioned upon the several lands hereinafter described, unless the said assessments and taxes be paid with costs.

1. A lot of land belonging to John Lawrenceon, situate in the fourth range of the hard wood, parish of Portneuf, containing about four arpents in front by about twenty-five in depth; bounded in front by the Highway, in depth by John Jess, on one side towards the north by the said John Jess, and on the other side towards the south by John Gilpon. Amount due to the municipality of N.D. de Portneuf..... \$16.42

2. A lot of land belonging to Angus McDonald, situate at Portneuf, in the third concession, commonly called St. Paul, containing about one arpent and a half in width, by about thirty arpents in depth; bounded in front by Olivier Boudreau's property, in depth by Thomas Jess, on one side towards the north-

côté au nord-est à la terre de Tréfé Hamelin, et de l'autre côté au sud-ouest à celle des héritiers Gaulin.
Montant dû à la municipalité de N.-D. de

Portneuf \$14.80

3. Un lot de terre appartenant à John Bryson, situé à Portneuf, dans le sixième rang ou Bois Franco, contenant environ quatre arpents de large, sur environ vingt-cinq arpents de profondeur; borné en front au chemin royal, en profondeur aux terres du septième rang, d'un côté au nord à la terre de John Stuart, et de l'autre côté au sud à celle d'Abraham Bail.

Montant dû à la municipalité de N.-D. de

Portneuf \$6.43

4. Un lot de terre appartenant à Joseph Lefebvre, (fils de Joseph), situé à Saint-Ubalde, municipalité de Saint-Casimir, rang Saint-Louis, contenant environ deux arpents de front, sur environ vingt-six arpents de profondeur; borné en front au chemin royal, en profondeur à la ligne seigneuriale de Sainte-Anne, d'un côté au sud à Louis Lachance, et de l'autre côté au nord à Joseph Morin.

Montant dû à la municipalité de Saint-Casimir, \$28.70

5. Un lot de terre appartenant à Ubalde Leduc, situé à Saint-Ubalde, municipalité de Saint-Casimir, rang Sainte-Anne, contenant environ deux arpents de front, sur environ vingt-huit arpents de profondeur; borné en front aux terres de P. H. Grandbois, écuyer, en profondeur à la ligne seigneuriale de Sainte-Anne, d'un côté au nord à Nazaire Tessier, et de l'autre côté au sud à O. Leduc.

Montant dû à la municipalité de Saint-Casimir, \$3.90

6. Un lot de terre appartenant à David Piché, situé à Saint-Casimir, rang saint-Edouard, contenant trois arpents de front sur vingt-cinq arpents de profondeur; borné en front aux terres du rang Sainte-Anne, en profondeur aux terres du rang Saint-David, d'un côté au sud-est à Bélarmine Perron, et de l'autre côté au nord-est à George Lebœuf.

Montant dû à la municipalité de Saint-Casimir, \$6.90

7. Un lot de terre appartenant à Augustin Hamelin, situé à Saint-Casimir, rang Sainte-Anne, contenant environ un arpent et demi de front, sur environ quatorze arpents de profondeur; borné en front à Narcisse Parr, en profondeur à la ligne Sainte-Anne, d'un côté au nord à Elzéar Côté, de l'autre côté au sud au cordon des terres du rang l'Hétrière.

Montant dû à la municipalité de Saint-Casimir, \$7.71

8. Un lot de terre appartenant à Louis Allard, situé à Saint-Casimir, rang Saint-Jérôme, contenant environ un arpent et demi de front, sur trente arpents de profondeur; prenant son front aux terres du rang nord de la rivière Sainte-Anne et se terminant en profondeur à Aléside Alary, borné au sud-est aux terres du rang des abouts, et de l'autre côté au nord-est à Louis Dolbec.

Montant dû à la municipalité de Saint-Casimir, \$4.34

9. Un lot de terre appartenant à Pierre Mayrand, situé à Saint-Casimir, côté nord de la rivière Sainte-Anne, de forme irrégulière, contenant environ un arpent et demi en superficie; prenant son front à la dite rivière Sainte-Anne et se terminant en profondeur à Narcisse Parr, joignant au sud-ouest à Elie Grandbois et au nord-ouest à Narcisse Parr.

Montant dû à la municipalité de Saint-Casimir, \$2.30

10. Un lot de terre appartenant à Louis Brière, situé à Saint-Ubalde, rang Saint-Paul, municipalité de Saint-Casimir, contenant deux arpents de front sur environ trente arpents de profondeur; borné en front aux terres des quatorze lots, en profondeur aux terres de P. H. Grandbois, écuyer, au nord à Philippe Rousseau, et au sud à Raphaël Lefebvre.

Montant dû à la municipalité de Saint-Casimir, \$11.15

11. Une terre appartenant à Narcisse Paquin, située à Saint-Ubalde, rang Saint-Paul, municipalité de Saint-Casimir, contenant environ six arpents de front sur environ trente arpents de profondeur; bornée en front aux terres du gouvernement, en profondeur au rang Saint-Achille, d'un côté au nord à E. D. Prie, et de l'autre côté au sud à J.-Bte. Angers.

Montant dû à la municipalité de Saint-Casimir, \$3.10

12. Une terre appartenant à Louis Pichet, située à Saint-Basile, en la concession Saint-Joseph (Allsoppville), seigneurie d'Autouil, contenant quatre arpents

east by Tréfé Hamelin, and on the other side towards the south-west by Gaulin heirs.

Amount due to the municipality of N. D. de

Portneuf \$14.80

3. A lot of land belonging to John Bryson, situated at Portneuf, in the sixth range or Hard Wood, containing about four arpents in width by about twenty-five arpents in depth; bounded in front by the Highway, in depth by the lands belonging to the seventh range, on one side towards the south by Abraham Bail.

Amount due to the municipality of N. D. de

Portneuf \$6.43

4. A lot of land belonging to Joseph Lefebvre, junior, situated at St. Ubalde, municipality of St. Casimir, in the range St. Louis, containing about two arpents in width by about twenty-six arpents in depth; bounded in front by the Highway, in depth by the seigniorial line of Ste. Anne, on one side towards the south by Louis Lachance, and on the other side towards the north by Joseph Morin.

Amount due to the municipality of St. Casimir \$28.70

5. A lot of land belonging to Ubalde Leduc, situated in St. Ubalde, municipality of St. Casimir, in the range Ste. Anne, containing about two arpents in width by about twenty-eight arpents in depth; bounded in front by the lands belonging to P. Hubert Grandbois, esquire, in depth to the seigniorial line of Ste. Anne, on one side towards the north by Nazaire Tessier, and on the other side towards the south by O. Leduc.

Amount due to the municipality of St. Casimir, \$3.90

6. A lot of land belonging to David Piché, situated at St. Casimir, in the range St. Edouard, containing three arpents in width by twenty-five in depth; bounded in front by the lands belonging to the range Ste. Anne, in depth by the range St. David, on one side towards the south-east by Bélarmine Perron, and on the other side towards the north-east by George Lebœuf.

Amount due to the municipality of St. Casimir, \$6.90

7. A lot of land belonging to Augustin Hamelin, situated at St. Casimir, in the range Ste. Anne, containing about one arpent and a half in width by about four arpents in depth; bounded in front by Narcisse Parr, in depth by the St. Anne's line, on one side towards the north by Elzéar Côté, on the other side towards the south by the line of the range l'Hétrière.

Amount due to the municipality of St. Casimir, \$7.71

8. A lot of land belonging to Louis Allard, situated at St. Casimir, in the range St. Jérôme, containing about one arpent and a half in width by thirty arpents in depth; having the front from the end of the lands belonging to the north range of the river Ste. Anne, and the depth by Aléside Alary; bounded on the south-east by the range des abouts, and on the north-east by Louis Dolbec.

Amount due to the municipality of St. Casimir, \$4.34

9. A lot of land belonging to Pierre Mayrand, situated at St. Casimir, on the north side of the river Ste. Anne, of an irregular form, containing about one arpent and a half in superficies, having the front to the river Ste. Anne, and finishing in depth to Narcisse Parr; joining on one side towards the south-west to Elie Grandbois, and on the other side towards the north-west by Narcisse Parr.

Amount due to the municipality of St. Casimir, \$2.30

10. A lot of land belonging to Louis Brière, situated at St. Ubalde, range St. Paul, municipality of St. Casimir, containing two arpents in width by about thirty arpents in depth; bounded in front by the lands of the fourteen lots (des quatorze lots), in depth by P. Hubert Grandbois's properties, on one side towards the north by Philippe Rousseau, and on the other side towards the south by Raphaël Lefebvre.

Amount due to the municipality of St. Casimir \$11.15

11. A lot of land belonging to Narcisse Paquin, situated at St. Ubalde, range St. Paul, in the municipality of St. Casimir, containing about six arpents in width by about thirty arpents in depth; bounded in front to the crown's lands, in depth by the range St. Achille, on the north by E. D. Prie, on the south by Jean-Baptiste Angers.

Amount due to the municipality of St. Casimir, \$3.10

12. A land belonging to Louis Pichet, situated at the parish of St. Basile, in the concession St. Joseph (Allsoppville), seigniorie d'Autouil, containing four

de front sur vingt-cinq de profondeur; bornée en front au chemin royal, en arrière à la dite profondeur, au nord-est à Joseph Montreuil, et au sud-ouest à Louis Richard.

Montant dû à la municipalité de Saint-Basile... \$28.77

13. Une terre appartenant à feu François Giroux, située en la paroisse de Saint-Basile, concession Sainte-Anne-Sud-Ouest, seigneurie d'Auteuil, contenant un arpent de front sur douze arpents plus ou moins de profondeur; bornée en front au chemin royal, en profondeur à la rivière Chaude, au nord-est à François Bertrand, et au sud-ouest à Pierre Chevalier.

Montant dû à la municipalité de Saint-Basile... \$2.43

14. Une terre appartenant à Louis Jenesse, fils, située en la paroisse de Saint-Basile, concession Sainte-Anne-Sud-Ouest, seigneurie d'Auteuil, contenant deux arpents de front sur vingt-cinq arpents de profondeur; bornée en front au chemin royal, en arrière à la dite profondeur, au sud-ouest à Augustin Roy, et au nord-est à dame veuve Patrick Quin.

Montant dû à la municipalité de Saint-Basile... \$0.50

15. Une terre appartenant à Elie Chaillé, située en la concession Saint-Joseph (Allsoppville), paroisse de Saint-Basile, seigneurie d'Auteuil, contenant deux arpents de front sur vingt-cinq de profondeur; bornée en front au chemin royal, en arrière à la profondeur, joignant d'un côté au nord-est à Léandre Thibaudau, et de l'autre côté au sud-ouest à Robert Frenette.

Montant dû à la municipalité de Saint-Basile... \$4.80

LEONIDAS PRAXEDE BERNARD,
Sect.-Trés. C. M. C. P.

A Cap-Santé, bureau du conseil municipal du comté de Portneuf, ce 2e jour de janvier 1873. 97 2

BUREAU DU CONSEIL MUNICIPAL DU COMTE DE CHAMPLAIN,

Sainte Geneviève de Batiscan, 7 janvier 1873.

Je donne, par les présentes, avis public que les terrains ci-dessous mentionnés seront vendus par encan public, en la paroisse Sainte-Geneviève de Batiscan, en la maison de M. George Thiffeau, lieu ordinaire de la tenue des séances du dit conseil, LUNDI, le TROISIEME jour du mois de MARS prochain, à DIX heures du matin, à défaut du paiement des taxes auxquelles ils sont affectés envers les municipalités plus bas mentionnés et des frais encourus.

Municipalité de la paroisse de Saint-Stanislas de la Rivière des Envies.

1. Un lot de terre situé sur le côté est de la rivière Batiscan, en la dite paroisse de Saint-Stanislas de la Rivière des Envies, seigneurie de Sainte-Anne, de la contenance de quatre arpents de largeur sur vingt arpents de profondeur, prenant son front à la dite rivière Batiscan, se terminant en profondeur à des terrains non concédés, joignant au nord à Romuald Perron, et au sud à Pierre Brousseau, appartenant à Louis Chartier, non résident.
Montant dû..... \$12.00

2. Un lot de terre situé au même lieu et en la même paroisse, de la contenance de trois arpents de largeur sur vingt arpents de profondeur, prenant son front à la dite rivière Batiscan, et se terminant en profondeur à des terrains non concédés, joignant au nord à Pierre Brousseau, et au sud à Hilaire Ayot, appartenant à Narcisse St. Arnaud.
Montant dû..... \$8.55

Municipalité de la paroisse de Sainte-Anne la Pérade.

1. Un morceau de terre de forme irrégulière et sans en connaître le nombre d'arpents, situé en la dite paroisse de Sainte-Anne la Pérade, appelé « La Commune », borné au sud-ouest aux héritiers de feu Jules Méthot, au sud partie par le fleuve Saint-Laurent et partie par l'Isle du Sabie, au nord-est par Antoine R. Lafèche, éc., et au nord par le chemin royal.
Montant dû..... \$6.50

Municipalité de la paroisse de Sainte-Geneviève de Batiscan.

1. Une terre située en la dite paroisse de Sainte-Geneviève, au lieu nommé la Rivière à la Lime, de la contenance de deux arpents de largeur sur dix de profondeur, prenant son front au chemin public, et se terminant en profondeur à Pierre Prisque Trépanier, joignant au nord-est à Traiffay Brousard, et au sud-ouest à Ferdinand Ayot, avec une maison dessus

arpents en front, by twenty-five in depth; bounded in front by the Highway, in rear by the said depth, towards the north-east by Joseph Montreuil, and towards the south-west by Louis Richard.

Amount due to the municipality of St. Basile \$28.77

13. A land belonging to the late Frs. Giroux, situate at St. Basile, concession Ste Anne south-west, seigniorie d'Auteuil, containing one arpent in width by twelve arpents, more or less, in depth; bounded in front by the Highway, in rear by the river Chaude, towards the north-east by François Bertrand, and towards the south-west by Pierre Chevalier.

Amount due to the municipality of St. Basile...\$2.43

14. A land belonging to Louis Jenesse, situate in the parish of St. Basile, concession Ste. Anne, south-west, seigniorie d'Auteuil, containing two arpents in width by twenty-five in depth; bounded in front by the Highway, in rear by the said depth, towards the south-west by Augustin Roy, and towards the north-east by Mrs. widow Patrick Quin.

Amount due to the municipality of St. Basile...\$0.50

15. A land belonging to Elie Chaillé, situate in the concession St. Joseph (Allsoppville), parish of St. Basile, seigniorie d'Auteuil, containing two arpents in front by twenty-five in depth; bounded in front by the Highway, in rear by the said depth, joining on one side to the north-east to Leandre Thibaudau, and towards the south-west to Robert Frenette.

Amount due to the municipality of St. Basile... \$4.80

At Cap-Santé, bureau du conseil municipal, for the county of Portneuf, this 2nd day of January, 1873.

LEONIDAS PRAXEDE BERNARD,
Sect.-Treas., M. C. C. P. N

OFFICE OF THE MUNICIPAL COUNCIL OF THE COUNTY OF CHAMPLAIN,

Ste. Geneviève de Batiscan, 7th January, 1873.

I do hereby give notice that the lands hereinafter mentioned will be sold, by public auction, in the parish of Ste Geneviève de Batiscan, at the residence of Mr. George Thiffeau, the usual place for holding the said council sittings, on MONDAY, the THIRD day of MARCH next, at TEN o'clock in the forenoon, for the assessments and charges due to the municipalities hereinafter mentioned, upon the several lots hereinafter described, unless the same be paid with costs, at least two days before the above day.

Municipality of the parish of St. Stanislas de la Rivière des Envies.

1. A lot of land situate on the east side of the river Batiscan, in the said parish of St. Stanislas de la Rivière des Envies, seigniorie of St. Anne, containing four arpents in width by twenty arpents in depth; bounded in front by the said river Batiscan, in rear by the unconceded lands, on the north by Romuald Perron, and south by Pierre Brousseau; belonging to Louis Chartier, non resident.
Amount due..... \$12.00

2. A lot of land situate in the same place and in the same parish, containing three arpents in width by twenty arpents in depth, fronting on the said river Batiscan, and ending in rear at the unconceded lands, bounded on the north by Pierre Brousseau, and on the south by Hilaire Ayot; belonging to Narcisse St. Arnaud.
Amount due..... \$8.55

Municipality of the parish of St. Anne de la Pérade.

1. A piece of land of irregular outline, without its exact contents being known, situate in the parish of St. Anne de la Pérade aforesaid, called "La Commune;" bounded at the south-west by the heirs of the late Jules Méthot, on the south partly by the river St. Lawrence and partly by l'Isle du Sabie, north-east by Antoine R. Lafèche, esquire, and north by the Queen's road.
Amount due..... \$6.50

Municipality of the parish of St. Geneviève de Batiscan.

1. A land situate in the said parish of St. Geneviève, at the place called la Rivière à la Lime, containing two arpents in width by ten in depth; fronting on the main road, and ending in rear at Pierre Prisque Trépanier, on the north-east by Traiffay Brousard, and on the north-west by Ferdinand Ayot —with a house thereon erected; belonging to Modeste

construite, appartenant à Modeste Massicotte, non résidant.

Montant dû \$4.26

2. Une terre située en la dite paroisse de Saint-Geneviève, au lieu nommé la rivière à la Lime, de la contenance d'un arpent et demi de largeur sur dix de profondeur, prenant son front au chemin public et se terminant en profondeur à Pierre Prisque Trépanier, joignant au nord-est à Pierre Rousseau, et au sud-ouest à Phirmain St. Arnauld, appartenant à Modeste Massicotte, non résidant.

Montant dû \$0 18

271 2

D. T. TRUDEL,
Sec. Trés du C. M. C. C.

BUREAU DU CONSEIL MUNICIPAL DU COMTÉ DE LEVIS.

Je donne avis par les présentes que les terres ci-dessous mentionnées seront vendues par encan public à Saint Romuald, dans la salle du dit conseil, au lieu ordinaire des séances, le premier LUNDI du mois de MARS prochain, à DIX heures du matin, pour les cotisations et charges dues à la municipalité ci-dessous mentionnée, à moins qu'elles ne soient payées avec les frais au moins deux jours avant le jour ci-dessus indiqué :

1. Une terre en la paroisse de Saint-Etienne de Lauzon, concession Saint-Denis, sous le numéro (501), contenant soixante et dix-huit arpents, soixante et huit perches et deux cent sept pieds en superficie ; bornée à l'est par la rivière Chaudière, au sud par la ligne du Grand Tronc, à l'ouest par les terres du troisième rang de Saint-Nicolas, et au nord par les terres du second rang de Saint-Nicolas, la dite terre appartient à John Gordon Bell, résident ;

Montant dû \$14 37

2. Une terre située en la paroisse de Saint-Etienne de Lauzon, concession Saint-Denis, sous le numéro (497), contenant deux arpents et quinze pieds de large sur trente arpents de profondeur ; bornée à l'est par la rivière Chaudière, au sud par Isidore Malouin, à l'ouest par les terres du troisième rang de Saint-Nicolas, et au nord par Ambroise Verret, appartenant à William Buler, non résident, avec bâtisses, circonstances et dépendances.

Montant dû \$4 53

3. Une terre située en la paroisse de Saint-Etienne de Lauzon, concession Saint-Denis, sous le numéro (495), contenant trois arpents sur trente arpents, bornée à l'est par la rivière Chaudière, au sud par Thomas Roy, à l'ouest par les terres du troisième rang de Saint-Nicolas, vers le nord par Isidore Malouin, appartenant à Joseph Routier, non résident, et avec bâtisses dessus construites, circonstances et dépendances.

Montant dû \$6 54

4. Une terre située en la paroisse de Saint-Etienne de Lauzon, sous le numéro (492), contenant trois arpents sur vingt-sept arpents, bornée à l'est, partie à la rivière Chaudière et partie au chemin, au sud par la veuve Routier, à l'ouest par les terres du troisième rang de Saint-Nicolas, et vers le nord par Edouard Riker, appartenant à Peter Gordon, non résident, avec bâtisses dessus construites, circonstances et dépendances.

Montant dû \$5 40

5. Une terre située en la paroisse de Saint-Etienne de Lauzon, concession St. André, contenant trois arpents de front sur trente arpents de profondeur, bornée à l'est par la rivière Chaudière, au sud par Pierre Cantin, à l'ouest par Joseph Olivier, et vers le nord par Louis Tremblay ; appartenant à Antoine Joncas, avec bâtisses dessus construites, circonstances et dépendances, résident.

Montant dû \$5 07

6. Une terre située en la paroisse de Saint-Etienne de Lauzon, sous le numéro (444), contenant trois arpents et treize pieds sur trente arpents, bornée à l'est par Victor Bérubé, au sud par la rivière Beauvillage, à l'ouest par Joseph Courcy, et au nord par les terres de St. Nicolas, appartenant à Antoine Fortier, non résident.

Montant dû \$1.15

M. N. DAMIEN LEGARE,
Secrétaire-trésorier du conseil municipal
du comté de Lévis.

Lévis, 8 janvier 1873.

189 2

Massicotte, non résident.

Amount due..... \$4.26

2. A land situate in the said parish of St. Geneviève, at the place called Rivière à la Lime, containing one arpent and a half in width by ten in depth ; fronting on the main road and ending in rear at Pierre Prisque Trépanier, on the north-east by Pierre Rousseau, and on the south-west by Phirmain St. Arnauld ; belonging to Modeste Massicotte, non resident.

Amount due..... \$0.18

272 2

D. T. TRUDEL,
Sect. Treas. C. M. C. C.

OFFICE OF THE MUNICIPAL COUNCIL OF THE COUNTY OF LEVIS.

I do hereby give public notice that the lands hereinafter mentioned will be sold by public auction at St. Romuald, in the public Hall, on the FIRST MONDAY of the month of MARCH next, at TEN o'clock in the forenoon, for the assessments and charges due to the municipalities hereinafter mentioned upon the lots hereinafter described, unless the same be paid with costs at least two days before the above day.

1. A farm situate lying and being in the parish of St. Etienne de Lauzon, St. Denis concession, being number 501, containing seventy eight arpents sixty eight perches and two hundred and seven feet in extent ; bounded on the east by the river Chaudière, on the south by the Grand Trunk line, west by the last of the third range of St. Nicholas, and north by the lands of the second range of St. Nicholas, belonging to John Gordon Bell, resident.

Amount due..... \$14 37

2. A farm situate in the parish of St. Etienne de Lauzon, St. Denis concession, being number 497, containing two arpents and fifteen feet wide by thirty arpents in depth ; bounded on the east by the river Chaudière, on the south by Isidore Malouin, west by the lands of the third range of St. Nicholas, and north by Ambroise Verret, belonging to William Buler, non resident—with buildings, appurtenances and dependencies.

Amount due..... \$4 53

3. A farm situate in the parish of St. Etienne de Lauzon, St. Denis concession, being number 495, containing three arpents by thirty arpents ; bounded on the east by the river Chaudière, on the south by Thomas Roy, west by the lands of the third range of St. Nicholas, north by Isidore Malouin, belonging to Joseph Routier, non resident, and with the buildings thereon erected, appurtenances and dependencies.

Amount due \$6 54

4. A farm situate in the parish of St. Etienne de Lauzon, under number 492, containing three arpents by twenty seven arpents, bounded on the east partly by the river Chaudière, and partly by the road, on the south by Mrs widow Routier, west by the lands of the third range of St. Nicolas, and north by Edouard Riker, belonging to Peter Gordon, non resident, with buildings thereon erected, appurtenances and dependencies.

Amount due \$5 40

5. A land situate in the parish of St. Etienne de Lauzon, St. Andre concession, containing three arpents in front by thirty arpents in depth, bounded on the east by the river Chaudière, on the south by Pierre Cantin, west by Joseph Olivier, and north by Louis Tremblay, belonging to Antoine Joncas, resident, with the buildings thereon erected, appurtenances and dependencies.

Amount due \$5 07

6. A land situate in the parish of St. Etienne de Lauzon, being number 444, containing three arpents and thirteen feet by thirty arpents ; bounded on the east by Victor Bérubé, south by the river Beauvillage, west by Joseph Courcy, and north by the lands of St. Nicolas, belonging to Antoine Fortier, non resident.

Amount due..... \$1 15

M. N. DAMIEN LEGARE,
Secretary-treasurer of the municipal council
of the county of Lévis.

Lévis, 8th January, 1873.

190 2

BUREAU DU CONSEIL MUNICIPAL DU COMME DE NICOLET.

Bécancourt, 2 janvier 1873.

Je donne par les présentes avis public que les terres ci-après mentionnées seront vendues par encaissement public, à Bécancourt, dans la salle publique, lieu ordinaire des sessions du dit conseil, LUNDI, le TROISIEME jour de MARS prochain, à DIX heures de l'avant-midi, pour les taxes et charges dues aux diverses municipalités ci-après mentionnées, sur les divers lots ci-après désignés, à moins qu'elles ne soient payées avec les frais encourus.

OFFICE OF THE MUNICIPAL COUNCIL OF THE COUNTY OF NICOLET.

Bécancourt, 2nd January, 1873.

I do hereby give public notice that the lands herein-after mentioned will be sold by public auction, at Bécancourt, in the public room, place where the sittings of the said council are held, on MONDAY, the THIRD day of MARCH next, at TEN o'clock in the forenoon, for the taxes and charges due to the municipalities hereinafter mentioned, upon the several lots hereinafter described, unless the same be paid with costs incurred.

Noms des propriétaires Names of proprietors	Rang—Range.	Lots ou parties. Lots or parts.	Etendue—Extent.	Montant dû. Amount due.
--	-------------	------------------------------------	-----------------	----------------------------

Municipalité de St. Wenceslas—Municipality of St. Wenceslas.
Township d'Aston—Township of Aston.

Dame Vve McLeod	VII		9 200 ac.	14 36
Dame Vve McLeod	do		10 200 "	3 86
Henry Stanton.....	VIII		8 200 "	7 37
Eugène Compagna	do	part. N. E.	9 75 "	3 78
Evariste Decaraffe	do	½ N. E.	10 72 "	4 82
Alexis Hébert.....	IX	C	72 "	28 67
David Leblanc.....	X	½ S. O.	22 50 "	17 57
David Leblanc.....	do	½ N. E. A	100 "	52 72

Municipalité de St. Léonard—Municipality of St. Léonard.
Township d'Aston—Township of Aston.

Antoine Mayrand.	XIII		26 200 "	4 39
Et. Beauchemin...	XIV	8 arp. N.E.	26 178 "	48 74
Et. Beauchemin...	XV		26 200 "	1 31

Cette dernière terre est bornée en front par la petite rivière, en arrière par le rang St. Patrice, d'un côté à N. Rivet, et de l'autre côté à Isaac Faucher.

Municipalité de la paroisse de St. Célestin.

Un terrain ou emplacement situé dans le village de la paroisse de St. Célestin, du contenu de cinquante pieds de front sur la profondeur de cent pieds, plus ou moins, borné par le bout nord-est au chemin de la reine, par le bout sud-ouest à Félix Edouard Héon, du côté nord à Etienne Hébert et du côté sud à Pierre Pratte, appartenant à Léopold Trudelle.

Montant dû \$0 63

Un terrain situé dans la concession du Pays Brulé, dite paroisse de St Célestin, contenant un demi arpent de front sur la profondeur de trois arpents, plus ou moins, borné par le bout nord au chemin de la reine, par le bout sud et du côté du nord-est à une route publique, et du côté du sud-ouest au terrain du Grand Tronc, appartenant à Lecomte et Cressé.

Montant dû \$0 69

Un demi lot de terre No. 8, dans le deuxième rang du township d'Aston, du contenu de quatre arpents et demi de front sur la profondeur de vingt-huit arpents, borné par le nord au chemin de la reine, par le sud au troisième rang, d'un côté à Israël Perreault et de l'autre côté à Luc Perreault, appartenant à Hilaire Perreault.

Montant dû \$1 41

Une terre située dans la dite paroisse de St. Célestin, à la concession de la côte St. Pierre, du contenu de trois arpents de front sur la profondeur de trente arpents, plus ou moins, bornée par le bout nord-est au chemin de la reine, par le bout sud-ouest au front des terres de la concession du St. Esprit, d'un côté à Louis Daneau, et de l'autre côté à Calixte Babineau, appartenant à Louis Doucet.

Montant dû \$2 69

Une terre située à la concession Saint-Joseph, à Saint-Célestin, contenant deux arpents de front sur la profondeur de vingt-sept arpents, plus ou moins; bornée par le nord-est au chemin de la Reine, par le sud-ouest au front des terres de la concession de la côte Saint-Pierre, d'un côté à Jean-Baptiste Morissette,

Noms des propriétaires Names of proprietors	Rang—Range.	Lots ou parties. Lots or parts.	Etendue—Extent.	Montant dû. Amount due.
--	-------------	------------------------------------	-----------------	----------------------------

Township de Wendover—Township of Wendover.

Evariste Lecomte.	XIII		4 200 "	12 73
Evariste Lecomte.	XIII		5 200 "	6 36

Municipalité de la paroisse de Ste. Brigitte des Saults

Municipality of the parish of Ste. Brigitte des Saults

Etienne Morissette.	} St. Louis	1 N. O.	60 arp.	1 05
Maxime René.....		8 S. O.	60 "	1 60
Théophile Lafond..		16 S. O.	60 "	1 50
Théophile Lafond..		17 S. O.	60 "	1 50
Moise Dumais.....	} S David,	3 N. O.	60 "	1 05
Joseph Boisvert....		Hartville	36 "	1 88

This last land is bounded in front by la petite rivière, in rear by the range St. Patrice, on one side to N. Rivet, and on the other side to Isaac Faucher.

Municipality of the parish of St. Célestin.

A piece of land situate in the village of the parish of St. Célestin, containing fifty feet in front and one hundred feet in depth, more or less, bounded by the north-east end to the Queen's road, by the south-west end to Félix Edouard Héon, on one side to Etienne Hébert, and on the other side to Pierre Pratte, belonging to Léopold Trudelle.

Amount due \$0 63

A piece of land situate in the concession of Pays Brulé, at St. Célestin, containing half an arpent in front by three arpents in depth, bounded in front by the Queen's road, to the south end and on the north-east side to a by-road, on the south-west side to the Grand Trunk's land, belonging to Lecomte & Cressé.

Amount due \$0 69

A half lot of land No. 8, in the second range of the township of Ascot, containing four arpents and a half in front by twenty-eight arpents in depth, bounded in front by the Queen's road, by the south to the third range, on one side to Israël Perreault, on the other side to Luc Perreault, belonging to Hilaire Perreault.

Amount due \$1 41

A land situate in the said parish of St. Célestin, concession of La Côte St. Pierre, containing three arpents in front by thirty arpents in depth, more or less, bounded by the north-east end to the Queen's road, by the south-west end to the concession of St. Esprit, on one side to Louis Daneau, on the other side to Calixte Babineau, belonging to Louis Doucet.

Amount due \$2 69

A land situate in the concession St. Joseph, at St. Célestin, containing two arpents in front by twenty-seven arpents in depth, more or less; bounded by the north-east to the Queen's road, by the south west to the front of the lands of la côte St. Pierre, on one side to Jean-Baptiste Morissette, and on the other side to

et de l'autre côté à Jean-Baptiste Houle, appartenant à Napoléon Girard.

Montant dû \$3 92
 Une terre située à la concession Saint-Joseph, à Saint-Célestin, contenant trois arpents de front sur la profondeur de dix-huit arpents, plus ou moins; bornée par le bout nord-est au chemin de la Reine, par le bout sud-ouest au front des terres de la concession de la côte Saint-Pierre, d'un côté à Simon Bergeron, et de l'autre côté à Napoléon Girard, appartenant à Jean-Baptiste Morissette.

Montant dû \$0 80
 Un demi lot de terre situé en la dite paroisse de Saint-Célestin, à la concession Saint-Joseph, du contenu de un arpent et demi de front sur la profondeur de trente arpents; borné par le sud-ouest au chemin de la Reine, par le bout nord-est à Charles Poirier, fils, du côté nord à Pierre Breault, et du côté sud à Charles Poirier, père, appartenant à Paterson ou représentants.

Montant dû \$3 90
 Une terre située dans le troisième rang du township d'Aston, du contenu de quatre arpents et demi de front sur la profondeur de neuf arpents; bornée par le bout sud-ouest au front des terres de la concession Saint-Joseph, par le bout nord-est au chemin de la Reine, d'un côté à Pierre Poirier, et de l'autre côté à Octave Pellerin, appartenant à François Pellerin.

Montant dû \$0 35
 Une terre située dans le quatrième rang du township d'Aston, du contenu d'un demi arpent de front sur la profondeur de vingt-huit arpents; bornée par le bout sud au cinquième rang, par le bout nord au troisième rang, d'un côté à Pierre Pellerin, et de l'autre côté à Adolphe Béliveau, appartenant à Léon Baron ou représentants.

Montant dû \$0 67
Municipalité de la paroisse de Gentilly.
 Une terre située dans la concession nord-est de la rivière Gentilly, de un arpent et trois quarts de front sur vingt arpents et demi de profondeur, le tout plus ou moins; bornée au nord-est au cordon des terres de la dite concession, et au sud-ouest à la rivière Gentilly, joignant au nord à Honoré Tourigny, et du côté du sud à Joseph Henri Veilleux, appartenant à David Houle.

Montant dû \$3 81
 A. O. DESILETS,
 S. T. C. M. C. N.

Canada,
 Province de Québec,
 Municipalité du comté de
 St. Hyacinthe.
BUREAU DU CONSEIL MUNICIPAL DU COMTE DE SAINT-HYACINTHE.

Je, Michel Esdras Bernier, secrétaire-trésorier du conseil municipal du comté de Saint-Hyacinthe, donne par les présentes, avis public que les terres ci-dessous mentionnées seront vendues par encan public, en la cité de Saint-Hyacinthe, en la salle du marché centre, lieu ordinaire des séances du dit conseil, LUNDI, le TROISIEME jour de MARS prochain, à DIX heures de l'avant-midi, pour les cotisations et charges dues à la municipalité ci-dessous mentionnée sur les divers lots plus bas désignés, à moins qu'elles ne soient plus tôt payées avec les frais encourus.

Municipalité de la paroisse de Saint Judes.
 1. Une terre, au nom de Alexandre Allaire, non-résident, située en la dite paroisse de St. Judes, sur la concession nord Salvaille, de trois quarts d'arpent de front sur environ cinq arpents de profondeur, plus ou moins, tenant à un bout, à la rivière Salvaille, à l'autre bout Toussaint Borgard et Toussaint Archambault, d'un côté à Charles Raynaud et de l'autre à Jean Maranda ou représentants, sans bâtisses.

Montant dû \$5 00
 2. Une terre au nom du dit Alexandre Allaire, sise au même lieu, de la contenance d'un arpent de front sur dix arpents de profondeur, plus ou moins, tenant à un bout à la rivière Salvaille, de l'autre bout à David Pelletier et autres, d'un côté aux héritiers Deschambault, et de l'autre côté à Jean Maranda ou représentants, sans bâtisses.

Montant dû \$6 00
 3. Une terre, au nom des héritiers Deschambault,

et de l'autre côté à Jean-Baptiste Houle, appartenant à Napoléon Girard.

Amount due \$3 92
 A land situate in the concession St. Joseph, at St. Célestin, containing three arpents in front by eighteen arpents in depth, more or less; bounded by the north-east end to the Queen's road, by the south-west end to the lands of la côte St. Pierre, on one side to Simon Bergeron, and on the other side to Napoléon Girard, belonging to Jean-Baptiste Morissette.

Amount due \$0 80
 A half lot of land situate in the said parish of St. Célestin, in the concession St. Joseph, containing one arpent and a half in front by thirty arpents in depth; bounded by the south-west to the Queen's road, by the north-east end to Charles Poirier, son, on the north side to Pierre Breault, and to the south side to Charles Poirier, père, belonging to Paterson or representatives.

Amount due \$3 90
 A land situate in the third range of the township of Aston, containing four arpents and a half in front by nine arpents in depth; bounded by the south-west end to the front of the lands of the concession St. Joseph, by the north-east end to the Queen's road, on one side to Pierre Poirier, and on the other side to Octave Pellerin, belonging to François Pellerin.

Amount due \$0 35
 A land situate in the fourth range of the township of Aston, containing half an arpent in front by twenty-eight in depth; bounded by the south to the fifth range, by the north end to the third range, on one side to Pierre Pellerin, and on the other side to Adolphe Beliveau, belonging to Léon Baron or his representatives.

Amount due \$0 67
Municipality of the parish of Gentilly.
 A land situate in the concession north-east of the river Gentilly, containing one arpent and three quarters in front by twenty arpents and a half in depth, the whole more or less; bounded to the north-east to the front of the said concession, to the south-west to the river Gentilly, on the north side to Honoré Tourigny, and to the south side to Joseph Henri Veilleux, belonging to David Houle.

Amount due \$3 81
 A. O. DESILETS,
 S. T. C. M. C. N.

Canada,
 Province of Quebec,
 Municipality of the county of
 St. Hyacinthe.
OFFICE OF THE MUNICIPAL COUNCIL OF THE COUNTY OF ST. HYACINTHE.

I, Michel Esdras Bernier, secretary-treasurer of the municipal council of the county of St. Hyacinthe, give by these presents, public notice, that the lands hereinafter mentioned will be sold by public auction, in the city of St. Hyacinthe, in the central market hall, usual place of the sittings of the said council, on MONDAY, the THIRD day of MARCH next, at TEN o'clock in the morning, for taxes and charges due to the municipality hereinafter mentioned on the different lots of lands hereinafter described unless the same be paid sooner with costs.

Municipality of the parish of St. Judes.
 1. A lot of land, in the name of Alexandre Allaire, non resident, situate in the said parish of St. Judes, on the north concession of Salvaille, of three quarter of an arpent in front by about five arpents in depth, more or less, joining by one end to river Salvaille, at the other end Toussaint Borgard and Toussaint Archambault, on one side to Charles Raynaud, and on the other Jean Maranda and representatives—without building.

Amount due \$5 00
 2. A lot of land in the name of Alexandre Allaire, situate at the same place, of one arpent in front by ten arpents in depth, more or less, joining at one end to the Salvaille river, to the other end David Pelletier and others; on one side to the heirs Deschambault and on the other side Jean Maranda or representatives—without building.

Amount due \$6 00
 3. A lot of land, in the name of the heirs Deschambault,

visé au même lieu, de quatre arpents et un quart de front sur trente de profondeur, plus ou moins, tenant à un bout à la rivière Salvaille, à l'autre bout au chemin de front de la dite concession, d'un côté au terrain ci-dessus en second lieu désigné et autres, et de l'autre côté à Eusèbe Archambault ou représentants.

Montant dû \$9 00

4. Une terre, au nom de Amable Boucher, absent, située en la dite paroisse, sur la concession sud de Fleury, de deux arpents de front sur vingt arpents de profondeur, plus ou moins, tenant à un bout à François Magnan, à l'autre bout au chemin de Michauville, d'un côté à Joseph Desrosiers, et de l'autre côté à Joseph Dauphinais.

Montant dû \$11 00

5. Une terre, au nom de Eusèbe Desrosiers, absent, située en la dite paroisse, sur la concession sud de Fleury, de deux arpents de front sur vingt-quatre arpents de profondeur, tenant à un bout au chemin de Michauville, à l'autre bout à Joseph Commault, d'un côté à Pierre Allaire, et de l'autre côté à François Cartier.

Montant dû \$11 00

M. E. BERNIER,

Secrétaires-trésorier du conseil municipal du comté de St. Hyacinthe.

St. Hyacinthe, 7 janvier 1873. 231 2

PROVINCE DE QUÉBEC.

MUNICIPALITÉ DU COMTE DE RICHMOND.

AVIS PUBLIC est par ces présentes donné par William Brooke, écuyer, le secrétaire-trésorier de la dite municipalité, que les terres ci-après mentionnées seront vendues par encan public, à la chambre du conseil, dans le palais-de-justice, dans le village de Richmond, LUNDI, le TROISIEME jour du mois de MARS prochain, à DIX heures de l'avant-midi, en défaut de paiement des cotisations et des charges dues aux diverses municipalités ci-après mentionnées, sur les divers lots ci-après désignés, avec les frais.

Municipality of the township of St. George de Windsor — Municipalité du township de Saint-George de Windsor.

bault, situate at the same place, of four arpents and a quarter in front by thirty in depth, more or less, joining on one end to Salvaille river, to the other end the front road of the said concession, on one side the lot of land above described in second place and others and on the other side Eusèbe Archambault or representatives.

Amount due \$9 00

4. A lot of land, in the name of Amable Boucher, non resident, situate in the said parish on the south range of Fleury, of two arpents in front by twenty arpents in depth, more or less, joining to one end François Magnan, to the other end the Michauville road, on one side Joseph Desrosiers, and to the other end Joseph Dauphinais.

Amount due \$11 00

5. A lot of land, in the name of Eusèbe Desrosiers, non resident, situate in the said parish, on the south concession of Fleury, of two arpents in front by twenty four arpents in depth, joining on one end to the Michauville road, to the other end Joseph Commault, on one side Pierre Allaire, and on the other side François Cartier.

Amount due \$11.00

M. E. BERNIER,

Secretary-Treasurer of the Municipal Council of the County of St. Hyacinthe.

St. Hyacinthe, 7th January, 1873. 232 2

PROVINCE OF QUEBEC.

MUNICIPALITY OF THE COUNTY OF RICHMOND.

PUBLIC NOTICE is hereby given by William Brooke, esquire, secretary-treasurer of the said municipality, that the lands hereinafter mentioned, will be sold by public auction, at the council room, in the court house, in the village of Richmond, on MONDAY, the THIRD day of MARCH next, at TEN of the clock in the forenoon, in default of payment previously of the assessments and charges due to the several municipalities hereinafter mentioned, upon the several lots hereinafter described, and the costs incurred.

Owners. — Propriétaires.	Description. — Désignation.	Lot.	Range. — Rang.	Acres.	Montant. — Amount.
Cyrille Dion	N. W.	7	1	50	\$10 36
Dme. V. Blanchette	N. W. ½	15	1	75	9 12
Dona Pepin	N. W. ½ of N. E. ½	21	1	100	5 62
O. H. Carpentier	N. W.	10	4	150	7 12
Joseph Dubreuil	N. W.	17	4	100	11 88
William Murray	S. E.	17	4	50	3 03
F. X. Hamel	N. W. ½	1	5	50	3 15
Moyse Boucher	S. E.	1	5	50	7 19
William McLean	4	5	200	31 46
Dm. P. D. Hart	N. W.	9	5	150	5 37
Dm. P. D. Hart	S. E.	10	5	100	4 20
Michael Coffy	S. W.	16	5	100	6 31
James Nickle	S. E. ½ of N. W. ½	13	6	100	9 80
do	N. W.	14	6	3	16 46
William Ellis	N. W. ½	14	6	72	3 09
Municipality of the township of Stoke.—Municipalité du township de Stoke.					
Richard D. Morkill	26	8	200	\$ 5 10
S. Beaudoin	13	1	200	13 75
A. W. Kendrick	S. W. ½	16	3	100	4 20
do	17	4	200	7 80
Municipality of the township of Cleveland.—Municipalité du township de Cleveland.					
Matthew Burnie	N. W. ½	8	12	50	\$ 4 53
Shipton Slate Co.	Quarry	5	15	20	3 71
Michael Monahan	N. E. ½ of N. E. ½	12	9	46	4 32
Jabez Taylor, junior	off the S. W. ½	23	12	½ acre....	3 83
Roderick McLeod	N. W. ½	20	9	50	3 77
Heirs of Mr. Gilpin	off S. E. ½	22	13	3	19 10
Jacob Scott	N. W. ½	8	11	50	3 13

W. BROOKE,

Secretary-Treasurer of the municipality of the county of Richmond.
Secrétaires-trésorier de la municipalité du comté de Richmond.

Richmond, 8th January, 1873.

181-182 2

PROVINCE DE QUEBEC,
Municipalité du comté de Bagot,
BUREAU DU CONSEIL MUNICIPAL DU
COMTÉ DE BAGOT.

St. Liboire, 4 janvier 1873.

AVIS PUBLIC est par les présentes donné par Pierre Samuel Gendron, sous-signé, secrétaire-trésorier de la municipalité du comté de Bagot, que les terrains ci-dessous mentionnés seront vendus par encan public, en la paroisse de St. Liboire, dans la cour de comté, au lieu où le conseil municipal du dit comté de Bagot tient ses sessions, LUNDI, le TROISIEME jour du mois de MARS prochain, à DIX heures du matin, pour les cotisations et charges dues aux municipalités ci-dessous mentionnées, sur les divers lots plus bas désignés, à défaut du paiement des taxes auxquelles ils sont affectés et des frais encourus.

Municipalité du Village d'Acton-Vale.—Municipality of the Village of Acton-Vale.

PROVINCE OF QUEBEC,
Municipality of the county of Bagot,
OFFICE OF THE MUNICIPAL COUNCIL OF THE
COUNTY OF BAGOT,

St. Liboire, 4th January, 1873.

PUBLIC NOTICE is hereby given by the undersigned, Pierre Samuel Gendron, secretary-treasurer of the municipality of the county of Bagot, that the lands hereinafter mentioned will be sold by public auction, in the parish of St. Liboire, in the county court, at the place where the sessions of the municipal council of the county of Bagot are held, on MONDAY, the THIRD day of the month of MARCH next, at TEN o'clock in the forenoon, for the assessments and charges due to the municipalities hereinafter described, in default of payment of the taxes for which they are liable and the costs incurred.

Designation de tous les terrains situés dans la municipalité du comté de Bagot à raison desquels il est dû des taxes, etc			Noms des propriétaires tels qu'indiqués au rôle d'évaluation.	Montant des taxes.
The description of all lands situated in the municipality of the county of Bagot on account of which municipal or school taxes are due.			The names of the owners as mentioned in the valuation of the taxes.	The amount of the taxes.
Rues.	No. du lot.	Tenants et aboutissants.		\$ cts.
Streets.	No. of the lot.	Boundaries		
Water.....	64	J. A. Cushing.....	2 45
Water.....	75 & 84	do do.....	3 26
Water.....	73	do do.....	0 81½
Water.....	56	do do.....	2 45
Henry.....	96	Inconnu—Unknown.....	13 63¾
Roxton.....		Inconnu—Unknown.....	1 25
Devant à la rue Roxton, derrière à veuve Gremburg, à l'est à Joseph Déragon, à l'ouest à Ls. Harvieux.			Joining in front Roxton street, in rear widow Gremburg, in the east side Joseph Déragon, on the west side Ls Harvieux.	
Roxton.....		Inconnu—Unknown.....	0 86
Devant à la rue Roxton, derrière à veuve Gremburg, d'un côté à Ls. Harvieux, d'autre côté à veuve Frs. Guertin.			Joining in front Roxton street, in rear widow Gremburg, on one side Ls. Harvieux and on the other side widow Frs. Guertin.	
Roxton.....		Antoine Collard.....	1 28¾
Devant à la rue Roxton, derrière à veuve Gremburg, d'un côté à Joseph Déragon, d'autre côté à Benoni Bruneau.			Joining in front Roxton street, in rear widow Gremburg, on one side Joseph Déragon and on the other side Benoni Bruneau.	
Roxton.....		J. A. Cushing.....	4 81½
Devant à la rue Roxton, derrière au G. T., d'un côté à Jos. Joutras, d'autre côté à Thos. Normand.			Joining in front Roxton street, in rear G. T., on one side Jos. Joutras, and on the other side Thomas Normand.	
3ème rang.	{ 32 & 33	Inconnu.—Unknown.....	207 00
3rd range.	{		
100 acres, parties des lots Nos. 32 et 33 du 3ème rang du township d'Acton, ci-devant à "South Eastern Mining Company."			100 acres, parts of the lots Nos. 32 and 33 of the third range of the township of Acton, heretofore belonging to the "South Eastern Mining Company."	
William.....		Inconnu.—Unknown.....	1 71½
Devant à la rue William, derrière à veuve Gremburg, d'un côté à J. B. Viens, d'autre côté à Benoni Bruneau.			Joining in front William street, in rear widow Gremburg, on one side J. B. Viens, and on the other side Benoni Bruneau.	
Cushing.....	½ 23	J. A. Cushing.....	11 43
Marche.....	½ 47	F. Dogenais.....	0 52½
Market.....		Ant. McEvilla.....	1 13½
Mine.....	5, 3, 4	J. A. Cushing.....	65 33
3ème rang.	{ 32 & 33		
3rd range..	{		
300 acres des lots Nos. 32 et 33 du 3ème rang du township d'Acton.			300 acres of the lots Nos. 32 and 33 of the third range of the township of Acton.	

Municipalité de la paroisse de St. André d'Acton.—Municipality of the parish of St. André d'Acton.

Rang.	No.			
Range.	No.			
3	39	D. Shannon.....	10 57½
3	½ O. 43.—W. ½ 43	H. Meunier.....	7 44
4	37	A. Roy & Cie.....	1 92
Un arpent en superficie, partie du lot No. 37 du 4e rang, tenant à l'est à la route, à l'ouest et au nord au surplus du dit lot 37, et au sud, au chemin de fer.			One arpent in extent, part of the lot No. 37 of the fourth range, joining on the east the by-road, on the west and the north the residue of the said lot No. 37 and on the south the railway.	
5	½ O. 39.—W. ½ 30	Narcisse Rémillard.....	13 98
5	33	Héritiers. Hoirs Dubard.....	8 40

Municipalité de la paroisse de St. Théodore d'Acton.—Municipality of the parish of St. Théodore d'Acton.

Rang.	No.			
Range.	No.			
	½ O. 32.—W. ½ 32	Succession H. Roireau.....	8 85½

Municipalité de la paroisse de St. Ephrem d'Upton.—Municipality of the parish of St. Ephrem d'Upton.

Rang.	No.			
Range.	No.			
20	60	Fab-en Hivet.....	1 24½
Tenant devant, chemin du 20e rang, derrière, chemin du 21e rang, d'un côté C. McDougall, d'autre côté A. Belleval.			Joining in front the public road of the 20th range, in rear the road of the 21st range on one side C. McDougall and on the other side A. Belleval.	

Municipalité de la paroisse de St. Hugues.

1. Un terrain, au nom de Pierre Ruelle, situé en le troisième rang de la paroisse de St. Hugues, contenant seize arpent en superficie, tenant devant à un chemin, derrière à la rivière Scibouët, d'un côté à Isaac P. Wilson, de l'autre côté à M David S. Ramsay, sans bâtisse..... \$0 66

2. Un terrain au nom de Siffrois Maheu, situé en le village de la paroisse de St. Hugues, cont nant un arpent en superficie, tenant devant à un chemin, derrière au terrain de la fabrique de St. Hugues, d'un côté à Jacques Gendron, et de l'autre côté à J. Baptiste Dubois, avec une maison dessus érigée.... \$2 07

Municipalité de la paroisse de Ste. Hélène.

1. Un terrain au nom de Siffrois Denis, situé en le premier rang de la paroisse de Ste. Hélène, contenant quarante-cinq arpents en superficie, tenant devant au chemin du dit rang, derrière et d'un côté à la seigneurie Forsyth, et d'autre côté, au seigneur Forsyth, sans bâtisse..... \$1 29

2. Un terrain au nom d'Alexandre Muir, situé en la paroisse de Ste. Hélène, sur le troisième rang, contenant cinquante-six arpents en superficie, tenant devant au chemin du dit rang, derrière à Eusèbe Du-fault, d'un côté à une route, et d'autre côté à Louis Chicoine, sans bâtisse..... \$3 06

3. Un terrain au nom des héritiers St. Onge, situé en le troisième rang de la paroisse de Ste Hélène, contenant quatorze arpents en superficie, tenant devant au chemin du quatrième rang, derrière au cordon du troisième rang, d'un côté, à Jean Fontaine, et d'autre côté à Antoine Berthiaume, sans bâtisse..... \$0 56

4. Un terrain, au nom de Joseph Robichaud, situé en le troisième rang de la paroisse de Ste. Hélène, contenant soixante-dix arpents en superficie, tenant devant au chemin du quatrième rang, derrière au cordon du troisième rang, d'un côté à Pascal Lange-lie, et d'autre côté à Gédéon Fontaine, sans bâtisse..... \$2 62

P. S. GENDRON,
Secrétaire-trésorier de la
municipalité du comté de Bagot.

197 2

**Province de Québec,
Municipalité du comté d'Iberville.**

Jr, Philibert Baudouin, secrétaire-trésorier, donne par le présent à qui de droit avis public que les terrains ci-dessous mentionnés seront vendus à l'enchère publique, au lieu où le conseil de cette municipalité tient ses sessions, au palais de justice, à Iberville, dans le dit comté, LUNDI, le TROISIÈME jour de MARS prochain, à DIX heures de l'avant-midi, à défaut du paiement des taxes auxquelles ils sont affectés tel que ci-après mentionné, et des frais encourus.

1. Un emplacement situé au nord de chemin de la Grande Ligne, dans la seigneurie de Sabrevois, dans la paroisse de Saint-Alexandre, de la contenance d'un demi arpent en superficie, tenant pardevant au chemin de la Grande Ligne, derrière et d'un côté à Léon Dupuis, et de l'autre côté à Adolphe Dufresne—avec une maison dessus construite.

Taxes municipales..... \$2 80
Taxes scolaires..... 1 58

Total dû \$4 38

Propriétaire, Alfred Beaudry, non résident.

2. Un emplacement situé au village de la paroisse de Saint-Alexandre, dans la seigneurie de Bleury, de la contenance d'un quart d'arpent en superficie, tenant devant à une rue, derrière à A. A. L. Brien, coryer, d'un côté à Alfred Minier, et de l'autre côté à Louis Lebeau—sans bâtiment dessus construit.

Taxes municipales..... \$2 40
Taxes scolaires..... 0 75

Total dû..... \$3 15

Propriétaire, Pierre Dufresne, non résident.

Donné à Iberville, ce sept janvier mil huit cent soixante-treize.

PH. BAUDOUIN,
Secrétaire-trésorier.

215 2

Municipality of the parish of St. Hugues.

1. A lot of land, in the name of Pierre Ruelle, situated in third range of the parish of St. Hugues, containing sixteen arpents in extent, joining in front a road, in rear, the Scibouët-River, on one side, Isaac P. Wilson, and on the other side, Moss, David Shaw Ramsay, no building..... \$0 66

2. A lot of land, in the name of Siffrois Maheu, situated in the village of the parish of St. Hugues, containing one arpent in extent, joining in front a road, in rear the land of the Fabrique de St. Hugues, on one side, Jacques Gendron, on the other side J. Baptiste Dubois, with a house thereon erected..... \$2 07

Municipality of the parish of Ste. Hélène.

1. A lot of land, in the name of Siffrois Denis, situated in the first range of the parish of Ste. Hélène, containing forty-five arpents in extent, joining in front the road of the said range, in rear and on one side, the seigniorie Forsyth, and on the other side, seignior Forsyth, no building..... \$1 29

2. A lot of land in the name of Alexandre Muir, situated in the third range of the parish of Ste. Hélène, containing fifty-six arpents in extent, joining in front the road of the said range, in rear Eusèbe Du-fault, on one side a by-road and on the other side, Louis Chicoine, no building..... \$3 06

3. A lot of land in the name of the heirs St. Onge, situated in the third range of the parish of Ste. Hélène, containing fourteen arpents in extent, joining in front the road of the fourth range, in rear the line of the third range, on one side Jean Fontaine, and on the other side, Antoine Berthiaume, no building... \$0 56

4. A lot of land, in the name of Joseph Robichaud, situated in the third range of the parish of Ste. Hélène, containing seventy arpents in extent, joining in front the road of the fourth range, in rear the line of the third range, on one side, Pascal Lange-lie, and on the other side Gedeon Fontaine, no building..... \$2 62

P. S. GENDRON,
Secretary-treasurer of the
municipality of the county of Bagot.

198 2

**Province of Quebec, { Municipality of the county of
Iberville.**

1. Philibert Baudouin, secretary-treasurer, do hereby give public notice to whom it may concern, that the lands hereinafter mentioned will be sold by public auction, at the place where the sessions of the council of this municipality are held, at the court house, at Iberville, in the said county, on MONDAY, the THIRD day of MARCH next, at TEN o'clock in the forenoon, in default of payment of the taxes for which they are liable, as hereinafter mentioned, and the costs incurred.

1. A building lot situate to the north side of the Grande Ligne road, in the seigniry of Sabrevois, in the parish of St Alexandre, containing one half arpent in superficies; bounded in front by the Grande Ligne road, in rear and on one side by Léon Dupuis, and on the other side by Adolphe Dufresne—with a house thereon erected.

Municipal taxes..... \$2 80
School taxes..... 1 58

Amount due..... \$4 38

Owner, Alfred Beaudry, non resident.

2. A building lot situate in the village of the parish of St. Alexandre, in the seigniorie of Bleury, containing one fourth of an arpent in superficies; bounded in front by a street, in rear by A. A. L. Brien, esq, on one side by Alfred Minier, and on the other side by Louis Lebeau—without any building thereon erected.

Municipal taxes..... \$2 40
School taxes..... 0 75

Amount due..... \$3 15

Owner, Pierre Dufresne, non resident

Given at Iberville, this seventh day of January, one thousand eight hundred and seventy-three.

PH. BAUDOUIN,
Secretary-Treasurer.

226 2

BUREAU DU CONSEIL MUNICIPAL DU COMTE DE WOLFE.

Ham-Sud, 7 janvier 1873.

Je donne par les présentes avis public que les terres ci-dessous mentionnées seront vendues par encan public, à Ham-Sud, au Palais de Justice, LUNDI, le TROISIEME jour du mois de MARS prochain, à DIX heures de l'avant-midi, pour les cotisations et charges dues aux municipalités ci-dessous mentionnées, sur les divers lots plus bas désignés, à moins qu'elle ne soient payées, avec les frais, avant le jour ci-dessus indiqué.

OFFICE OF THE MUNICIPAL COUNCIL OF THE COUNTY OF WOLFE.

South-Ham, 7th January, 1873.

I hereby give public notice that the lots or parcels of lot hereafter mentioned will be sold by public auction, at South-Ham, in the Court House, MONDAY, the THIRD day of the month of MARCH next, at the hour of TEN of the clock in the forenoon, for the taxes and charges due to the municipalities hereafter mentioned, on the different lots or parcels of lot hereunder designated, unless the same be paid with costs, before the day of the sale aforesaid.

Municipality.	Owner.	What part of lot.	Lot.	Range.	Extent in acres.	Amount of taxes.
Municipalité.	Propriétaire.	Quelle partie de lot.	Lot.	Rang.	Etendue en acres.	Montant des taxes.
South-Ham.....	C. L. Hall.....	Tout. All.	17	1	125	\$ 2 72
Do	G. P. Ward.....	Do	23	3	95	1 85
Do	Will Sanders.....	Do	24	3	149	2 56
Do	Will Mannix.....	Do	25	3	200	3 28
Do	J. H. Bennett.....	Do	26	3	190	3 10
Wotton.....	Hyp. Côté.....	Do	36	2	50	5 84
Do	Dame Monfaite.....	Do	48	2	50	3 86
Do	Louis Rodier.....	Do	14	16	74	6 73
Wolfestown.....	John Johnston.....	Do	27	8	200	11 47
Do	Shooter.....	Do	23	8	200	13 80
Do	Honoré Noël.....	Do	20	6	200	22 09
Do	Panterleith.....	Do	15	9	200	14 49
Do	Panterleith.....	Do	16	9	200	14 49
St. Camille.....	Isidore Morin.....	Do	22	11	50	8 11
Dudswell.....	Lord Aylmer.....	S. E. ½	22	8	100	4 26
Do	Do	All. Tout.	20	8	200	6 40
Do	Do	S. E. ½	21	8	100	3 20
Do	J. Arduoin.....	undivided pt.	16	8	20	86
Do	Rev. J. E. Geddes.....	N. E. ½	17	8	100	1 21
Do	H. Sawyer.....	undivided pt.	1	1	125	1 53
North-Ham.....	Unknown. Inconnu.....	All. Tout.	9	1	200	5 90
Do	Ed. Larose.....	M. N. E.	23	2	80	27 01
Do	Unknown. Inconnu.....	Tout All.	9	7	165	2 39
Do	Do	Do	10	7	165	2 39
Do	Do	Do	13	7	165	2 39
Do	Do	Do	14	7	165	2 39
Do	Ig. Aubert.....	Do	7	9	78	12 14
Do	Unknown. Inconnu.....	S. O.	3	A	100	7 70
Do	Do	S. O.	2	A	100	7 70
Do	Walcott.....	pt. 26 & 27	4	S. W. St. Ph.		139 48

* Bornée en front par le chemin Saint-Philippe, d'un côté par le troisième rang, et de l'autre côté par le vingt-cinquième lot du quatrième rang et le terrain de la veuve P. Boudreau.

* Bounded in front by the St. Philippe road, on one side by the third range, and on the other side by the twenty-fifth lot of the fourth range and the land of the widow P. Boudreau.

Les droits du gouvernement réservés

Government rights reserved.

Secrétaire-trésorier de la municipalité du comté de Wolfe.
195 2

Secretary-treasurer of the municipality of the county of Wolfe.
196 2

BUREAU DU CONSEIL MUNICIPAL DU COMTE DE SAINT-MAURICE.

Yamachiche, ce 7 janvier 1873.

Je donne par les présentes avis public que les terrains ci-dessous mentionnés seront vendus par encan public, à Yamachiche, en la salle publique, LUNDI, le TROISIEME jour de MARS prochain, à DIX heures de l'avant-midi, pour les cotisations et charges dues à la municipalité ci-dessous mentionnée, sur les terrains ci-après désignés, à défaut du paiement des taxes auxquelles ils sont affectés et des frais encourus, savoir :

1. Sur le quart du lot numéro premier, dans le troisième rang du township de Saint-Maurice, dans la paroisse des Trois-Rivières, non résident.
Montant dû..... \$21 37

2. Sur partie du lot de terre numéro trois, dans le premier rang du township de Saint-Maurice, dans la dite paroisse des Trois-Rivières, entrée au rôle d'évaluation de la dite municipalité comme ayant soixante-dix arpents en superficie, sans garantie de mesure, non résident.
Montant dû..... \$43 13

L. A. LORD
Secrétaire-trésorier du conseil municipal du comté de Saint-Maurice.
199 2

OFFICE OF THE MUNICIPALITY OF THE COUNTY OF ST. MAURICE.

I hereby give public notice that the lands hereinafter mentioned will be sold by public auction, at Yamachiche, in the public room, MONDAY, the THIRD day of MARCH next, at TEN o'clock in the forenoon, for the assessments and charges due to the municipality hereinafter mentioned, upon the several lots hereinafter described, unless the same be paid with costs, to wit :

1. Upon a land being the fourth part of the lot number one, in the third range of the township of St. Maurice, in the parish of Three-Rivers, non resident.
Amount due..... \$21 37

2. Upon a part of the lot number three, in the first range of the township of St. Maurice, in the said parish of Three Rivers, mentioned in the estimates roll of the said municipality, as being of seventy acres in superficies, without guarantee for the contentance, non resident.
Amount due..... \$43 13

L. A. LORD,
Secretary-treasurer of the municipal council of the county of St. Maurice.
200 2

BUREAU DU CONSEIL MUNICIPAL DU COMTE DE CHATEAUGUAY.

Ste. Martine, 7 janvier 1873.

Je donne par les présentes avis public que les terres ci-dessous mentionnées, seront vendues par encan public, dans la salle du conseil municipal du comté de Chateauguy, dans la paroisse de Ste. Martine, LUNDI, le TROISIEME jour de MARS prochain (1873.) à DIX heures de l'avant-midi, pour les cotisations et charges dues aux municipalités ci-dessous mentionnées, sur les divers lots plus bas désignés, à moins qu'elles ne soient payées avec les frais avant le jour ci-dessus indiqué.

OFFICE OF THE MUNICIPAL COUNCIL OF THE COUNTY OF CHATEAUGUAY.

Ste. Martine, 7th January, 1873.

I do hereby give public notice that the lots of land hereinafter mentioned, will be sold by public auction, in the council hall of the county of Chateauguy, in the village of Ste. Martine, on MONDAY, the THIRD day of MARCH next (1873.) at TEN of the clock in the forenoon, for the assessments and charges due to the municipalities hereinafter mentioned, upon the several lots hereinafter described, unless the same be paid, with costs, before the day above mentioned.

Nom de la municipalité.	Propriétaire.	Rang.	Lots et numéros.	Taxes scolaires et municipales.
Name of the municipality.	Proprietor.	Range.	Lots and numbers.	Municipal and school taxes.
St. Jean Chrysostome.	James Currie	Rang double d'Edwarlstown	½ N.E. No. 36 ; 50 arps. sup.	2 95
do	John McDowell.....	Double range of Edw'dstown Concession Rivière des Anglais, Edwardstown.....	} Partie frontière } } Front part } } 50 arpts sup.	1 96
do	Edward Lynch.....	Concession of the English River, Edwardstown.....		
do	Edward Lynch.....	Concession Rivière des Anglais, South Georgetown	} S.E. No. 26 ; 50 arps. sup.	5 86
do	James O. Sufford.....	Concession of the English River, South Georgetown		
do	James O. Sufford.....	8ème rang d'Edwardstown	Part. S.E. No. 10 ; 40	8 89
do	James O. Sufford.....	8th range of Edwardstown.		
St. Antoine Abbé.....	Clément Bouthillier.	1er rang de Russeltown.....	Part. ½ E. No. 42 ; 5	1 50
do	Norbert Legros.....	1st range of Russeltown.....		
do	Norbert Legros.....	9ème rang de Jamestown.....	} E. No. 35.	2 15
do	Norbert Legros.....	9th range of Jamestown.....		
do	Julien Boudreau.....	6ème rang de Jamestown.....	30 arpents centre, No. 11.	2 20
do	Julien Boudreau.....	6th range of Jamestown.....		
do	George Elliot	8ème rang de Jamestown.....	No. 18.	2 96
do	George Elliot	8th range of Jamestown.....		

BASILE VANNIER,
Secrétaire-trésorier du dit conseil.

BASILE VANNIER,
Secretary-treasurer of the said council.
191—192 2

AVIS PUBLIC.

Je donne par les présentes avis public que les terres ci-dessous mentionnées seront vendues par encan public, dans la salle du conseil de la municipalité d'Hébertville, LUNDI, le TROISIEME jour de MARS prochain, à DIX heures de l'avant-midi, pour les charges dues à la dite municipalité, sur les divers lots ci-après désignés, à moins qu'elles ne soient payées, avec les frais, au moins deux jours avant celui ci-dessus indiqué.

PUBLIC NOTICE.

I hereby give public notice that the lands herein after mentioned will be sold by public auction, at the council room of the municipality of Hébertville, MONDAY, the THIRD day of MARCH next, at TEN of the clock in the forenoon, for the charges due to the said municipality of Hébertville, upon the several lots hereinafter described, unless the same be paid with costs, at least two days before the above day.

Nom du Canton.	Lot.	Rang.	Acres.	Montant.	Propriétaires.
Name of the Township	Lot.	Range.	Acres.	Amount.	Owners.
Caron	40	3	100	\$85 14	Chs. Pentland.
Do	41	3	100	85 14	Do Do
Do	42	3	100	85 14	Chas. A. T. Pentland.
Do	43	3	100	85 14	Do Do
Do	44	3	100	85 14	H. R. M. Pentland.
Do	45	3	100	85 14	Do Do
Do	46	3	100	85 14	C. Z. Pentland.
Do	59	Nord-North.	50	3 06	Héritiers de feu—Heirs of late F. X. Paradis.
Do	60	Nord-North.	50	3 06	Do Do
Do	59	Sud-South.	50	3 06	Do Do
Do	60	Sud-South.	50	3 06	Do Do

SEVERIN DUMAIS,
S. T. M. H.

Bureau du conseil de la municipalité
d'Hébertville, comté de Chicoutimi.
8 janvier 1873. 265 2

SEVERIN DUMAIS,
S. T. M. H.

Office of the council of the municipality
of Hébertville, county of Chicoutimi.
8th January, 1873. 266 2

" K. K. "

Etats des terres à vendre pour cotisations et avis de la vente.

BUREAU DU CONSEIL MUNICIPAL DU COMTE D'OUTAOUAIS.

Je donne par les presentes avis public que les terres ci-dessous mentionnees seront vendues par encan public, à l'office du secretaire-tresorier du conseil municipal du comte d'Ottawa, à un lieu nomme le village de Hull, dans le township de Hull, dans le dit comte d'Ottawa. LUNDI le TROISIEME jour du mois de MARS prochain, à DIX heures de l'avant-midi, pour les cotisations et charges dues aux municipalites ci-dessous mentionnees, sur les divers lots plus bas designes, à moins qu'elles ne soient payees, avec les frais, au moins deux jours avant le jour ci-dessus indique.

" K. K. "

Statement of lands to be sold for taxes and notice of sale.

OFFICE OF THE MUNICIPAL COUNCIL OF THE COUNTY OF OTTAWA.

I do hereby give public notice that the lands hereinafter mentioned will be sold by public auction, at the office of the secretary-treasurer of the municipal council of the county of Ottawa, at the place known as the village of Hull, in the township of Hull, in the said county of Ottawa, on MONDAY, the THIRD day of the month of MARCH next, at TEN o'clock in the forenoon, for the assessments and charges due to the municipalities hereinafter mentioned, upon the several lots hereinafter described, unless the same be paid with costs, at least two days before the above day.

Désignation des terres.—Description of lands.

Noms des munic palités.	Rang.	Lot.	Etendue.	Montant dû sur chaque lot.
Name- of municipalities.	Range.	Lot.	Extent.	Amount due on each lot.
Templeton	4ème.	No. 21	200	\$ 46 00
"	" "	" 21	200	86 50
St. Malachie, (en le Canton de Lochaber)...	8 "	pt. 27	1/2	1 40
"	" "	" "	1/2	90
"	" "	" 23	200	37 1/2
"	10 "	" 28	4	15 00
"	" "	" "	4	34 50
"	" "	" 22	3	37 1/2
"	" "	" "	3	25 84
"	11 "	" 25	3	37 1/2
Lochaber (à Fraserville).....	4 "	" 3 & 1	1	37 1/2

J. O. ARCHAMBAULT,

Secrétaire-tresorier du conseil municipal du comte d'Ottawa.

221 2

J. O. ARCHAMBAULT,

Secretary-treasurer of the municipal council of Ottawa county.

222 2

Canada, Province de Québec. }
BUREAU DU CONSEIL MUNICIPAL DU COMTE DE MONTCALM.

Je donne par le présent avis public que les terres ci-dessous mentionnées, seront vendues par encan public, à Saint-Julienne, au lieu où se tiennent les séances du conseil de comté, LUNDI, le TROISIEME jour du mois de MARS prochain, à DIX heures de l'avant-midi, pour les cotisations et charges dues aux municipalités ci-dessous mentionnées, sur les divers lots plus bas designés, à moins qu'elles ne soient payées, avec les frais, au moins deux jours avant le jour ci-dessus indique.

Canada, Province of Québec. }
OFFICE OF THE MUNICIPAL COUNCIL OF THE COUNTY OF MONTCALM.

I do hereby give public notice that the lands hereinafter mentioned, will be sold by public auction, at Ste. Julienne, at the place where the sittings of the county council are then held, on MONDAY, the THIRD day of the month of MARCH next, at TEN of the clock in the forenoon, for the assessments and charges due to the municipalities hereinafter mentioned, upon the several lots hereinafter described, unless the same be paid with costs, at least two days before the above day.

Désignation des terres.—Description of lands.

Rang.	Lot	Nom.	Etendue.	Montant dû sur chaque lot.
Range.	Lot	Name	Extent	Amount due on each lot.
Municipalite de Saint-Patrick de Rawdon.—Municipality of St. Patrick of Rawdon.				
6	S. E. du—of No. 6.	A. Tharber.....	Acres. 100	\$ cts. 4 63
"	N. E. " " No. 14.	J. B. Cantineau.....	" 100	5 73
7	Partie du—Part of No. 15.	" " ".....	" "	3 41
Municipalite de Saint-Catixte de Kilkenny.—Municipality of St. Catixte of Kilkenny.				
2	Partie du—Part of No. 13.	Joachim Fournier.....	Acres. 9	6 28
"	N. O. " " No. 13.	" " ".....	" 24	3 03
4	" " " No. 6.	Antoine Beaupré.....	" 200	6 60
6	N. O. " " No. 23.	John Hale.....	" 100	17 48
"	S. E. " " No. 24.	" " ".....	" 100	15 98
7	S. E. " " No. 22.	" " ".....	" 100	9 03
"	S. E. " " No. 23.	" " ".....	" 100	17 95
"	S. E. " " No. 30.	James Irwin.....	" 100	31 88
8	S. E. " " No. 25.	William English.....	" 100	12 08
9	S. E. " " No. 18.	Alexander Daly.....	" 100	40 38
"	S. E. " " No. 19.	Inconnu—Unknown...	" 100	28 36
10	N. E. " " No. 2.	" " ".....	" 100	3 67
"	S. O. " " No. 18.	Hector Granger.....	" 100	25 88
11	Nos. 13 & 14.	Inconnu—Unknown...	" 400	5 35

L. G. RICHARD,

Secrétaire-tresorier, C. M. C. M.

Sainte-Julienne, 7 janvier 1873.

207 2

L. G. RICHARD,

Secretary-treasurer, M. C. C. M.

Ste. Julienne, 7th January, 1873.

208 2

Province de Québec { Municipalité du comté d'Arthabaska.
AUX HABITANTS DE LA MUNICIPALITÉ DU COMTÉ D'ARTHABASKA.

Avis public est par les présentes donné par Basile Theroux, fils, secrétaire trésorier, que les terrains ci-dessous mentionnés seront vendus à l'enchère publique, dans le village d'Arthabaskaville, au lieu où le conseil de comté tient ses sessions, le PREMIER LUNDI du mois de MARS prochain, à DIX heures du matin, à défaut du paiement des taxes auxquelles ils sont affectés et des frais encourus.

Province of Quebec { Municipality of the county of Arthabaska.
TO THE INHABITANTS OF THE MUNICIPALITY OF THE COUNTY OF ARTHABASKA.

Public notice is hereby given by Basile Theroux, jr., secretary treasurer, that the undermentioned lands are to be sold at public auction, in the village of Arthabaskaville, in the place where the sittings of the county council are held, on the FIRST MONDAY of the month of MARCH next, at TEN of the clock in the forenoon, in default of payment of taxes due thereon and of costs incurred.

Municipalité de la paroisse de St. Albert de Warwick—Municipality of the parish of St. Albert de Warwick
 Canton de Warwick—Township of Warwick.

Noms des propriétaires. Names of the owners.	Rang Range	Désignation du terrain. Designation of the lands.		Eten luc en acres. Extent in acres.	Montant des taxes affectant chaque terrain. Amount of taxes due on each piece of land.
		Lot ou partie de lot. Lot or part of lot.			
Inconnu—Unknown	6	S. O. de ½ N. O. 12		62	1 74
H. Mitchell	7	½ N. O. 5		100	2 00
do	7			200	4 00
do	8			200	5 04
do	8			200	5 03
do	8			200	5 03
James Douglass	8	½ S. O. 5		100	3 00
do	8			200	7 58
do	8			200	4 58
Etienne Beuchemin	8			200	7 58

Municipalité de Chénier—Municipality of Chénier.
 Canton de Tingwick—Township of Tingwick.

Fleury Henri d'Eschambault	6	Partie non vendue Part unsold	12	55	69 61
Duncan Robertson	6		13	200	270 96

Municipalité de la paroisse de St. Christophe d'Arthabaska—Municipality of the parish of St. Christophe d'Arthabaska.
 Canton de Chester—Township of Chester.

Joseph Grouard—Un terrain contenant environ six acres de terre dans le dixième rang de Chester, faisant partie du vingt-sixième lot; borné en front au nord-ouest et au sud-ouest par le chemin public, au sud-est par Joseph Michel, et au nord-est par le cordon qui sépare le dixième rang du neuvième rang.

A parcel of land containing about six acres in the tenth range of Chester, forming part of the twenty-sixth lot, bounded in front to the north-west and south-west by the public road, to the south-east, by Joseph Michel, and to the north-east by the line of division between the tenth and ninth ranges.

* Montant dû \$17 12

Amount due..... \$17 12

B. THEROUX, Jr.,
 Secrétaire-Trésorier.
 Secretary-Treasurer.

Bureau du conseil municipal du comté d'Arthabaska, Arthabaskaville, ce 4 janvier 1873.

Office of the municipal council of the county of Arthabaska, Arthabaskaville, January 4th, 1873. 227-228 2

BUREAU DU CONSEIL MUNICIPAL DU COMTE DE SOULANGES.

OFFICE OF THE MUNICIPAL COUNCIL OF THE COUNTY OF SOULANGES.

Je donne par ces présentes avis public que les immeubles ci-après mentionnés seront vendus par encan public, en la chambre du conseil, dans le palais de justice, dans le village de Coteau Landing, dans le dit comté de Soulanges, LUNDI, le TROISIEME jour de MARS prochain, à DIX heures de l'avant-midi, pour les cotisations et charges dues aux municipalités ci-après mentionnées sur les divers lots ci-après désignés, à moins qu'elles ne soient payées avec les frais au moins deux jours avant celui ci-dessus indiqué.

I do hereby give public notice that the lands hereinafter mentioned will be sold by public auction, in the council chamber, in the Court House, in the village of Coteau Landing, in the said county of Soulanges, on MONDAY, the THIRD day of the month of MARCH next, at TEN o'clock in the forenoon, for the assessments and charges due to the municipalities hereinafter mentioned, upon the several lots hereinafter described, unless the same be paid with costs, at least two days before the above day.

Municipalité de la paroisse de Saint-Clet.

Municipality of the parish of St. Clet.

1. Un emplacement situé au village de Saint-Clet, en la dite paroisse, appartenant à Félix O. Beaulne, huissier, de la cité de Québec, de la contenance d'environ un demi arpent en superficie, plus ou moins, borné en front par un chemin de montée, par derrière partie par Jean-Baptiste Farant, père, et partie par Joseph Farant, d'un côté par André Bourque, et de l'autre côté par un emplacement appartenant à la municipalité scolaire de Saint-Clet—avec une maison,

1. An emplacement situate in the village of St. Clet, in the parish aforesaid, belonging to Felix O. Beaulne, bailiff, of the city of Québec, containing about half an arpent in extent, more or less; bounded in front by a hill road, in rear partly by Jean Baptiste Farant, senior, and partly by Joseph Farant, on one side by André Bourque, and on the other side by an emplacement belonging to the school municipality of

frange et autres petites bâtisses dessus construites, le tout tel qu'il est ou a été enclos.

Endetté en la somme de..... \$4.43

2. Un emplacement appartenant à François X. Lalonde, huissier, Manitoba, et à ses enfants mineurs, situé dans le village de la paroisse de Saint-Clet, contenant un cinquième d'arpent en superficie, plus ou moins, tenant par devant au chemin de la côte Sainte-Anne ou côte rouge, par derrière à Jean-Baptiste Farant, fils, d'un côté à Jean-Baptiste Farant, père, et de l'autre côté à Félix Lalonde, sans aucune bâtisses, le tout tel qu'il est ou a été enclos.

Endetté en la somme de..... \$5.18

3. Un emplacement sis et situé au dit village de la paroisse Saint-Clet, appartenant à Michel Proulx et à ses enfants mineurs et majeurs s'il y en a, menuisier, de la Province Ontario, de la contenance d'un demi arpent en superficie, plus ou moins, tenant par devant au chemin de la côte Saint-Jacques, par derrière et d'un côté à Dlle. Catherine Bourbonnais, et de l'autre côté à Charles Roy—sans aucune bâtisse.

Endetté en la somme de..... \$1.34½

Municipalité de la paroisse de Saint-Ignace du Côteau du Lac.

1. Un emplacement situé au sud du ruisseau Saint-Hyacinthe, en la dite paroisse de Saint-Ignace du Côteau du Lac, entré sur le rôle d'évaluation sous le No. 228, comme appartenant à François Pharaud, journalier, de Côteau Station, en la paroisse de Saint-Polycarpe, de la contenance d'un quart d'arpent en superficie, plus ou moins, borné en front par le chemin de la Reine, en arrière par le dit ruisseau Saint-Hyacinthe, d'un côté par Charles Lefebvre, et de l'autre côté à la ligne qui sépare les seigneuries de la Nouvelle Longueuil et Soulanges—avec maison dessus construite.

Endetté en la somme de..... \$3.62

2. Un emplacement situé au sud du ruisseau Saint-Hyacinthe, en la dite paroisse Saint-Ignace, entré sur le rôle d'évaluation sous No. 241, comme appartenant à Benjamin Laugais ou J. Sauve, jour. aller, Sagouina, un des Etats-Unis d'Amérique, de la contenance de trois arpents plus ou moins en superficie, borné en front par le chemin de la Reine, par derrière par le ruisseau St. Hyacinthe, joignant d'un côté à Jean Baptiste Bourbonnais, fils Joseph, et de l'autre côté à Michel Bourbonnais, fils Frs., bâti de maison.

Endetté en la somme de..... \$10.00

3. Un quart de lot situé au bas du côté sud de la rivière à Delisle, en la dite paroisse Saint-Ignace, du côté du Côteau du Lac, entré sur le rôle d'évaluation sous No. 157, comme appartenant aux héritiers Antoine Balthazard, de French Creek, Etats-Unis, de la contenance de trois quarts d'arpent de front, sur vingt arpents de profondeur, borné en front par la dite rivière à Delisle, en arrière au terrain de M. Simpson, d'un côté à Alex. Leger dit Parisien, bâti de maison.

Endetté en la somme de..... \$28.22

4. Un certain morceau de terre, formant trois parts à prendre sur une terre appartenant à Antoine Bessener, fils Paschal, située en la côte Saint-Emmanuel, en la dite paroisse de Saint-Ignace, du côté du Lac, entre au rôle d'évaluation sous No. 272, comme appartenant à Honoré Legault dit Piard, cultivateur de Roxburg, dans la province Ontario, borné en front par le chemin de la Reine, en arrière par le trait quarre des terres de la concession Saint-Dominique, d'un côté par Onésime Deschamps, et de l'autre côté par Olivier Robillard.

Endetté en la somme de..... \$11.63

5. Un certain terrain en pointe situé au village du ruisseau Saint-Hyacinthe, en la dite paroisse de Saint-Ignace du Côteau du Lac, entré sur le rôle d'évaluation sous No. 182, comme appartenant à Israël Milard, voiturier à Chicago, dans les Etats-Unis d'Amérique, borné en front par le chemin de la Reine, en arrière et du côté nord-est par la Rivière Rouge, et d'autre côté par Victor Viau.

Endetté en la somme de..... \$8.08

6. Un emplacement et un certain terrain entré sur le rôle d'évaluation sous les Nos. 38 et 98, comme appartenant à Léon Giroux, failli, de la paroisse de Saint-Ignace, du Côteau du Lac, le dit emplacement situé dans le village de la dite paroisse Saint-Ignace, borné en front par le fleuve Saint-Laurent, en arrière et d'un côté par Théophile Christin St. Amour, d'autre côté, par M. ise Christin St. Amour, avec bâtisses, et

St. Clet—with a house, barn, and outbuildings thereon erected

Amount due..... \$4.43

2. An emplacement belonging to François X. Lalonde, bailiff, Manitoba, and to his minor children, situate in the village of the parish of St. Clet, containing one fifth of an arpent in extent, more or less, bounded in front by the road of Cote Ste. Anne or Cote Rouge, in rear by Jean Baptiste Farant, junior, on one side by Jean Baptiste Farant, senior, and on the other side by Felix Lalonde—with buildings, the whole such as it has been and is now enclosed.

Amount due..... \$5.18

3. An emplacement situate and being in the aforesaid village of the parish of St. Clet, belonging to Michel Proulx and his minor children and those of full age, if any there be, joiner, of the province of Ontario, containing one half arpent in extent, more or less; bounded in front by the road of the Cote St. Jacques, in rear and on one side by Miss Catherine Bourbonnais, and on the other side by Charles Roy—without any buildings.

Amount due..... \$1.34½

Municipality of the parish of St. Ignace du Côteau du Lac

1. An emplacement situate and being to the south of the ruisseau St. Hyacinthe, in the said parish of St. Ignace du Côteau du Lac, entered on the valuation roll under number 228 as belonging to François Pharaud, laborer, of Côteau Station, in the parish of St. Polycarpe, containing one quarter of an arpent in extent, more or less, bounded in front by the Queen's road, in rear by the said ruisseau St. Hyacinthe, on one side by Charles Lefebvre, and on the other side by the line separating the seignories of New Longueuil and Soulanges—with a house thereon erected.

Amount due..... \$3.62

2. An emplacement situate south of the ruisseau St. Hyacinthe, in the parish of St. Ignace aforesaid, entered on the valuation roll under number 241 as belonging to Benjamin Langlais or J. Sauvé, laborer, Sagouina, in the United States of America, containing three arpents, more or less, in extent, bounded in front by the Queen's road, in rear by the ruisseau St. Hyacinthe, on one side by Jean Baptiste Bourbonnais, son of Joseph, and on the other side by Michel Bourbonnais, son of François—with a house thereon erected.

Amount due..... \$10.00

3. A quarter lot situate below the south side of the river Delisle, in the parish of St. Ignace du Côteau du Lac, entered on the valuation roll under number 157 as belonging to the heirs Antoine Balthazard, of French Creek, United States, containing three quarters of an arpent in front by twenty arpents in depth, bounded in front by the river Delisle aforesaid, in rear by the property of Mr. Simpson, on one side by Alexis Leger dit Parisien—with a house thereon.

Amount due..... \$28.22

4. A certain piece of land forming three parts to be taken off a land belonging to Antoine Bessener, son of Paschal, situate in the côte St. Emmanuel, in the parish of St. Ignace du Côteau du Lac, entered on the valuation roll under number 272, as belonging to Honoré Legault dit Piard, farmer, of Roxbury, in the province of Ontario; bounded in front by the Queen's road, in rear by the division line of the lands of the St. Dominique concession, on one side by Onésime Deschamps, and on the other side by Olivier Robillard.

Amount due..... \$11.63

5. A certain lot forming a point, situate in the ruisseau St. Hyacinthe in the parish of St. Ignace du Côteau du Lac aforesaid, entered on the valuation roll under number 182, as belonging to Israël Milard, coach maker, of Chicago, in the United States of America: bounded in front by the Queen's road, in rear and on the north-east by the river Rouge, and on the other side by Victor Viau.

Amount due..... \$8.08

6. A certain emplacement and lot entered on the valuation roll under Nos. 38 and 98, as belonging to Léon Giroux, insolvent, of the parish of St. Ignace du Côteau du Lac, in the village of the said parish of St. Ignace; bounded in front by the river St. Lawrence, in rear and on one side by Théophile Christin St. Amour, and on the other side by Moyse Christin St. Amour, with buildings and the lot situate on the south

le terrain situé du côté sud de la Rivière Rouge, en la dite paroisse St. Ignace du Coteau du Lac, borne en front par le chemin de la Reine, en arrière par la Rivière Rouge, d'un côté par François Méthot, fils, et de l'autre côté par George J. Beaudet.

Endetté en la somme de \$61.99

L. A. GLADU,
Secrétaire-trésorier de la municipalité du
comté de Soulanges.
Coteau Landing, 4 janvier 1873. 267 2

side by river Rouge, in the said parish of St. Ignace du Coteau du Lac; bounded in front by the Queen's road, in rear by the river Rouge, on one side by François Méthot, junior, and on the other side by George J. Beaudet.

Amount due..... \$61.99

L. A. GLADU,
Secretary-treasurer of the municipality
of the county of Soulanges.
Coteau Landing, 4th January, 1873. 268 2

BUREAU DU CONSEIL MUNICIPAL DU COMTE DE SHEFFORD.

Waterloo, 7 janvier 1873

Je donne par les présentes avis public que les terrains ci-après décrits seront vendus par encan public, à la salle d'audience, au village de Waterloo, dans le dit comté de Shefford, (étant le lieu ordinaire des séances du dit conseil, LUNDI, le TROISIEME jour de MARS prochain, à DIX heures de l'avant-midi pour les cotisations et charges dues aux municipalités ci-après mentionnées, sur les divers lots ou parties de lots ci-après désignés, à moins qu'elles ne soient payées, avec les frais, avant le jour de la vente, à savoir

Dans la municipalité du township de Roxton—

OFFICE OF THE MUNICIPAL COUNCIL OF THE COUNTY OF SHEFFORD.

Waterloo, January 7th, 1873.

I do hereby give public notice, that the lands hereinafter mentioned will be sold by public auction, at the court house in the village of Waterloo, in the said county of Shefford, (the usual place of meetings of the said council,) on MONDAY, the THIRD day of MARCH next, at the hour of TEN of the clock in the forenoon, for the assessment and charges due to the local municipalities hereinafter mentioned, upon the several lots and parts of lots hereinafter described, unless the same be paid, with costs, before the day of sale, to wit:

In the municipality of the township of Roxton.

	Partie de lots Parts of lots.	Lots.	Rang. Range.	Acres.	Montant dû. Amount due.
Wood & Lafontaine	$\frac{1}{2}$ O. W.	19	3		1 07
Wood & Lafontaine	$\frac{1}{2}$ E.	18	3		0 63
Wood & Lafontaine	$\frac{1}{2}$ O. W.	20	3		0 63
	$\frac{4}{5}$ indivis undivided				
Wood & Lafontaine	$\frac{4}{5}$ $\frac{1}{2}$ E.	25	3		0 35
Inconnu—Unknown	$\frac{1}{2}$ O. W.	27	11		0 69
Dans la municipalité du village de Roxton Falls—In the municipality of the village of Roxton Falls.					
F. Veronneau	Lot 13 Block quarré...			3	2 37
Dans la municipalité du township de Stukely Nord—In the municipality of the township of North Stukely.					
William Villeneuve	Pt. S. E.	4	7	40	4 27
Borné au sud au cordon du 6 ^{me} rang, au nord et à l'ouest au terrain de Alfred Poirier et à l'est au lot No. 5. Bounded south by the 6th range, north and west by Alfred Poirier's land and east by lot No. 5.					
François Fontaine	Pt. E.	28	10	30	2 20
Napoléon Lacroix	$\frac{1}{2}$ E.	17	8	50	4 61
	Emplacement Building lot	18	8	$\frac{1}{2}$	
Emplacement borné au sud au 7 ^{ème} rang, au nord et à l'est à A. Lacroix et à l'ouest au lot No. 17. Building lot bounded south to the 7th range, north and east to A. Lacroix and west to No. 17.					
Patrick Mitchell	Middle $\frac{1}{2}$ of west half. $\frac{1}{2}$ centre $\frac{1}{2}$ O.	5	10	33 $\frac{1}{2}$	2 95
Borné au sud par John Mitchell, au nord au 11 ^{ème} rang, à l'ouest à Peter Mitchell et à l'est au No. 6. Bounded south to John Mitchell, north to the 11th range, west to Peter Mitchell and east to No. 6.					
André Dugrinier	Lot No. 1. S. E. pt.	Block quarré 27	C. 8	49 10	3 73
Dans la municipalité du township de Stukely Sud—In the municipality of the township of South Stukely.					
Oliver Holmes	$\frac{1}{2}$ N.	26	2	100	6 18
Oliver Phelps	$\frac{1}{2}$ N. E.	7	5	50	2 30
Charles Rabian	$\frac{1}{2}$ S.	7	4	100	6 05
Inconnu—Unknown	$\frac{1}{2}$ N.	28	1	100	4 53

THOS. BRASSARD,
Sec. Trés.
201 2 C. M. C. de Shefford.

THOS BRASSARD,
Sec. Treas.
202 2 M. C. C. of Shefford.

Canada,
Province de Québec.
BUREAU DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA SECONDE DIVISION DU COMTE DE CHARLEVOIX.

Baie St. Paul, 31 décembre 1872.

Avis public est par les présentes donné que les terres ci-dessous mentionnées seront vendues par encan public, à la Baie St. Paul, au bureau du conseil municipal de la seconde division du comté de Charlevoix, en la maison du soussigné, secrétaire-trésorier, LUNDI, le TROISIEME jour du mois de MARS de l'année prochaine, (1873), à DIX heures de l'avant-midi, pour les cotisations et charges dues aux municipalités ci-dessous mentionnées sur les divers lots plus bas désignés, à moins que les dites cotisations ne soient payées avec les frais, au moins deux jours avant le jour ci-dessus indiqué.

Canada,
Province of Quebec.
OFFICE OF THE MUNICIPAL COUNCIL FOR THE SECOND DIVISION OF THE COUNTY OF CHARLEVOIX.

Bay St. Paul, 31st December, 1872.

I do hereby give public notice that the lands hereinafter mentioned will be sold by public auction, at Bay St. Paul, in the house of the undersigned, secretary-treasurer, on MONDAY, the THIRD day of MARCH next, (1873), at TEN o'clock in the forenoon, for assessments and charges due to the municipalities hereinafter mentioned, upon the several lands described below, unless the same be paid, with costs, at least two days before the day hereinabove mentioned.

Nom de la municipalité. Name of the municipality.	Concession.	Numéro du lot. Number of lot.	Seigneurie ou township. Seigniorly or township.	Nom du propriétaire. Proprietor's name.	Etendue du lot en superficie. Superficial extent.	Cotisations dues à la municipalité locale. Taxes due to local municipality.	Cotisations dues à la municipalité scolaire. To school municip.
					Arpts.	\$ cts.	\$ cts.
Baie St. Pau.	St. Joseph.	Partie 62.....	Beaupré.....	Nazaire Bolduc.....	38	0 18½	3 78
"	"	" 59.....	"	Phydime Tremblay, abs	40	0 10	0 45
"	"	" 59.....	"	Thomas Tremblay, "	40	0 10	0 66
"	"	" 61.....	"	Zépherin Desgagners, "	40	0 10	0 95
"	St. Jean....	18.....	"	Protais Duchesne, "	70	0 16	
"	"	2.....	"	Louis Simard, "	38	0 16	
"	St. Joseph.	28.....	"	Charles Duchesne, "	43	0 18	
"	St. Flavien.	41.....	"	François Thibault, "	90	0 22½	
"	"	39 et 60..	"	Adolphe Perron, "	60	0 16	
"	St. Joseph.	4.....	"	Abraham Simard, "	36	0 45	
"	St Narcisse	1.....	"	Abraham Simard, "	8½	0 5	
"	St. Flavien	Partie 5 et 6....	"	François Tremblay, "	132	0 40	
"	St. Félix....	4.....	"	Ignace Perron, "	66	0 7	
St. Hilarion..	2e rang....	10.....	Township Settrington	Celse Tremblay, "	104	14 55	1 60
"	"	2.....	"	Marcel Tremblay.....	52	1 30	0 40

CHS. BOUVIN,

Sec.-Trés. M. Sde. D. C. de Charlevoix.

93-94 2

BUREAU DU CONSEIL MUNICIPAL DU COMTE DE JOLIETTE.

AVIS est donné que LUNDI, le TROIS de MARS prochain, les terres ci-après désignées seront vendues par encan public, pour arrérages de taxes municipales et scolaires, dues aux municipalités ci-dessous mentionnées, à DIX heures de l'avant-midi, dans le marché Bonsecours, en la ville de Joliette où se tiennent les séances du conseil de comté.

Municipalité de Ste. Béatrix.

OFFICE OF THE MUNICIPAL COUNCIL OF THE COUNTY OF JOLIETTE.

NOTICE is hereby given that on MONDAY, the THIRD day of MARCH next, the lands hereinafter described will be sold by public auction, for arrears of assessments and charges due to the undermentioned municipalities, at TEN o'clock in the forenoon, in the Bonsecours market, in the town of Joliette, where the sittings of the said county council are held.

Municipality of Ste. Beatrix.

Propriétaire.—Proprietor	Concession.	Lot.	Etendue.—Extent.	Montant.—Amount.
Inconnu.—Unknown.....	Lamothe.....	36	½ arpent x 37	\$2 92 cts.
Charles Ladouceur.....	Rugénie.....		77 arpents	\$0 83½ "
Municipalité de Ste. Mélanie.—Municipality of Ste. Mélanie.				
Onézime Nadeau, absent.....	Concession 8me.....	NE 22	60 arpents sup.....	\$6 42 cts.
	" " ".....	SO 23		
Inconnu.—Unknown.....	6me Concession.....	10 & ½ 11	80 do do	7 27 "
Municipalité de St. Paul.—Municipality of St. Paul.				
Vve. et héritiers, J.B. Beaudoin Widow & heirs Bte. Beaudoin	Ruisseau St. Pierre.		2 x 30 plus ou moins...	\$14 50½

Ces terres seront vendues pour les taxes ci-dessus mentionnées, à moins qu'elles ne soient payées au moins deux jours avant la vente ci-dessus indiquée.

J. O. LEBLANC,
Secrétaire Trésorier du conseil
municipal du comté de Joliette.
Joliette, 31 décembre 1872. 113 2

Those lots will be sold for the municipal taxes hereinafter mentioned, unless the same be paid, with costs, at least two days before the sale above mentioned.

J. O. LEBLANC,
Secretary-Treasurer of the municipal
council of the county of Joliette.
Joliette, 31st December, 1872. 114

PROVINCE DE QUÉBEC.
MUNICIPALITE DU COMTE DE NAPIERVILLE

Avis public est par le présent donné, par A. Barette, secrétaire-trésorier du conseil municipal du comté de Napierville, que les terrains ci-dessous désignés seront vendus à l'enchère publique, au palais de justice, dans le village de Napierville, lieu où le conseil de comté tient ses sessions, LUNDI, le TROISIEME jour de MARS prochain, à DIX heures du matin, à défaut de paiement des taxes auxquelles ils sont affectés et des frais encourus.

Chaque adjudicataire devra payer comptant le montant de son acquisition.

Municipalité de la paroisse Saint-Patrice de Sherrington.

Un lot de terre situé en la paroisse Saint-Patrice de Sherrington, dans le Vide entre la côte Saint-François et la côte Sainte-Mélanie, contenant quinze arpents en superficie, plus ou moins, borné au nord par James Savage ou représentant, au sud par J. Bte. Vacherot autant que connu, à l'est par les terres de la côte Saint-François, et à l'ouest par les terres de la côte Sainte-Mélanie, entré sur le rôle d'évaluation de la dite municipalité, sous No. 221—sans bâtisse.

Propriétaire, James Richardson.

Taxe municipale..... \$6.27
Taxe scolaire..... 3.05

Montant dû..... \$9.32

Un lot de terre situé au même lieu, contenant quinze arpents en superficie, plus ou moins, borné au nord par James Richardson, au sud par Gédéon Vacherot, à l'est par les terres de la côte Saint-François, et à l'ouest par celle de la côte Sainte-Mélanie, entré au dernier rôle d'évaluation de la dite municipalité, sous No. 222—sans bâtisse.

Propriétaire, Jean Baptiste Vacherot.

Taxe municipale..... \$10.03
Taxe scolaire..... 8.75

Montant dû..... \$18.78

Un lot de terre situé au même lieu, contenant vingt arpents en superficie, plus ou moins, borné à l'est par les terres de la côte Saint-François, à l'ouest par celles de la côte Sainte-Mélanie, au nord par J. Bte. Vacherot, et au sud par Camille Laforet et Théophile Fillion, entré au dernier rôle d'évaluation de la dite municipalité, sous No. 223—sans bâtisse.

Propriétaire, Gédéon Vacherot.

Taxe municipale..... \$ 6.62
Taxe scolaire..... 4.55

Montant dû..... \$11.17

Un autre lot de terre situé au même lieu, contenant vingt-cinq arpents en superficie, plus ou moins, borné à l'est par les terres de la côte Saint-François, à l'ouest par celles de la côte Sainte-Mélanie, au nord par Camille Laforet et al., et au sud par James Greer ou représentants, entré au dernier rôle d'évaluation de la dite municipalité, sous No. 225—sans bâtisse.

Propriétaire, Théophile Fillion.

Taxe municipale..... \$11.06
Taxe scolaire..... 5.56

Montant dû..... \$16.62

Donné à Saint-Cyprien, ce quatre janvier mil huit cent soixante-treize.

A. BARETTE,

Sec. Trés. du conseil Municipal du comté de Napierville.

303 2

BUREAU DU CONSEIL MUNICIPAL DU COMTE DES DEUX MONTAGNES.

Je, Antoine Fortier, secrétaire-trésorier du conseil municipal du comté des Deux Montagnes, donne par les présentes avis public que les terrains ci-après mentionnés, situés dans la municipalité de la paroisse de Sainte-Scholastique, dans le dit comté, seront vendus par encan public, dans le palais de justice, au village de Sainte-Scholastique, au lieu où le conseil du dit comté tient ses sessions, LUNDI, le TROISIEME jour de MARS prochain, à DIX heures de l'avant-midi, à défaut du paiement des taxes auxquelles ils sont affectés et des frais encourus, savoir :

PROVINCE OF QUEBEC.
MUNICIPALITY OF THE COUNTY OF NAPIERVILLE.

Public notice is hereby given by A. Barette, secretary-treasurer of the Municipal Council of the county of Napierville, that the undermentioned lands will be sold at public auction, at the Court House, in the village of Napierville, where are held the sittings of the said council, on MONDAY, the THIRD day of MARCH next, at TEN of the clock in the forenoon, in default of payment of taxes due thereon and of costs incurred.

Each buyer must pay cash for the amount of his purchase.

Municipality of the parish of St. Patrice de Sherrington.

A lot situate in the parish of St. Patrice de Sherrington, in the Vide, between the cote St. François and the cote Ste. Mélanie, containing fifteen arpents in extent, more or less; bounded on the north by James Savage or representatives, on the south by Jean Bte. Vacherot, as far as known, east by the lands of the cote St. François, and west by the lands of the cote Ste. Mélanie, entered on the valuation roll of the said municipality as No. 221—no buildings.

Proprietor, James Richardson.

Municipal tax..... \$6.27
School tax..... 3.05

Amount due..... \$9.32

A lot of land situate at the same place, containing fifteen arpents in extent, more or less; bounded on the north by James Richardson, on the south by Gédéon Vacherot, east by the lands of the cote St. François, west by those of the cote Ste. Mélanie, entered on the valuation roll of the said municipality, under No. 222—no buildings.

Proprietor, Jean Baptiste Vacherot.

Municipal tax..... \$10.03
School tax..... 8.75

Amount due..... \$18.78

A lot of land situate at the same place, containing twenty arpents in extent, more or less, bounded on the east by the lands of the cote St. François, west by those of the cote Ste. Mélanie, north by Jean Bte. Vacherot, and south by Camille Laforet, and Théophile Fillion, entered on the last valuation roll of the said municipality under No. 223—no buildings.

Proprietor, Gédéon Vacherot.

Municipal tax..... \$6.62
School tax..... 4.55

Amount due..... \$11.17

Another lot of land situate at the same place, containing twenty-five arpents in extent, more or less, bounded on the east by the lands of the cote St. François, west by those of the cote Ste. Mélanie, north by Camille Laforet et al., and south by James Greer or representatives, entered on the last valuation roll of the said municipality as No. 225—no buildings.

Proprietor, Théophile Fillion.

Municipal tax..... \$11.06
School tax..... 5.56

Amount due..... \$16.62

Given at St. Cyprien, on the fourth of January one thousand eighth hundred and seventy-three.

H. BARETTE,

Sec.-Treas. of Municipal Council of the County of Napierville.

304 2

OFFICE OF THE MUNICIPAL COUNCIL OF THE COUNTY OF TWO MOUNTAINS.

I, Antoine Fortier, secretary-treasurer of the municipal council of the county of Two Mountains, do hereby give public notice that the lands hereinafter mentioned, situated in the municipality of the parish of Ste. Scholastique, in the said county, will be sold by public auction, in the court of justice, at the village of Ste. Scholastique, at the place where the sessions of the said county council are held, on MONDAY, the THIRD day of the month of MARCH next, at TEN o'clock in the forenoon, in default of payment of the taxes for which they are liable and the costs incurred, to wit :

1. Un terrain, non occupé, appartenant aux héritiers de feu Joseph Chalifou, au sud de la Belle Rivière, contenant environ six arpents en superficie, comprenant tout le terrain renfermé dans les limites suivantes, savoir: tenant devant au chemin public, derrière à la dite Belle Rivière, d'un côté à François Cyre, et de l'autre côté à André Gratton, fils—avec une vieille écurie dessus érigée.

Il est dû pour les taxes \$8.54

2. Un emplacement situé au sud de la dite Belle Rivière, contenant environ un quart d'arpent en superficie, et comprenant tout le terrain renfermé dans les limites suivantes, savoir: tenant en front au chemin public, derrière et des deux côtés à Joseph Grenier—avec une maison dessus érigée.

Il est dû pour les taxes \$1.09

Donné à Sainte-Scholastique, ce quinzième jour de janvier mil huit cent soixante-treize.

ANTOINE FORTIER,
Sect.-Trés. du Conseil Municipal
du Comté des Deux Montagnes.

299 2

1. A ground not occupied, belonging to the heirs of the late Joseph Chalifou, at the south of Belle Rivière, containing about six arpents in superficies, and comprising all the ground enclosed within the following limits, to wit: joining in front to the public road, in rear to the said Belle Rivière, on one side to François Cyre and on the other side to André Gratton, junior—with an old stable thereon erected.

Amount due for the taxes \$8.54

2. An emplacement situated at the south of the said Belle Rivière, containing one fourth of an arpent in superficies and comprising all the ground enclosed within the following limits, to wit: joining in front to the public road, in rear and on both sides to Joseph Grenier—with a house thereon erected.

Amount due for the taxes \$1.09

Given at Ste. Scholastique, this fifteenth day of January, eighteen hundred and seventy-three.

ANTOINE FORTIER,
Sec.-Treas. of the Municipal Council
of the County of Two Mountains.

300 2

Ventes par le Shérif.—Arthabaska.

A VIS PUBLIC est par le présent donné que les **TERRES ET HÉRITAGES** sous mentionnés ont été saisis et seront vendus aux temps et lieux respectifs tels que mentionnés plus bas. Toutes personnes ayant à exercer à cet égard des réclamations que le Régistrateur n'est pas tenu de mentionner dans son certificat, en vertu de l'article 700 du code de procédure civile du Bas-Canada, sont par le présent requises de les faire connaître suivant la loi. Toutes oppositions afin d'annuler, afin de distraire, afin de charge, ou autres oppositions à la vente, excepté dans les cas de *Venditioni Exponas*, doivent être déposées au bureau du soussigné avant les quinze jours qui précéderont immédiatement le jour de la vente; les oppositions afin de conserver peuvent être déposées en aucun temps dans les six jours après le rapport du Bref.

FIERI FACIAS.

Cour de Circuit pour le district d'Arthabaska.
Arthabaska, à savoir: } **WILFRID LAURIER**
No. 617. } *et al., Demandeurs;*
contre **THOMAS RICKABY**, Défendeur.

Un emplacement situé à la station de Lyster, faisant partie du lot numéro dix-sept, dans le cinquième rang du township de Nelson, de la contenance d'environ deux acres en superficie, plus ou moins; borné au nord par la compagnie du Grand-Tronc de chemin de fer du Canada, à l'ouest par le chemin Royal, à l'est par Jean Beaulieu, et au sud par Thomas Peltier ou ses représentants—avec une maison et un magasin dessus construits.

Pour être vendu au bureau d'enregistrement du comté de Mégantic, à Inverness, le VINGT-NEUVIÈME jour de MAI prochain, à DIX heures de l'avant-midi. Le dit bref rapportable le dix de juin prochain.

CHARLES J. POWELL,
Bureau du Shérif, Député Shérif.
Arthabaskaville, le 7 janvier 1873. 111
[Première publication, 25 janvier 1873.]

Vente par le Shérif.—Beauce.

A VIS PUBLIC est par le présent donné que les **TERRES et HÉRITAGES** sous-mentionnés ont été saisis et seront vendus aux temps et aux lieux respectifs tels que mentionnés plus bas. Toutes personnes ayant à exercer à cet égard des réclamations que le Régistrateur n'est pas tenu de mentionner dans son certificat, en vertu de l'article 700 du code de procédure civile du Bas-Canada, sont par le présent requises de les faire connaître suivant la loi. Toutes oppositions afin d'annuler, afin de distraire, afin de charge, ou autres oppositions à la vente, excepté dans les cas de *Venditioni Exponas*, doivent être déposées au bureau du soussigné avant les quinze jours qui précéderont immédiatement le jour de la vente; les oppositions afin de conserver peuvent être déposées en aucun temps dans les six jours après le rapport du Bref.

Sheriff's Sales.—Arthabaska.

PUBLIC NOTICE is hereby given, that the under-mentioned **LANDS and TENEMENTS** have been seized, and will be sold at the respective times and places mentioned below. All persons having claims on the same, which the Registrar is not bound to include in his certificate, under article 700 of the Code of Civil Procedure of Lower Canada, are hereby required to make them known according to law. All oppositions *afin de distraire, afin d'annuler, afin de charge*, or other oppositions to the sale, except in cases of *Venditioni Exponas*, are required to be filed with the undersigned, at his office, previous to the fifteen days next preceding the day of sale; oppositions *afin de conserver* may be filed at any time within six days next after the return of the Writ.

FIERI FACIAS.

Circuit Court for the district of Arthabaska.
Arthabaska, to wit: } **WILFRID LAURIER, et al.,**
No. 617. } *Plaintiffs; against THO-*
MAS RICKABY, Defendant.

An emplacement situate at Lyster Station, forming part of lot number seventeen, in the fifth range of township Nelson, containing about two acres in extent, more or less; bounded on the north by the Grand Trunk Railway Company of Canada, west by the Queen's road, east by Jean Beaulieu, and south by Thomas Peltier or his representatives—with a house and shop thereon erected.

To be sold, at the registry office of the county of Mégantic, at Inverness, on the TWENTY-NINTH day of MAY next, at TEN of the clock in the forenoon. The said writ returnable on the tenth day of June next.

CHARLES J. POWELL,
Sheriff's Office, Deputy Sheriff.
Arthabaskaville, 7th January, 1873. 112
[First published, 25th January, 1873.]

Sheriff's Sales.—Beauce.

PUBLIC NOTICE is hereby given, that the under-mentioned **LANDS and TENEMENTS** have been seized and will be sold at the respective times and places as mentioned below. All persons having claims on the same, which the Registrar is not bound to include in his certificate, under article 700 of the Code of Civil Procedure of Lower Canada, are hereby required to make them known according to law. All oppositions *afin d'annuler, afin de distraire* or *afin de charge*, or other oppositions to the sale, except in cases of *Venditioni Exponas*, are required to be filed with the undersigned, at his office, previous to the fifteen days next preceding the day of the sale; oppositions *afin de conserver* may be filed at any time within six days next after the return of the Writ.

VENDITIONI EXPONAS.

Cour Supérieure—District de Beauce.

Beauce, à savoir : } LOUIS CARRIER et AN-
No. 598. A. D. 1865 } LOUIS CARRIER, tous
deux marchands, de la ville de Lévis, et y faisant
commune ensemble sous les noms et raison de L. et
A. Carrier, Demandeurs : contre CHARLES PRO-
VOST, écuyer, rentier, et NICAISSE PROVOST, son
fils, agriculteur, tous deux du township de Tring, Dé-
fendeurs, savoir :

Immeuble de Nicaïsse Provost :

Une terre sise et située en la paroisse de Saint
Ephrem, du township de Tring, en le sixième rang,
à ant le quatrième quart du lot numéro sept, con-
tenant cinquante acres de terre en superficie—circons-
tances et dépendances.

Pour être vendue au bureau d'enregistrement du
comté de Beauce, en la paroisse de Saint-François de
la Beauce, le DIX-HUITIÈME jour de FEVRIER
prochain, à ONZE heures de l'avant-midi. Le dit bref
rapportable le vingt-septième jour de février prochain.

T. J. TASCHEREAU,

Bureau du Shérif,

Sherif.

Beauce, 11 janvier 1873.

217 2

[Première publication, 18 janvier 1873.]

Ventes par le Shérif.—Beauharnois.

A VIS PUBLIC est par le présent donné que les
TERRES et **HERITAGES** sous-mentionnés ont
été saisis et seront vendus aux temps et lieux respec-
tifs tels que mentionnés plus bas. Toutes personnes
ayant à exercer à cet égard des réclamations que le
Régistrateur n'est pas tenu de mentionner dans son
certificat, en vertu de l'article 700 du code de procé-
dure civile du Bas-Canada, sont par le présent re-
quises de les faire connaître suivant la loi. Toutes
oppositions afin d'annuler, afin de distraire, afin de
charge, ou autres oppositions, à la vente, excepté dans
les cas de *Venditioni Exponas*, doivent être déposées au
bureau du sousigné avant les quinze jours qui précé-
deront immédiatement le jour de la vente ; les oppositions
afin de conserver peuvent être déposées en aucun temps
dans les six jours après le rapport du Bref.

EX PARTE :

Beauharnois, à savoir : } JOHN McDONALD, fils
No. 691. } de James, Requéant :
contre des propriétaires inconnus.

La moitié est du lot de terre désigné sous le numéro
cent dix de Williamstown, dans la seigneurie d'Ann-
field, dans la paroisse de Saint-Jean Chrysostôme,
dans le comté de Châteauguay, dit district, contenant
deux arpents de front sur environ quarante-un ar-
pents de profondeur ; borné comme suit, savoir : en
front par le Norton Creek, en profondeur par le nu-
méro cent onze B, du côté ouest par la moitié ouest du
dit numéro cent dix, et du côté est partie par les terres
de la rivière des Pêves, et partie par le lot numéro
cent onze ; laquelle terre est maintenant occupée par
John McDonald, fils de James.

Pour être vendue à la porte de l'église paroissiale
de la paroisse de Saint-Jean Chrysostôme, le VINGT-
SIXIÈME jour de MAI prochain, à ONZE heures de
l'avant-midi. Le bref émané en cette cause est retour-
nable le dix-septième jour de juin prochain.

L. HAINAULT,

Beauharnois, 18 janvier 1873.

Shérif.

[Première publication, 25 janvier 1873.] 319

Ventes par le Shérif.—Joliette.

A VIS PUBLIC est par le présent donné, que les
TERRES et **HERITAGES** sous-mentionnés ont
été saisis et seront vendus aux temps et lieux respectifs
tels que mentionnés plus bas. Toutes personnes ayant
à exercer à cet égard des réclamations que le Régis-
trateur n'est pas tenu de mentionner dans son certi-
ficat, en vertu de l'article 700 du code de procédure
civile du Bas-Canada, sont par le présent requises de
les faire connaître suivant la loi ; toutes oppositions

VENDITIONI EXPONAS.

Superior Court—District of Beauce.

Beauce, to wit : } LOUIS CARRIER AND AN-
No. 598. A. D. 1865. } LOUIS CARRIER, both
merchants, of the town of Lévis, and doing business
together under the name, style and firm of L. and A.
Carrier, Plaintiffs : against CHARLES PROVOST,
esquire, rentier, and NICAISSE PROVOST, his son,
farmer, both of the township of Tring, Defendants, to
wit :

Real estate belonging to Nicaïsse Provost :

A farm situate and being in the parish of St.
Ephrem, of the township of Tring, sixth range, form-
ing the fourth quarter of the said lot number seven,
containing about fifty arpents in extent—appurtenances
and dependencies.

To be sold at the registry office for the county of
Beauce, in the parish of St. François de la Beauce, on
the EIGHTEENTH day of FEBRUARY next, at
ELEVEN o'clock in the forenoon. Said writ return-
able the twenty-seventh day of February next.

T. J. TASCHEREAU,

Sheriff's Office,

Sheriff.

Beauce, 11th January, 1873.

218 2

[First published, 18th January, 1873.]

Sheriff's Sales.—Beauharnois.

PUBLIC NOTICE is hereby given, that the under
mentioned **LANDS** and **TENEMENTS** have been
sized and will be sold at the respective times and
places mentioned below. All persons having claims
on the same which the Registrar is not bound to
include in his certificate, under article 700 of the Code
of Civil Procedure of Lower Canada, are hereby requi-
red to make them known according to law. All oppo-
sitions *afin d'annuler, afin de distraire, or afin de
charge*, or other oppositions to the sale, except in cases
of *Venditioni Exponas*, are required to be filed with
the undersigned, at his office, previous to the fifteen
days next preceding the day of sale ; oppositions *afin
de conserver* may be filed at any time within six days
next after the return of the Writ.

EX-PARTE.

Beauharnois, to wit : } JOHN McDONALD, son of
No. 691. } James, Petitioner ; against
unknown proprietors.

The easterly half of the lot of land designated under
number one hundred and ten of Williamstown, in the
seigniorie of Annfield, in the parish of St. Jean Chry-
sostôme, in the county of Châteauguay, said district,
and therein situated, containing two arpents in front
by about forty-one arpents in depth ; bounded as fol-
lows, to wit : in front by Norton Creek, in rear by the
number one hundred and eleven B, on the west side
by the westerly half of the said number one hundred
and ten, and on the east side in part by the lands of
Bean River and in part by the lot number one hun-
dred and eleven ; which land is now occupied by John
McDonald, son of James.

To be sold, at the parochial church door of the pa-
rish of St. Jean Chrysostôme, on the TWENTY-
SIXTH day of MAY next, at ELEVEN o'clock in the
forenoon. The Writ issued in this cause is return-
able on the seventeenth day of June next.

L. HAINAULT,

Beauharnois, 18th January, 1873.

Sheriff.

[First published, 25th January, 1873.] 320

Sheriff's Sales.—Joliette.

PUBLIC NOTICE is hereby given that the under
mentioned **LANDS** AND **TENEMENTS** have
been seized, and will be sold at the respective times
and places mentioned below. All persons having
claims on the same which the Registrar is not bound
to include in his certificate, under article 700 of the
Code of Civil Procedure of Lower Canada, are hereby
required to make them known according to law. All
oppositions *afin de distraire, afin d'annuler, afin de*

afin d'annuler, afin de distraire, afin de charge, ou autres oppositions à la vente, excepté dans les cas de *Venditioni Exponas*, doivent être déposées au bureau du sousigné avant les quinze jours qui précéderont immédiatement le jour de la vente; les oppositions afin de conserver peuvent être déposées en aucun temps dans les six jours après le rapport du Juri.

FIERI FACIAS.

Cour de Circuit—District de Joliette.

No. 1633. } JOSEPH MAJEAU, Demandeur; vs. AIME GUILBAULT *et al.*, Défendeurs.

Un emplacement situé en la ville de Joliette, contenant cinq perches de front sur trois perches de profondeur; borné en front à la rue Sainte-Anne, en profondeur aux clercs de Saint-Viateur, d'un côté à la rue Saint-Louis, et de l'autre côté à Joseph Langlois—avec maison. Sujet le dit emplacement au paiement annuel de six piastres par année, payable le 13 novembre, aux clercs Paroissiaux de Saint-Viateur.

Pour être vendu au bureau du shérif, en la dite ville de Joliette, le VINGT-SIX MAI prochain, à NEUF heures du matin. Le dit bref rapportable le trentième jour de mai prochain.

Bureau du Shérif, Joliette, 10 janvier 1873. } B. H. LEPROHON, Shérif. 321
[Première publication, 25 janvier, 1873.]

FIERI FACIAS.

Cour de Circuit—Comté de L'Assomption.

No. 1583. } PIERRE OSTIN dit MARI-NEAU, Demandeur; vs. ANTOINE MARTIN, Défendeur.

Une terre sise et située en la paroisse de Saint-Henry de Mascouche, contenant un arpent de front sur vingt-trois arpents de profondeur, le tout plus ou moins; bornée en front au chemin public, en profondeur par les terres d'une autre concession, d'un côté à George Vannier, et de l'autre côté à George Thomas O'Rielly—avec bâtisses.

Pour être vendue à la porte de l'église catholique de la paroisse de Saint-Henry de Mascouche, le VINGT-HUITIÈME jour de MAI prochain, à MIDI. Le dit bref rapportable le dixième jour de juin prochain.

Bureau du Shérif, Joliette, ce 23 janvier 1873. } B. H. LEPROHON, Shérif. 335
[Première publication, 25 janvier 1873.]

VENDITIONI EXPONAS.

Cour Supérieure—District de Montréal.

No. 1858. } LOUIS A. SENECAI *et al.*, Demandeurs; contre ALFRED VIENNE, Défendeur.

Désignation des immeubles mentionnés et décrits, en la cédule annexée au bref et marquée A.

1. Une terre située en la paroisse de Lachenaie, et partie sur le fief Martel, dans le comté de l'Assomption, district de Joliette, de la contenance de deux arpents et un tiers de front sur vingt arpents de profondeur, de là prenant trois arpents de largeur sur encore quatre-vingt-quatre arpents de profondeur, tenant en front à la rivière Jésus, et se terminant en profondeur aux terres concédées du fief Martel, tenant d'un côté au sud-ouest au représentant de François Laurier, et de l'autre côté au nord-est à la terre ci-dessus décrite—avec maison, grange et étable et plusieurs autres bâtisses; à distraire de la dite terre les emplacements appartenant à la fabrique de la paroisse de Lachenaie, Révd. Messire Morin et Bazile Brault dit Pomminville.

2. Une autre terre située au même lieu, dont partie sur la seigneurie de Lachenaie et partie sur le fief Martel, de la contenance d'environ deux arpents et un tiers de front sur vingt arpents de profondeur, et de là prenant trois arpents de front sur une autre profondeur de quatre-vingt-quatre arpents, tenant devant à la dite rivière Jésus, derrière aux terres concédées du dit fief Martel, d'un côté au sud-ouest à la terre ci-dessus décrite, et de l'autre côté au nord-est aux D^s S. Vienné—avec une maison, grange et dépendances. A retrancher de la dite terre la part de terre appartenant à Delle, Aurélie Vienné, fille ma-

charge, or other oppositions to the sale, except in cases of *Venditioni Exponas*, are required to be filed with the undersigned, at his office, previous to the fifteen days next preceding the day of sale; oppositions *afin de conserver* may be filed at any time within six days next after the return of the Writ.

FIERI FACIAS.

Circuit Court—District of Joliette.

No. 1633. } JOSEPH MAJEAU, Plaintiff; vs. AIME GUILBAULT *et al.*, Defendants.

An emplacement situate in the town of Joliette, containing five perches in front by three perches in depth; bounded in front by Ste. Anne street, in rear by Les Clercs de St. Viateur, on one side by St. Louis street, and on the other side by Joseph Langlois—with a house. Said emplacement being subject to the payment of six dollars yearly on the 13th of November of every year, to Les Clercs Paroissiaux de St. Viateur.

To be sold, at the sheriff's office, in the town of Joliette aforesaid, on the TWENTY-SIXTH day of MAY next, at NINE o'clock in the forenoon. Said Writ returnable the thirtieth day of May next.

Sheriff's Office, Joliette, 10th January, 1873. } B. H. LEPROHON, Sheriff. 322
[First published, 25th January, 1873.]

FIERI FACIAS.

Circuit Court—County of L'Assomption.

No. 1583. } PIERRE OSTIN dit MARI-NEAU, Plaintiff; vs. ANTOINE MARTIN, Defendant.

A land situate and being in the parish of St. Henry de Mascouche, containing one arpent in front by twenty-three arpents in depth, the whole more or less; bounded in front by the main road, in rear by the lands of another concession, on one side by George Vannier, and on the other side by George Thomas O'Rielly—with buildings.

To be sold, at the roman catholic church door of the parish of St. Henry de Mascouche, in the district of Joliette, on the TWENTY-EIGHTH day of MAY next, at NOON. Said Writ returnable the tenth day of June next.

Sheriff's Office, Joliette, 23rd January, 1873. } B. H. LEPROHON, Sheriff. 336
[First published, 25th January, 1873.]

VENDITIONI EXPONAS.

Superior Court—District of Montreal.

No. 1858. } LOUIS A. SENECAI *et al.*, Plaintiffs; against ALFRED VIENNE, Defendant.

Description of immovables mentioned and described in the schedule annexed to the writ marked A.

1. A land situate in the parish of Lachenaie, and part in the fief Martel, containing two arpents and one-third in front by twenty arpents in depth, thence taking three arpents in width by again eighty-four arpents in depth; joining in front to the river Jésus and terminating in rear at the conceded lands of the said fief Martel, on one side towards the south-west to the representatives François Laurier, and on the other side towards the north-east to the land hereinabove described—with house, barn, stable and other buildings; distractions to be made of the emplacement belonging to "La Fabrique de la paroisse de Lachenaie," reverend Messrs. Morin and Bazile Brault dit Pomminville.

2. Another land situated at the same place, part in the seigniorie of Lachenaie, and part in the said fief Martel, containing about two arpents and one-third in front by twenty arpents in depth, thence taking three arpents by another depth of eighty-four arpents; joining in front to the said river Jésus, in rear to the conceded land of the said fief Martel, on the south-west to the land hereinabove described, and on the other side towards the north-east to Misses Vienné—with a house, barn and other dependencies. To be excepted from the said land, the part of land belonging to Miss Aurélie Vienné, spinster, *usante de ses*

jeurs et usante de ses droits, de la dite paroisse de Lachenaie, environ vingt-neuf arpents de terre en superficie, le tout plus ou moins, le tout tel que le comporte l'acte de partage de Louis Archambault, écuyer, et son collègue, notaire, fait à l'Assomption, le vingt de mars 1867, et aussi les emplacements de Omer Morache, Hélène Munro et Gédéon Villeneuve; et de plus, comme appartenant à Dame Marie Marguerite Eulalie Laurier dit Cottineau, épouse du dit Alfred Vienne, l'emplacement désigné en la cédule B, annexée au dit bref de Venditioni Exponas, comme suit: un emplacement sis et situé en la dite paroisse de Saint-Charles de Lachenaie, contenant en totalité tout le terrain qui peut se trouver compris dans les bornes suivantes, tenant devant à la rivière Jésus, derrière et d'un côté aux représentants de feu Charles Vienne, écuyer, d'autre côté à Omer Morache—avec une maison, grange et autres bâtiments dessus construits, et aussi un quai.

3. Le tiers d'une terre située au même lieu, de la contenance de deux arpents et un tiers de front sur vingt arpents de profondeur, et de là prenant trois arpents de front sur encore quatre-vingt-quatre arpents de profondeur, plus ou moins, prenant devant à la dite rivière Jésus, en profondeur aux terres concédées du fief Martel, et du côté sud-ouest au défendeur, et du côté nord-est à Etienne Graton et Jacques Laurier—avec maison, grange et autres bâtisses, à prendre le dit tiers de terre le long de la ligne du côté des dits Etienne Graton et Jacques Laurier; à distraire de la dite terre les emplacements de François Brien Desrochers, Cyrille Wehelmy, et Révd. Messire Normandin.

Pour être vendus, distraction faite comme susdit, à la porte de l'église de la paroisse de Lachenaie, LUNDI, le TROISIEME jour de FEVRIER prochain, à MIDI. Le dit bref rapportable le huitième jour de février prochain.

B. H. LEPROHON,

Bureau du Shérif, Joliette, 17 janvier 1873.
[Première publication, 25 janvier 1873.]

droits, of the said parish of Lachenaie, containing about twenty-nine arpents of land in superficies, the whole more or less, the whole as mentioned in the deed of portion of Ls. Archambault, esquire, and his colleague, notaries, made at l'Assomption, on the twentieth March, one thousand eight hundred and sixty-seven, and also the emplacement belonging to Omer Morache, Helene Munro and Gédéon Villeneuve. And also as belonging to Dame Marie Marguerite Eulalie Laurier dit Cottineau, wife of the said Alfred Vienne, the emplacement described in the schedule B annexed to the said writ of Venditioni Exponas, as follows: an emplacement situate and being in the said parish of Lachenaie, containing in all the territory that may be found within the following limits: bounded in front by the river Jesus, in rear and on one side, by the representatives of the late Charles Vienne, esquire, on the other side by Omer Morache—with a house, barn and other buildings thereon erected, and also a wharf.

3. The one third of a land situate at the same place, containing two arpents and one-third in front by twenty arpents in depth, and thence taking three arpents in front by another depth of eighty-four arpents, the whole more or less; joining in front to the said river Jesus, in rear to the conceded lands of the fief Martel, on the south-west side to the Defendant, and to the north-east side to Etienne Graton and Jacques Laurier—with a house, barn and other buildings; to be taken the said one-third of land along the line on the side of the said Etienne Graton and Jacques Laurier. Distraction to be made of the emplacement belonging to François Brien Desrochers and Cyrille Wehelmy and Rev. Messire Normandin.

To be sold, with reserve as aforesaid, at the church door of the parish of Lachenaie, on MONDAY, the THIRD day of FEBRUARY next, at NOON. The said writ returnable the eighth day of February next.

B. H. LEPROHON,

Sheriff's Office, Joliette, 17th January, 1873.
[First published, 25th January, 1873.]

Ventes par le Shérif.—Montmagny.

A VIS PUBLIC est par le présent donné que les TERRES et HÉRITAGES sous-mentionnés ont été saisis et seront vendus aux temps et lieux respectifs tels que mentionnés plus bas. Toutes personnes ayant à exercer à cet égard des réclamations que le Régistrateur n'est pas tenu de mentionner dans son certificat, en vertu de l'article 700 du code de procédure civile du Bas-Canada, sont par le présent requises de les faire connaître suivant la loi. Toutes oppositions afin d'annuler, afin de distraire, afin de charge, ou autres oppositions à la vente, excepté dans les cas de Venditioni Exponas, doivent être déposées au bureau du soussigné avant les quinze jours qui précéderont immédiatement le jour de la vente; les oppositions afin de conserver peuvent être déposées en aucun temps dans les six jours après le rapport du Bref.

VENDITIONI EXPONAS.

Cour Supérieure.

District de Montmagny, à savoir: } DIDACE BELANGER, cultivateur, de la paroisse de Saint-Pierre, Rivière du Sud; contre PHIDIME CAMPAGNA, huissier, du même lieu, savoir:

Un arpent de terre de front sur trente-sept arpents et demi de profondeur, plus ou moins, indivise dans une terre sise et située au nord de la Rivière du Sud, de deux arpents de front, sur la dite profondeur de trente-sept arpents et demi, plus ou moins; bornée par devant au sud, du côté nord de la Rivière du Sud, et par derrière au nord, aux tenanciers de la paroisse de l'Assomption de Berthier, joignant d'un côté au nord-est en total, à Mathias Blais, et de l'autre côté au sud-ouest en total, à Hubert Campagna—ensemble la juste moitié des bâtisses dessus construites, sur la totalité de la dite terre.

Pour être vendus à la porte de l'église de la paroisse de Saint-Pierre, LUNDI, le VINGT-SIXIEME jour de

Sheriff's Sales.—Montmagny.

PUBLIC NOTICE is hereby given, that the under-mentioned LANDS and TENEMENTS have been seized and will be sold at the respective times and places mentioned below. All persons having claims on the same which the Registrar is not bound to include in his certificate under article 700 of the Code of Civil Procedure of Lower Canada, are hereby required to make them known according to law. All oppositions *afin d'annuler, afin de distraire, or afin de charge, or other oppositions to the sale, except in cases of Venditioni Exponas*, are required to be filed with the undersigned, at his office, previous to the fifteen days next preceding the day of sale; oppositions *afin de conserver*, may be filed at any time within six days next after the return of the Writ.

VENDITIONI EXPONAS.

Superior Court.

District of Montmagny, to wit: } DIDACE BELANGER, farmer, of the parish of St. Pierre, Rivière du Sud; against PHIDIME CAMPAGNA, bailiff, of the same place, to wit:

An arpent of land in front by thirty-seven arpents and a half in depth, more or less, undividedly in a farm situate and being north of Rivière du Sud, two arpents in front by the said depth of thirty-seven arpents and a half, more or less: bounded in front, to the south, by the north side of Rivière du Sud, and in rear, to the north, by the inhabitants of the parish of L'Assomption de Berthier, on one side, to the north-east, wholly by Mathias Blais, and on the other side, to the south-west, wholly by Hubert Campagna—together with the exact half of the buildings erected on the whole of the said land.

To be sold, at the parochial church door of the parish of St. Pierre, on MONDAY, the TWENTY-SIXTH

MAI prochain, à DIX heures du matin. Le dit bref rapportable le troisième jour de juin prochain.

J. D. LEPINE,
Shérif.
Bureau du Shérif,
Montmagny, 22 janvier 1873. 343
[Première publication, 25 janvier 1873.]

day of MAY next, at TEN o'clock in the forenoon. Said Writ returnable the third day of June next.

J. D. LEPINE,
Sheriff.
Sheriff's Office,
Montmagny, 22nd January, 1873. 344
[First published, 25th January, 1873.]

Ventes par le Shérif.—Montréal.

A VIS PUBLIC est par le présent donné que les **TERRES ET HERITAGES** sous-mentionnés ont été saisis et seront vendus aux temps et lieux respectifs tels que mentionnés plus bas. Toutes personnes ayant à exercer à cet égard des réclamations que le Régistrateur n'est pas tenu de mentionner dans son certificat, en vertu de l'article 700 du code de procédure civile du Bas-Canada, sont par le présent requises de les faire connaître suivant la loi. Toutes oppositions afin d'annuler, afin de distraire, afin de charge, ou autres oppositions à la vente, excepté dans les cas de *Venditioni Exponas*, doivent être déposées au bureau du sousigné avant les quinze jours qui précéderont immédiatement le jour de la vente; les oppositions afin de conserver peuvent être déposées en aucun temps dans les six jours après le rapport du Bref.

FIERI FACIAS.
District de Montréal.

Montréal, à savoir : } **LES DAMES RELIGIEUSES,**
No. 2450. } **LES SOEURS HOSPITALIERES**
DE ST. JOSEPH DE L'HOTEL-DIEU DE MONTREAL, Demandereses; contre les terres et tenements mentionnés et décrits en la cédule marquée A., annexée au dit bref, en les mains et possession de Louis N. Brault, curateur au délaisement fait en cette cause par PAUL VINCESLAS WILFRED DORION, Défendeur; savoir :

Toute cette étendue de terre et prémices sises et situées dans le quartier St. Louis de la cité de Montréal, contenant cent pieds de largeur en front, s'élargissant graduellement jusqu'à cent cinq pieds de largeur en arrière, cent trente-six pieds dans la ligne nord-est, et cent soixante-sept dans la ligne sud-ouest, sans cependant aucune mesure précise et contenues dans les bornes suivantes, à savoir : en front à la rue Sherbrooke, en arrière à William Wilson comme représentant David H. Taylor, au côté nord-est par la rue Cadieux, et au côté sud-ouest à la ligne projetée de la rue George Hypolite, avec quatre bâtisses en briques sus-érigées. Le dit lot étant connu sous le numéro huit cent soixante sur le plan officiel et le livre de renvoi de la cité de Montréal pour le quartier St. Louis.

Pour être vendu à mon bureau, dans la cité de Montréal, le VINGT-SEPTIEME jour de MAI prochain, à DIX heures de l'avant-midi. Le dit bref rapportable le dix-septième jour de juin prochain.

C. A. LEBLANC,
Shérif.
Bureau du Shérif,
Montreal, 22 janvier 1873. 395
[Première publication, 25 janvier 1873.]

Ventes par le Shérif—Québec.

A VIS PUBLIC est par le présent donné que les **TERRES et HERITAGES** sous-mentionnés ont été saisis et seront vendus aux temps et lieux respectifs tels que mentionnés plus bas. Toutes personnes ayant à exercer à cet égard des réclamations que le Registrateur n'est pas tenu de mentionner dans son certificat en vertu de l'article 700 du Code de Procédure Civile du Bas-Canada, sont par le présent requises de les faire connaître suivant la loi. Toutes oppositions afin d'annuler, afin de distraire, afin de charge, ou autres oppositions à la vente, excepté dans les cas de *Venditioni Exponas*, doivent être déposées au bureau du sousigné avant les quinze jours qui précéderont immédiatement le jour de la vente : les oppositions afin de conserver peuvent être déposées en aucun temps dans les six jours après le rapport du Bref.

Sheriff's Sales.—Montreal.

PUBLIC NOTICE is hereby given, that the under-mentioned **LANDS and TENEMENTS** have been seized, and will be sold at the respective times and places mentioned below. All persons having claims on the same, which the Registrar is not bound to include in his certificate, under article 700 of the Code of Civil Procedure of Lower Canada, are hereby required to make them known according to law. All oppositions *afin d'annuler, afin de distraire or afin de charge*, or other oppositions to the sale, except in cases of *Venditioni Exponas*, are required to be filed with the undersigned, at his office, previous to the fifteen days next preceding the day of sale; oppositions *afin de conserver* may be filed at any time within six days next after the return of the Writ.

FIERI FACIAS.
District of Montreal.

Montreal, to wit : } **LES DAMES RELIGIEUSES**
No. 2450. } **LES SOEURS HOSPITALIERES**
DE ST. JOSEPH DE L'HOTEL DIEU DE MONTREAL, Plaintiffs; against the lands and tenements mentioned and set forth in the schedule marked A annexed to the said writ, in the possession of Louis N. Brault, curator to the surrender in this cause made by PAUL VINCESLAS WILFRED DORION, Defendant, to wit :

All that certain lot of land and premises situated and being in the St. Lewis ward, of the city of Montreal, containing one hundred feet wide in front, gradually enlarging to one hundred and five feet wide in rear, one hundred and thirty six feet on the north-easterly side line and one hundred and sixty-seven on the south-westerly side line, without however any warranty as to any of said measurements and as contained in the following boundaries, to wit: in front by Sherbrooke street, in rear by William Wilson as representing David H. Taylor, on the north-easterly side by Cadieux street, and on the south-westerly side by the projected line of George Hypolite street—with four brick buildings thereon erected. The said lot being known under number eight hundred and sixty on the official plan and book of reference of the city of Montreal, St. Lewis ward.

To be sold at my office, in the city of Montreal, on the TWENTY-SEVENTH day of MAY next, at the hour of TEN of the clock in the forenoon. The said writ returnable on the seventeenth day of June next.

C. A. LEBLANC,
Sheriff.
Sheriff's Office,
Montreal, 22nd January, 1873. 396
[First published, 25th January 1873.]

Sheriff's Sales—Quebec.

PUBLIC NOTICE is hereby given, that the under-mentioned **LANDS and TENEMENTS** have been seized and will be sold at the respective times and places as mentioned below. All persons having claims on the same, which the Registrar is not bound to include in his certificate, under article 700 of the Code of Civil Procedure of Lower Canada, are hereby required to make them known according to law. All oppositions *afin d'annuler, afin de distraire or afin de charge*, or other oppositions to the sale, except in cases of *Venditioni Exponas*, are required to be filed with the undersigned, at his office, previous to the fifteen days next preceding the day of the sale; oppositions *afin de conserver* may be filed at any time within six days next after the return of the Writ.

FIERI FACIAS.

Québec, à savoir : } **LA SOCIÉTÉ D'ÉDUCATION**
 No. 813. } du district de Québec ; contre
 l'honorable **FELIX ODILON GAUTHIER**, l'un des
 juges de la cour supérieure pour le Bas-Canada, de la
 paroisse de Saint-Thomas, dans le district de Montma-
 gny, à savoir :

1. Un emplacement situé en la haute-ville de Qué-
 bec, sur le côté sud-ouest de la rue Sainte-Famille,
 contenant trente-trois pieds de front, mesure anglaise,
 sur la dite rue, sur soixante-neuf pieds, même mesure,
 de profondeur sur la ligne est et soixante-huit pieds,
 pareille mesure, de profondeur, sur la ligne ouest,
 aboutissant aux terrains de Louis Bilodeau ou repré-
 sentants, et formant une superficie de deux mille deux
 cent soixante pieds et demi carré, mesure anglaise ;
 borné par devant, vers le nord-est, à la rue Sainte-
 Famille, et par derrière, vers le sud-ouest, partie aux
 représentants de Louis Bilodeau et partie au terrain ou
 passage ci-après désigné, du côté nord aux repré-
 sentants de feu Charles Turgeon, et du côté sud partie à
 Benjamin Léveque et partie au dit Louis Bilodeau ou
 leurs représentants—avec ensemble la maison en
 pierre, à deux étages, et hangar dessus construits,
 circonstances et dépendances.

2. Un certain lot de terrain ou passage contenant
 huit pieds de front environ sur la profondeur qui peut
 se trouver depuis l'alignement sud-ouest du terrain
 ci-dessus premièrement désigné à aller à l'alignement
 nord-est de la rue Saint-François ; borné par devant,
 au sud-ouest, à la dite rue Saint-François, et par der-
 rière, au nord-est, à l'emplacement ci-dessus première-
 ment désigné, et des côtes nord et sud à Louis Bilodeau
 ou représentants, circonstances et dépendances :
 avec le droit de mitoyenneté dans les murs de chaque
 côté du dit passage jusqu'à la hauteur de dix pieds.

Les dits deux lots étant le numéro (2947) donné sur
 le plan du quartier du Palais de la cité de Québec, et
 au livre de référence d'icelui, fait par le commissaire
 des terres de la couronne : les dits deux lots formant
 un seul lot et seront vendus comme un lot.

Pour être vendus, à mon bureau, en le palais de
 justice, en la cité de Québec, le VINGT-HUITIÈME
 jour de MAI prochain, à DIX heures du matin. Le
 dit bref rapportable le dixième jour de juin prochain.

C. ALLEYN,

Québec, 20 janvier 1873.

Shérif.

[Première publication, 25 janvier 1873.] 351

FIERI FACIAS.

Québec, à savoir : } **JEAN-BAPTISTE POULIOT**,
 No. 1139. } écuyer, notaire, de la paroisse
 de la Rivière-du-Loup, dans le comté de Temiscouata,
 en sa qualité de curateur, dûment élu en justice à la
 succession vacante de feu Alexandre Fraser, écuyer,
 en son vivant seigneur de la Rivière-du-Loup et autres
 lieux ; contre **DAME MARIE-ANTOINETTE LE-
 BLOND**, veuve en première noce de feu Gaspard Dro-
 let, écuyer, et épouse en seconde noce de John Nel-
 son, écuyer, et dûment séparée de biens d'avec lui,
 demeurant tous deux à Saint-Hyacinthe, dans le dis-
 trict de Saint-Hyacinthe, et le dit John Nelson mis en
 cause pour assister sa dite épouse, à savoir :

Un certain terrain ou emplacement situé en la
 Haute-Ville de Québec, sur le côté sud de la rue Saint-
 Louis, ayant vingt-quatre pieds plus ou moins de
 front, sur la profondeur qu'il peut y avoir à partir de
 la rue Saint-Louis à aller au pied du Cavalier du
 Mont Carmel ou des fortifications ; borné par devant
 à la dite rue Saint-Louis, par derrière au bout de la
 dite profondeur, d'un côté au nord-est aux repré-
 sentants de feu François Duval, et d'autre côté au sud-
 ouest à James Motz, écuyer, avocat, représentant
 Jean Langevin, écuyer, maintenant Henri-Thomas
 Taschereau, écuyer—avec ensemble la maison à deux
 étages dessus construite, hangar, circonstances et dé-
 pendances. Lequel immeuble est le numéro (2601)
 donné sur le plan du quartier Saint-Louis, de la cité
 de Québec, et au livre de référence d'icelui fait par le
 commissaire des terres de la couronne.

Pour être vendus à mon bureau, en le palais-de-
 justice, en la cité de Québec, le VINGT-NEUVIÈME
 jour de MAI prochain, à DIX heures du matin. Le

FIERI FACIAS.

Québec, to wit : } **LA SOCIÉTÉ D'ÉDUCATION**,
 No. 813. } of the district of Québec ;
 against the honorable **FELIX ODILON GAUTHIER**,
 one of the judges of the superior court for Lower
 Canada, of the parish of St. Thomas, in the district of
 Montmagny, to wit :

1. An emplacement situate in the Upper Town of
 Québec, on the western alignment of Ste. Famille
 street, containing thirty-three feet in front, english
 measure, on the said street, by sixty-nine feet same
 measure in depth on the eastern alignment, and sixty-
 eight feet same measure, in depth on the western
 alignment, ending at the property of Louis Bilodeau
 or representatives, and forming an extent of two
 thousand two hundred and sixty feet and a half
 square, english measure ; bounded in front to the
 north-east by Ste. Famille street, in rear to the south-
 west partly by the representatives of Louis Bilodeau,
 and partly by the lot or passage hereinafter described,
 on the north by the representatives of the late Charles
 Turgeon, and on the south partly by Benjamin Lé-
 veque, and partly by the said Louis Bilodeau or
 representatives—with the two story stone house and
 hangard thereon erected, appurtenances and depend-
 encies.

2. A certain lot of land or passage, containing eight
 feet in front or thereabouts by the depth that may be
 found between the south western alignment of the lot
 firstly hereinabove described, and the north eastern
 alignment of St. François street ; bounded in front to
 the south-west by St. François street aforesaid, in
 rear to the north-east by the emplacement hereinabove
 firstly described, and on the north and south sides by
 Louis Bilodeau or representatives—appurtenances
 and dependencies, with right of *mitoyenneté* in the
 walls on each side of the passage up to the height of
 ten feet.

The said above two lots being number (2947), given
 upon the plan for Palace Ward, Québec, and the book
 of reference thereto made by the Commissioner of
 Crown Lands. Said two lots forming one single lot,
 and to be sold as such.

To be sold, at my office, in the court house, in the
 said city of Québec, on the TWENTY-EIGHTH day of
 MAY next, at TEN o'clock in the forenoon. The said
 writ returnable on the tenth day of June next.

C. ALLEYN,

Québec, 20th January, 1873.

Sheriff.

[First published, 25th January, 1873.] 352

FIERI FACIAS.

Québec, to wit : } **JEAN-BAPTISTE POULIOT**,
 No. 1139. } esquire, notary public, of the
 parish of River du Loup, in the county of Temiscouata,
 in his quality of curator appointed in due course of
 law to the vacant estate of the late Alexandre Fraser,
 esquire, in his lifetime, seignior of Rivière du Loup,
 and other places ; against **DAME MARIE ANTOI-
 NETTE LEBLOND**, widow by her first marriage of
 the late Gaspard Drolet, esquire, and wife by her
 second marriage of John Nelson, esquire, and duly
 separated as to property from him, both residing at
 St. Hyacinthe, in the district of St. Hyacinthe, and
 the said John Nelson, *mis en cause* to assist his said
 wife, to wit :

A certain lot or emplacement situate in the Upper
 Town, of the city of Québec, on the south side of St.
 Lewis street, measuring twenty-four feet, more or
 less, in front by the depth that may be found starting
 from St. Lewis street, to the foot of the Le Cavalier
 de Mont Carmel, or the fortifications ; bounded in
 front by Lewis street aforesaid, in rear by the end of
 the said depth, on one side to the north-east by the
 representatives of the late François Duval, and on the
 other side to the south-west by James Motz, esquire,
 advocate, representing Jean Langevin, esquire, now
 Henri Thomas Taschereau, esquire—together with
 the two story house thereon erected, hangard, cir-
 cumstances and dependencies ; this lot being number
 (2601), given upon the plan for St. Lewis Ward,
 Québec, and the book of reference thereto made by
 the Commissioner of Crown Lands.

To be sold, at my office, in the court house, in the
 city of Québec, on the TWENTY-NINTH day of

dit bref rapportable le neuvième jour de juin prochain.

Québec, 21 janvier 1873. C. ALLEYN, Shérif.
[Première publication, 25 janvier 1873.] 347

FIERI FACIAS.

Québec, à savoir : } **DAME JULIE ANGELOU**
No. 2091. } **BADEAUX**, de la ville des
Trois-Rivières, veuve de feu Louis Charles Cressé ;
contre **PATRICK FLANAGAN**, charretier, des cités et
district de Québec, à savoir :

Une partie d'emplacement situé au faubourg Saint-Louis, dans le quartier Montcalm, de la cité de Québec, contenant vingt pieds de front sur cent pieds environ de profondeur ; borne par devant vers l'ouest à la rue d'Artigny, vers l'est à William Kirwin, joignant d'un côté vers le nord à la rue Sainte-Julie, et d'autre côté vers le sud à madame Robert Fitzgerald—avec une maison, étable ci-dessus construites, circonstances et dépendances. Sujet à une rente constituée de deux louis dix chelins et un denier payable annuellement au premier août, en faveur de dame Julie Angelique Badeaux, des Trois-Rivières, veuve de feu Louis Charles Cressé, le dit lot étant le numéro (4253) donné sur le plan du quartier Montcalm, de la cité de Québec, et au livre de renvoi d'icelui fait par le commissaire des terres de la couronne.

Pour être vendu à mon bureau, en le palais de justice, en la cité de Québec, le VINGT-HUITIÈME jour de MAI prochain, à DIX heures du matin. Le dit bref rapportable le dixième jour de juin prochain.

Québec, 20 janvier 1873. C. ALLEYN, Shérif.
[Première publication, 25 janvier 1873.] 349

FIERI FACIAS.

Québec, à savoir : } **LA SOCIÉTÉ DE CONSTRUCTION PERMANENTE DE**
No. 1509. } **QUEBEC**, corps politique et incorporé dument constitué comme tel, ayant son principal bureau d'affaires en la cité de Québec ; contre **PIERRE LÉGARE**, maître forgeron, et **NARCISSE LÉGARE**, maître charron, tous deux de la paroisse de Charlesbourg, et associés, faisant commerce en société en la dite cité de Québec, sous les nom et raison de Pierre Légare et Frère. (Ici suit la description des immeubles du dit Pierre Légare), à savoir :

Un lopin de terre situé en la paroisse de Saint-Sauveur, près la cité de Québec, au lieu nommé Bédardville, sur la rive sud de la rivière Saint-Charles, contenant environ cent quatre-vingt pieds de large, à la rivière Saint-Charles, sur environ trois cent soixante pieds de profondeur, au bout de laquelle profondeur il y a deux cent vingt-deux pieds de large, le tout mesure anglaise, et plus ou moins, en un mot tout le terrain qui se trouve entre les emplacements concédés par Joachim Bédard, au nord de la rue Saint-Mathias et la rivière Saint-Charles et la prolongation des rues Saint-Ambroise et Saint-Michel, tel que figuré sur le plan de Bédardville, fait par M. John Sullivan, arpenteur juré, dans le courant de septembre mil huit cent soixante-et-trois—avec le moulin et autres bâtisses dessus érigés, circonstances et dépendances.

Pour être vendu, à mon bureau, en le palais de justice, en la cité de Québec, le VINGT-NEUVIÈME jour de MAI prochain, à DIX heures du matin. Le dit bref rapportable le seizième jour de juin prochain.

Québec, 21 janvier 1873. C. ALLEYN, Shérif.
[Première publication, 25 janvier 1873.] 353

FIERI FACIAS.
Cour du Recorder.

Québec, à savoir : } **LA CORPORATION DE LA**
No. 3045. } **CITÉ DE QUEBEC** ; contre
ALPHONSE CASEAULT, menuisier, de la cité de Québec, dans le district de Québec, et un des héritiers de feu Charles Caseault, à savoir :

Un lopin de terre situé dans la cité de Québec, rue St. Joseph, quartier Jacques-Cartier, mesurant trente-neuf pieds six pouces de front, sur quatre-vingt-dix-neuf pieds dix pouces de profondeur, plus ou moins, borne vers le nord en front, à la rue St. Joseph, en arrière, au sud, à la rue Notre-Dame-des-Anges, à l'est, à la veuve Joseph Breton, et à l'ouest partie à Antoine

MAY next, at TEN o'clock in the forenoon. The said writ returnable on the ninth day of June next.

Québec, 21st January, 1873. C. ALLEYN, Sheriff.
[First published, 25th January, 1873.] 348

FIERI FACIAS.

Québec, to wit : } **DAME JULIE ANGELOU**
No. 2091. } **BADEAUX**, of the town of
Three Rivers, widow of the late **LOUIS CHARLES**
CRESSE ; against **PATRICK FLANAGAN**, carter, of
the city and district of Québec, to wit :

A part of an emplacement situate in the St. Lewis suburbs, in Montcalm ward, of the city of Québec, containing twenty feet in front by a hundred feet or thereabouts in depth, bounded in front to the west by d'Artigny street, to the east by William Kirwin, on one side to the north by Ste. Julie street, and on the other side to the south by Madame Robert Fitzgerald—with a house, stable, &c, thereon erected, appurtenances and dependencies. Subject to a constituted rent of two pounds ten shillings and a penny, payable yearly on the first of August, to Dame Julie Angelique Badeaux, of Three Rivers, widow of the late Louis Charles Cressé ; said lot being lot number 4253, given upon the plan for Montcalm ward, Québec, and the book of reference thereto made by the Commissioner of Crown Lands.

To be sold, in my office, in the court house, in the said city of Québec, on the TWENTY-EIGHTH day of MAY next, at TEN o'clock in the forenoon. The said Writ returnable on the tenth day of June next.

Québec, 20th January, 1873. C. ALLEYN, Sheriff.
[First published, 25th January, 1873.] 350

FIERI FACIAS.

Québec, to wit : } **THE QUEBEC PERMANENT**
No. 1509. } **BUILDING SOCIETY**, a body
politic and corporate, duly constituted as such and
having its principal place of business in the city of
Québec ; against **PIERRE LÉGARE**, master black-
smith, and **NARCISSE LÉGARE**, master coach-maker,
both of the parish of Charlesbourg, and doing business in partnership in the city of Québec aforesaid,
under the name and style of Pierre Légare et frère.
Here follows the description of the said Pierre Légare,
to wit :

A lot of land situate in the parish of St. Sauveur, near the city of Québec, at the place called Bédardville, on the south bank of the river St. Charles, containing about one hundred and eighty feet wide on the river St. Charles, by about three hundred and sixty feet in depth, at the end of which said depth it is two hundred and twenty-two feet in width, the whole english measure, and more or less, in fine all the territory comprised within the lots conceded by Joachim Bédard, north of St. Mathias street and the river St. Charles, and the continuation of St. Mathias and St. Michel streets, such as shewn on the plan of Bédardville, drawn by Mr. John Sullivan, sworn surveyor, in the course of September, one thousand eight hundred and sixty-three—with the mill and other buildings thereon erected, appurtenances and dependencies.

To be sold at my office, in the court house, in the city of Québec, on the TWENTY-NINTH day of MAY next, at TEN o'clock in the forenoon. Said writ returnable the sixteenth day of June next.

Québec, 21st January, 1873. C. ALLEYN, Sheriff.
[First published, 25th January, 1873.] 354

FIERI FACIAS.
Recorder's Court.

Québec, to wit : } **THE CORPORATION OF THE**
No. 3045. } **CITY OF QUEBEC** ; against
ALPHONSE CASEAULT, of the city of Québec, in
the district of Québec, joiner, and one of the heirs
of the late Charles Caseault, to wit :

A lot of ground situate in the city of Québec, St. Joseph street, Jacques-Cartier Ward, measuring thirty-nine feet six inches in front, by ninety-nine feet ten inches in depth, more or less ; bounded towards the north in front by St. Joseph street, in rear to the south by Notre-Dame des Anges street, to the east by widow Joseph Breton, and to the west partly by An-

Bonhomme et Jean B. Cloutier,—circonstances et dépendances.

Ce lot est le numéro (1007) donné sur le plan pour le quartier Jacques-Cartier, de la cité de Québec, et dans le livre de renvoi d'icelui faits par le commissaire des terres de la couronne.

Pour être vendu à mon bureau, dans le palais de justice, dans la cité de Québec, le VINGT-NEUVIÈME jour de MAI prochain, à DIX heures de l'avant-midi. Le dit bref rapportable le quinzième jour de juin prochain.

C. ALLEYN,
Shérif.
Québec, 22 janvier 1873. [Première publication, 25 janvier 1873.] 357

FIERI FACIAS.
Cour de Recorder.

Québec, à savoir : } **LA CORPORATION DE LA**
No. 3350. } **CITÉ DE QUÉBEC**; contre
LOUIS MARTEL, de la cité de Québec, dans le district de Québec, à savoir :

Un lopin de terre situé dans la cité de Québec, rue Sainte-Marguerite, quartier Jacques-Cartier, mesurant vingt-huit pieds cinq pouces de front sur quatre-vingt-dix-sept pieds cinq pouces de profondeur, plus ou moins, borné en front au nord à la rue Sainte-Marguerite, en arrière au sud partie à Charles T. Côté et George Webster, à l'est partie à Evariste Drouin, Jean B. Martel et Charles Martel, à l'ouest à Ignace Pepin—avec une maison en bois à deux étages, lambrissée en brique, et hangar sus érigés, circonstances et dépendances. Ce lot est le numéro (1702), donné sur le plan du quartier Jacques-Cartier, de la cité de Québec, et le livre de renvoi officiel d'icelui, fait par le commissaire des terres de la couronne.

Pour être vendu à mon bureau, dans le palais de justice, dans la dite cité de Québec, le VINGT-NEUVIÈME jour de MAI prochain, à DIX heures de l'avant-midi. Le dit bref rapportable le quinzième jour de juin prochain.

C. ALLEYN,
Shérif.
Québec, 22 janvier 1873. [Première publication, 25 janvier 1873.] 359

FIERI FACIAS.
Cour du Recorder.

Québec, à savoir : } **LA CORPORATION DE LA**
No. 3044. } **CITÉ DE QUÉBEC**; contre
ALBERT VANDERHEYDEN, écuyer, médecin, de Lévis, et Alphonse Vanderheyden, maintenant à Québec, héritiers de la succession de feu John Vanderheyden, en son vivant médecin, de Québec, à savoir :

1. Les sept-huitièmes d'un emplacement ou lot de terre situé dans la rue du Palais, en la cité de Québec, contenant quarante-deux pieds et deux pouces, plus ou moins, de front, sur cent vingt-sept pieds et huit pouces, plus ou moins, de profondeur, borné en front par la dite rue du palais, en arrière à la ruelle qui sépare le dit lot d'avec l'église St. Patrick, au nord à l'église Congrégationaliste, et au sud au docteur Louis Roy—avec maison en pierre à trois étages et autres bâtisses dessus construites, circonstances et dépendances. Le dit lot ou emplacement décrit et désigné au plan et dans le livre de renvoi déposé au bureau du registraire pour la division d'enregistrement de Québec, pour le quartier du Palais, sous le (No. 3026) trois mille vingt-six, à la charge d'une rente foncière annuelle de un louis douze chelins et six deniers en faveur des Dames Religieuses de l'Hôtel-Dieu de Québec, payable le vingt-sept décembre chaque année.

2. Les sept-huitièmes d'un emplacement ou lot de terre de forme irrégulière, situé sur la rue St. Paul, en la cité de Québec, contenant cinquante-deux pieds et un pouce, plus ou moins, de front sur cent vingt-neuf pieds, plus ou moins, de profondeur, formant une superficie de seize cent dix-sept pieds, borné en front par la dite rue St. Paul, en arrière par la veuve Dohorney, d'un côté au sud-ouest par la rue Ancien Chantier, et au nord-est par la propriété des Messieurs Julien—avec deux maisons en briques à trois étages et plusieurs autres bâtisses et dépendances dessus construites. Le dit lot ou emplacement décrit et désigné aux plan et livre de renvoi susdit pour le quartier St. Pierre, sous le No. 1977, mille neuf cent soixante et dix-sept—à la charge d'une rente constituée et annuelle de vingt-et-un louis courant en faveur des Mes-

toine Bonhomme and Jean B. Cloutier—circumstances and dependencies.

This lot is number (1007), given upon the plan for Jacques-Cartier Ward, of the city of Quebec, and the book of reference thereto made by the Commissioner of Crown Lands.

To be sold, at my office, in the court house, in the city of Quebec, on the TWENTY-NINTH day of MAY next, at TEN o'clock in the forenoon. The said writ returnable on the fifteenth day of June next.

C. ALLEYN,
Sherif.
Quebec 22nd January, 1873. [First published, 25th January, 1873.] 358

FIERI FACIAS.
Recorder's Court.

Québec, to wit : } **THE CORPORATION OF THE**
No. 3350. } **CITY OF QUEBEC**; against
LOUIS MARTEL, of the city of Quebec, in the district of Quebec, to wit :

A lot of ground situate in the city of Quebec, Ste. Marguerite street, Jacques Cartier ward, measuring twenty-eight feet five inches in front, by ninety-seven feet five inches in depth, more or less, bounded in front to the north by Ste. Marguerite street, in rear to the south partly by Charles T. Côté and George Webster, to the east partly by Evariste Drouin, Jean B. Martel and Charles Martel, to the west by Ignace Pepin—with a two story wooden house faced with brick, and hangar thereon erected, circumstances and dependencies. This lot is number (1702) given upon the plan for Jacques Cartier ward of the city of Quebec, and the book of reference thereto made by the commissioner of crown lands.

To be sold, at my office, in the court house, in the said city of Quebec, on the TWENTY-NINTH day of MAY next, at TEN o'clock in the forenoon. The said writ returnable on the fifteenth day of June next.

C. ALLEYN,
Sheriff.
Quebec, 22nd January, 1873. [First published, 25th January, 1873.] 360

FIERI FACIAS.
Recorder's Court.

Québec, to wit : } **THE CORPORATION OF THE**
No. 3044. } **CITY OF QUEBEC**; against
ALBERT VANDERHEYDEN, esquire, doctor, of Lévis, and Alphonse Vanderheyden, now at Québec, heirs to the succession of the late Vanderheyden, in his lifetime, of Québec, doctor, to wit :

1. The seven eighths of an emplacement or lot of land situate on Palace street, of the city of Québec, containing forty-two feet two inches, more or less, in front, by one hundred and twenty-seven feet eight inches, more or less, in depth; bounded in front by Palace street aforesaid, in rear by the lane separating the said lot from St. Patrick's Church, on the north by the Congregational church, and on the south by doctor Louis Roy—with the three storey stone house and other buildings thereon erected, circumstances and dependencies. Said lot or emplacement being known and described on the plan and in the book of official reference filed in the registrar's office for the registration division of Québec, for Palace Ward, as number three thousand and twenty-six (3026), subject to the charge of an annual ground rent of one pound twelve shillings and six pence in favor of the Religious Ladies of the Hôtel Dieu, of Québec, payable on the twenty-seventh of December of every year.

2. The seven eighths of an emplacement or lot of land of an irregular outline, situate on St. Paul street, in the city of Québec, containing fifty-two feet one inch, more or less, in front, by one hundred and twenty-nine feet, more or less, in depth, forming a superficial extent of sixteen hundred and seventeen feet; bounded in front by St. Paul street aforesaid, in rear by Mrs. Widow Dohorney, on one side to the south-west by the street known as L'Ancien Chantier, and on the north-east by the property of Messieurs Julien—with two three storey brick houses and several other buildings and dependencies thereon erected. This lot or emplacement known as number one thousand nine hundred and seventy-seven (1977), given upon the plan for St. Peter's Ward, Québec, and the book of reference thereto—subject to

sieurs du Séminaire de Québec, payable le dix-neuf décembre chaque année.

Pour être vendu, à mon bureau, au Palais de Justice, en la cité de Québec, le TROISIÈME jour d'AVRIL prochain, à DIX heures du matin. Le dit bref rapportable le quinzisième jour d'avril prochain.

C. ALLEYN, Shérif.
Québec, 25 novembre 1872. 3741 2
[Première publication, 30 novembre 1872.]

Ventes par le Shérif.—St. François.

A VIS PUBLIC est par le présent donné que les TERRES et HERITAGES sous-mentionnés ont été saisis et seront vendus aux temps et lieux respectifs tels que mentionnés plus bas. Toutes personnes ayant à exercer à cet égard des réclamations que le Régistrateur n'est pas tenu de mentionner dans son certificat, en vertu de l'article 700 du code de procédure civile du Bas-Canada, sont par le présent requises de les faire connaître suivant la loi. Toutes oppositions afin d'annuler, afin de distraire, afin de charge, ou autres oppositions à la vente, excepté dans les cas de *Venditioni Exponas*, doivent être déposées au bureau du soussigné avant les quinze jours qui précéderont immédiatement le jour de la vente: les oppositions afin de conserver peuvent être déposées en aucun temps dans les six jours après le rapport du Bref.

FIERI FACIAS.

Cour Supérieure.

Saint-François, à savoir: } **RICHARD D. MORKILL**,
No. 905. } de la ville de Sherbrooke, dans le district de Saint-François, commerçant, Demandeur; contre ISABELLA TAIT, du canton d'Ascot, dans le dit district, veuve de feu Andrew Hepburn, en son vivant du dit canton d'Ascot, cultivateur, décédé, et autres, Défendeurs, à savoir:

Cette étendue de terre sise et située dans le dit canton d'Ascot, connue comme la moitié est du lot numéro sept, dans le neuvième rang des lots situés dans le dit canton d'Ascot, contenant cent acres de terre, plus ou moins—ensemble les bâtisses dessus construites et améliorations faites, circonstances et dépendances généralement quelconques.

Pour être vendue au bureau du régistrateur de la division d'enregistrement de Sherbrooke, dans la ville de Sherbrooke, dans le dit district, le VINGT-SIXIÈME jour de MAI prochain, à ONZE heures de l'avant-midi. Le dit bref rapportable le neuvième jour de juin prochain.

G. F. BOWEN,

Bureau du Shérif, 325
Sherbrooke, 20e jour de janvier 1873.
[Première publication, 25 janvier 1873.]

FIERI FACIAS DE TERRIS.

Cour Supérieure—Québec.

Saint-François, à savoir: } **DAME MYRA-TURNER**
No. 567. } **BRADSHAW**, de la cité de Québec, veuve de feu James-Foster Bradshaw, écuyer, en son vivant, du même lieu, Demanderesse; contre les terres et tenements de HENRY H. MILES, ci-devant de Lennoxville, dans le canton d'Ascot, dans le district de Saint-François, et maintenant de la cité de Québec, assistant-secrétaire du ministre de l'Instruction Publique, Défendeur, à savoir:

Cette étendue de terre sise et située dans le canton d'Ascot, connue comme partie du lot numéro douze dans le cinquième rang du dit canton d'Ascot; bornée à l'ouest, à une ligne parallèle au chemin de fer le Grand Tronc, et à une distance de quinze perches d'icelui, à l'est, à la rivière Saint-François et au ruisseau communément appelé *Bellows Brook*, au sud, à la propriété de Dame Edgell, Dr. Robertson et Demoiselle Smyth ou leurs représentants, et au nord, à la propriété appartenant ci-devant à Edward Chapman, écuyer, contenant cinq acres et demi de terre, plus ou moins—avec les bâtisses sus-érigées et améliorations faites.

Pour être vendue, au bureau du régistrateur de la division d'enregistrement de Sherbrooke, dans la ville

the charge of an annual constituted rent of twenty-one pounds currency to *Les Messieurs du Séminaire de Québec*, payable on the nineteenth day of December each year.

To be sold, at my office, in the Court House, in the said city of Québec, on the THIRD day of APRIL next, at TEN o'clock in the forenoon. The said writ returnable on the fifteenth day of April next.

C. ALLEYN, Sheriff.
Québec, 25th November 1872. 3742 2
[First published, 30th November, 1872.]

Sheriff's Sales.—St. Francis.

PUBLIC NOTICE is hereby given that the under-mentioned LANDS AND TENEMENTS have been seized, and will be sold at the respective times and places mentioned below. All persons having claims on the same which the Registrar is not bound to include in his certificate, under article 700 of the Code of Civil Procedure of Lower Canada, are hereby required to make them known according to law. All oppositions *afin de distraire, afin d'annuler, afin de charges*, or other oppositions to the sale, except in cases of *Venditioni Exponas*, are required to be filed with the undersigned, at his office, previous to the fifteen days next preceding the day of sale; oppositions *afin de conserver* may be filed at any time within six days next after the return of the Writ.

FIERI FACIAS.

Superior Court.

St. Francis, to wit: } **RICHARD D. MORKILL**, of
No. 905. } the town of Sherbrooke, in the district of Saint Francis, trader, Plaintiff; against ISABELLA TAIT, of the township of Ascot, in the said district, widow of the late Andrew Hepburn, in his life time of the said township of Ascot, farmer, deceased, and others, Defendants, to wit:

That certain tract or parcel of land situate and being in the said township of Ascot, known as the east half of the lot number seven in the ninth range of lots in the said township of Ascot, containing one hundred acres of land, more or less—with the buildings and improvements thereon erected and made and other the appurtenances and dependencies, whatsoever thereunto belonging or in any wise appertaining.

To be sold at the registry office of the registration division of Sherbrooke, in the town of Sherbrooke, in said district, on the TWENTY-SIXTH day of MAY next, at ELEVEN o'clock in the forenoon. The said Writ returnable on the ninth day of June next.

G. F. BOWEN,

Sheriff's Office, 326
Sherbrooke, 20th day of January, 1873.
[First published, 25th January, 1873.]

FIERI FACIAS DE TERRIS.

Superior Court—Québec.

St. Francis, to wit: } **DAME MYRA TURNER**
No. 567. } **BRADSHAW**, of the city of Québec, widow of the late James Foster Bradshaw, in his lifetime of the same place, esquire, Plaintiff; against the lands and tenements of Henry H. Miles, formerly of Lennoxville, in the township of Ascot, in the district of St. Francis, and actually of the city of Québec, Assistant Secretary of the Minister of Public Instruction, Defendant, to wit:

That certain tract or parcel of land situate and being in the township of Ascot, known as part of lot number twelve in the fifth range of the said township of Ascot, bounded westerly by a line parallel with and at the distance of fifteen rods from the Grand Trunk Railway, easterly by the River St. Francis and the Brook commonly called the Bellows Brook, southerly by the property of Mrs. Edgell, Dr. Robertson and Miss Smyth, or their representatives, and northerly by the property formerly of Edward Chapman, esquire, containing five and a half acres of land, more or less—with all the buildings and improvements thereon erected and made.

To be sold, at the Registry Office of the Registration Division of Sherbrooke, in the town of Sher-

de Sherbrooke, dans le dit district de Saint-François, le HUITIEME jour d'AVRIL prochain, à ONZE heures de l'avant-midi. Le dit bref rapportable le premier jour de mai prochain.

G. F. BOWEN,
Bureau du Shérif, Shérif.
Sherbrooke, 30 novembre 1872. 3809 2
[Première publication, 7 décembre 1872.]

brooke, in said district of St. Francis, on the EIGHTH day of APRIL next, at ELEVEN o'clock in the forenoon. The said writ returnable on the first day of May next.

G. F. BOWEN,
Sheriff's Office, Shérif.
Sherbrooke, 30th November, 1872. 3810 2
[First published, 7th December, 1872.]

Ventes par le Shérif-Trois-Rivières.

A VIS PUBLIC est par le présent donné, que les TERRES et HERITAGES sous-mentionnés ont été saisis et seront vendus aux temps et lieux respectifs tels que mentionnés plus bas. Toutes personnes ayant à exercer à cet égard des réclamations que le Régistrateur n'est pas tenu de mentionner dans son certificat, en vertu de l'article 700 du code de procédure civile du Bas-Canada, sont par le présent requises de les faire connaître suivant la loi. Toutes oppositions afin d'annuler, afin de distraire, afin de charge, ou autres oppositions à la vente, excepté dans les cas de *Venditioni Exponas*, doivent être déposées au bureau du sousigné avant les quinze jours qui précéderont immédiatement le jour de la vente; les oppositions afin de conserver peuvent être déposées en aucun temps, dans les six jours qui suivront le rapport du Bref.

FIERI FACIAS DE TERRIS.

Trois-Rivières, à savoir : } JOSEPH EMERY CO-
No. 2388. } DERRE, éc., Deman-
deur; contre JOSEPH GUILLAUME TRANCHE-
MONTAGNE, Défendeur, es-qualité, savoir :

1. Un terrain ou emplacement situé en la cité de Trois-Rivières, sur le côté nord de la rue Notre-Dame, contenant environ cinquante pieds de front sur cent vingt pieds de profondeur; borné en front à la dite rue Notre-Dame, en profondeur à François Dargis, du côté nord-est à Louis Urbain Godin ou son représentant, et du côté sud-ouest à la succession de feu Louis Charles Boucher de Niverville ou son représentant, sujet à un droit de passage en faveur des propriétaires de l'emplacement du côté sud-ouest, tel qu'il peut leur appartenir par leurs titres—avec une maison en bois dessus construite. Ce terrain est grevé d'une rente annuelle de six piastres courant, constituée au capital de cent piastres, dit cours, au profit des héritiers Noisieux, et payable tous les ans le deux de janvier.

2. Les deux tiers du côté nord d'un terrain ou emplacement situé en la cité de Trois-Rivières, sur le côté est de la rue des Fourneaux à Chaux, contenant en totalité trente pieds de front sur cinquante pieds de profondeur; prenant en front à la dite rue des Fourneaux à Chaux, en profondeur au terrain ci-après désigné, du côté nord à Frédéric Bellefeuille ou ses représentants, et du côté sud à Joseph Beaudoin—avec les deux tiers indivis de la maison dessus construite.

3. Un terrain ou emplacement situé en arrière de l'emplacement ci-dessus en dernier lieu désigné, en la dite cité de Trois-Rivières, contenant environ cent pieds de front sur environ cinquante pieds de profondeur; borné en front, partie à Frédéric Bellefeuille ou ses représentants, partie au terrain ci-dessus en dernier lieu désigné, partie à Joseph Beaudoin et partie à François Dargis, en profondeur, partie à Joseph Dufresne ou son représentant, et partie à la veuve Brouillette, du côté nord à Joseph Lalancette ou ses représentants, et du côté sud, partie à un nommé Délorier et partie à François Dargis—avec les bâtisses dessus construites, circonstances et dépendances, et avec un chemin entre les terrains des dits Joseph Dufresne et Lalancette ou leurs représentants, pour communiquer du dit terrain à la rue Notre-Dame.

Pour être vendus au bureau du shérif, dans le palais de justice, en la cité de Trois-Rivières, le VINGT-TROISIEME jour de MAI prochain, à DIX heures du matin. Le dit bref rapportable le onzième jour de juin prochain.

SEVERE DUMOULIN,
Bureau du Shérif, Shérif.
Trois-Rivières, 20 janvier 1873. 361
[Première publication, 25 janvier 1873.]

Sheriff's Sales.—Three-Rivers.

PUBLIC NOTICE is hereby given, that the under mentioned LANDS and TENEMENTS have been seized, and will be sold at the respective times and places mentioned below. All persons having claims on the same, which the Registrar is not bound to include in his certificate, under article 700 of the Code of Civil Procedure of Lower Canada, are hereby required to make them known according to law. All oppositions *afin d'annuler, afin de distraire or afin de charge*, or other oppositions to the sale, except in cases of *Venditioni Exponas*, are required to be filed with the undersigned, at his office, previous to the fifteen days next preceeding the day of sale; oppositions *afin de conserver* may be filed at any time within six days next after the return of the Writ.

FIERI FACIAS DE TERRIS.

Three Rivers, to wit : } JOSEPH EMERY CODERRE,
No. 2388. } Esquire, Plaintiff; against
JOSEPH GUILLAUME TRANCHEMONTAGNE, De-
fendant, es-qualité, to wit :

1. A lot or emplacement situate in the city of Three Rivers, on the north side of Notre-Dame street, containing about fifty feet in front by one hundred and twenty feet in depth; bounded in front by Notre-Dame street aforesaid, in rear by François Dargis, on the north-east side by Louis Urbain Godin or representatives, and on the south-west side by the estate of the late Louis Charles Boucher de Niverville, or representatives; Subject to a right of passage in favor of the proprietors of the emplacement on the south-west side, such as may belong to them by their title deeds—with a wooden house thereon erected. This lot is burdened with an annual rent of six dollars currency, constituted upon the capital of one hundred dollars said currency, to the heirs Noisieux, and payable on the second day of January of every year.

2. The two thirds off the north side of a lot or emplacement situate in the city of Three Rivers, on the east side of the street called Fourneaux à Chaux, containing in all thirty feet in front by fifty feet in depth, bounded in front by the said Fourneaux à Chaux street, in rear by the lot hereinafter described, on the north side by Frédéric Bellefeuille or his representatives, and on the south side by Joseph Beaudoin—with the undivided two thirds of the house thereon erected.

3. A lot or emplacement situate to the rear of the lot lastly hereinabove described, in the said city of Three Rivers, containing about one hundred feet in front by about fifty feet in depth; bounded in front partly by Frédéric Bellefeuille or his representatives, partly by the lot lastly hereinabove described, partly by Joseph Beaudoin, and partly by François Dargis, in rear partly by Joseph Dufresne or his representatives, and partly by Mrs. widow Brouillette, on the north side by Joseph Lalancette or representatives, and on the south side partly by one Desorier, and partly by François Dargis—with the buildings thereon erected, appurtenances and dependencies, and with a road between the lots of the said Joseph Dufresne and Joseph Lalancette or their representatives, leading from the said lot to Notre-Dame street.

To be sold, at the sheriff's office, in the court house, in the city of Three Rivers, on the TWENTY-THIRD day of MAY next, at TEN o'clock in the forenoon. Said writ returnable the eleventh day of June next.

SEVERE DUMOULIN,
Sheriff's Office, Shérif.
Three Rivers, 20th January, 1873. 362
[First published, 25th January, 1873.]

Avis Divers.

COMPAGNIE DU CHEMIN A LISSES DES COMTÉS
DE RICHELIEU, DRUMMOND ET
ARTHABASKA.

Une assemblée spéciale et générale des actionnaires de la compagnie du chemin à lisses des comtés de Richelieu, Drummond et Arthabaska sera tenue à son bureau, à Sorel, mardi, le vingt-cinquième jour de février prochain, à dix heures de l'avant-midi, pour prendre en considération l'approbation de l'acte passé à la dernière session de la législature de la province de Québec, intitulé: « Acte pour amender les actes concernant la compagnie du chemin à lisses des comtés de Richelieu, Drummond et Arthabaska, et pour ratifier certains actes passés entre la dite compagnie et la compagnie du chemin de fer de jonction des comtés du Sud-Est et pour autres fins. »

E. S. CHANDLER,
Secrétaire-Trésorier de la dite Compagnie.
Sorel, janvier 1873. 407

Avis de Faillite.

ACTE CONCERNANT LA FAILLITE DE 1869.

Cour Supérieure, }
Québec. }

Dans l'affaire de Jean-Baptiste Richard, failli. Le soussigné a déposé au greffe de cette cour un consentement de ses créanciers à sa décharge, et lundi, le troisième jour de mars prochain, il s'adressera à la dite cour pour obtenir une ratification de la décharge par là effectuée.

JEAN-BAPTISTE RICHARD,
Par CYR. T. SUZOR,
Son procureur *ad litem*.
Québec, 24 janvier 1873. 397

ACTE CONCERNANT LA FAILLITE DE 1869
ET SES AMENDEMENTS.

Dans l'affaire de Marie Anne Celenise Cinq-Mars, veuve de feu Jos. Plante, de Saint-Laurent, Isle d'Orléans, marchande, faillie.

La faillie m'a fait une cession de ses biens, et les créanciers sont notifiés de se réunir à mon bureau, bâtisses du télégraphe, rue Saint-Pierre, à Québec, lundi, le 10e jour de février, à onze heures A. M., pour recevoir un état de ses affaires et nommer un syndic.

OWEN MURPHY,
Syndic provisoire.
Québec, 23 janvier 1873. 399

ACTE CONCERNANT LA FAILLITE DE 1869 ET
SES AMENDEMENTS.

Dans la Cour Supérieure.
Dans l'affaire de François Greene, de Montréal, failli.

Jeudi, le vingt-septième jour de février prochain, le soussigné s'adressera à la dite cour pour obtenir sa décharge sous le dit acte.

FRANÇOIS GREENE,
Par P. J. COYLE,
Son procureur *ad litem*.
Montréal, 21 janvier 1873. 401

ACTE CONCERNANT LA FAILLITE DE 1869.

Dans l'affaire de Joseph Aubry, failli. Je, soussigné, ai été nommé syndic dans cette affaire. Les créanciers sont requis de produire leurs réclamations à mon bureau, au village de Saint-Jérôme, sous un mois, et de s'y réunir le dix-sept février prochain, à 10 h. P. M., pour l'examen du failli, et pour l'arrangement des affaires de la faillite en général. Le failli est requis de s'y trouver.

J. BOISSEAU,
Syndic officiel.
Saint-Jérôme, 18 janvier 1873. 403

Miscellaneous Notices.

RICHELIEU, DRUMMOND AND ARTHABASKA
COUNTIES RAILWAY COMPANY.

A special general meeting of the shareholders of the Richelieu, Drummond and Arthabaska Counties Railway Company will be held at their office, at Sorel, on Tuesday, the twenty-fifth day of February next, at the hour of ten of the clock in the forenoon, to consider of the acceptance and approval of the act passed at the last session of the Legislature of the province of Quebec, intituled: « An act to amend the acts respecting the Richelieu, Drummond and Arthabaska Counties Railway Company, to confirm certain agreements between the said company and the South Eastern Counties Junction Railway Company, and for other purposes. »

E. S. CHANDLER,
Secretary Treasurer of said Company.
Sorel, January, 1873. 408

Bankrupt Notices.

INSOLVENT ACT OF 1869.

Superior Court, }
Québec. }

In the matter of Jean-Baptiste Richard, an Insolvent. The undersigned has filed in the office of this court a consent by his creditors to his discharge, and on Monday, the third day of March next, he will apply to the said court for a confirmation of the discharge thereby effected.

JEAN-BAPTISTE RICHARD,
By CYR. T. SUZOR,
His Attorney *ad litem*.
Québec, 24th January, 1873. 398

INSOLVENT ACT OF 1869 AND AMENDMENTS.

In the matter of Marie Anne Celenise Cinq-Mars, widow of the late Jos. Plante, of St. Laurent, Isle of Orleans, merchant, an Insolvent.

The insolvent has made an assignment of her estate to me, and the creditors are notified to meet at my office, telegraph buildings, St. Peter street, Québec, on Monday, the 11th day of February, at eleven o'clock A. M., to receive statements of her affairs and to appoint an assignee.

OWEN MURPHY,
Interim Assignee.
Québec, 23rd January, 1873. 400

INSOLVENT ACT OF 1869 AND AMENDMENTS
THERETO.

In the Superior Court.
In the matter of Francis Greene, of Montreal, an Insolvent.

On Thursday, the twenty-seventh day of February next, the undersigned will apply to the said court for his discharge under the said act.

FRANÇOIS GREENE,
By P. J. COYLE,
His Attorney *ad litem*.
Montreal, 21st January, 1873. 402

INSOLVENT ACT OF 1869.

In the matter of Joseph Aubry, an Insolvent. I, the undersigned, have been appointed assignee in this matter. Creditors are requested to file their claims before me, within one month, and are hereby notified to meet at my office, in the village of St. Jerome, on the seventeenth day of February next, at ten o'clock in the forenoon, for the public examination of the insolvent, and for the ordering of the affairs of the estate generally. The insolvent is notified to attend.

J. BOISSEAU,
Official Assignee.
St. Jerome, 18th January, 1873. 404

ACTE CONCERNANT LA FAILLITE DE 1869.

Canada,
Province de Québec, }
District of Montréal. } *Cour Supérieure.*
No. 473.

Dans l'affaire de dame Julie Martineau, faillie.
Le vingt-septième jour de février prochain, la sous-
signée demandera à la dite cour sa décharge en vertu
du dit acte.

JULIE MARTINEAU,
Par J. E. ROBIDOUX,
Son procureur *ad litem*.

Montréal, 23 janvier 1873. 405

ACTE CONCERNANT LA FAILLITE DE 1869.

Dans l'affaire de John Robinson, commerçant, de la
paroisse de Lacolle, failli.

Le failli m'a fait une cession de ses biens, et les
créanciers sont notifiés de se réunir à mon bureau,
dans la ville de St. Jean, lundi, le dixième jour de
février 1873, à dix heures A. M., pour recevoir un
état de ses affaires, et nommer un syndic.

WM. COOTE,
Syndic provisoire.

St. Jean, P. Q., 22 janvier 1873. 409

ACTE CONCERNANT LA FAILLITE DE 1869.

Dans l'affaire de Modeste Beaudet, commerçant, de
Warwick, failli.

Le failli m'a fait une cession de ses biens, et les cré-
anciers sont notifiés de se réunir au bureau du failli,
à Warwick, mardi, le quatrième jour de février, à
onze heures A. M., pour recevoir un état de ses af-
faires, et nommer un syndic.

P. L. TOUSIGNANT,
Syndic provisoire.

Arthabaskaville, 25 janvier 1873. 411

INSOLVENT ACT OF 1869.

Canada,
Province of Quebec, }
District of Montreal. } *Superior Court.*
No. 473.

In the matter of Dame Julie Martineau, an Insolvent.
On the twenty-seventh day of February next, the
undersigned will apply to the said court, for a dis-
charge under the said act.

JULIE MARTINEAU,
Per J. E. ROBIDOUX,
Her Attorney *ad litem*.

Montreal, 23rd January, 1873. 406

INSOLVENT ACT OF 1869.

In the matter of John Robinson, trader, of the parish
of Lacolle, an Insolvent.

The Insolvent has made an assignment of his estate
to me, and the creditors are notified to meet at my
office, in the town of St. Johns, on Monday, the tenth
day of February 1873, at ten o'clock A. M., to receive
statements of his affairs and to appoint an assignee.

WM. COOTE,
Interim Assignee.

St. Johns, P. Q., 22nd January, 1873. 410

INSOLVENT ACT OF 1869.

In the matter of Modeste Beaudet, of Warwick, trader,
an Insolvent.

The insolvent has made an assignment of his estate
to me, and the creditors are notified to meet in the in-
solvent's office, at Warwick, on Tuesday, the fourth
day of February next, at eleven o'clock in the fore-
noon, to receive statements of his affairs, and to ap-
point an assignee.

P. L. TOUSIGNANT,
Interim Assignee.

Arthabaskaville, 25th January, 1873. 412